

## ANNEXE N°2

### À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLUi HMB DU 18 DECEMBRE 2025

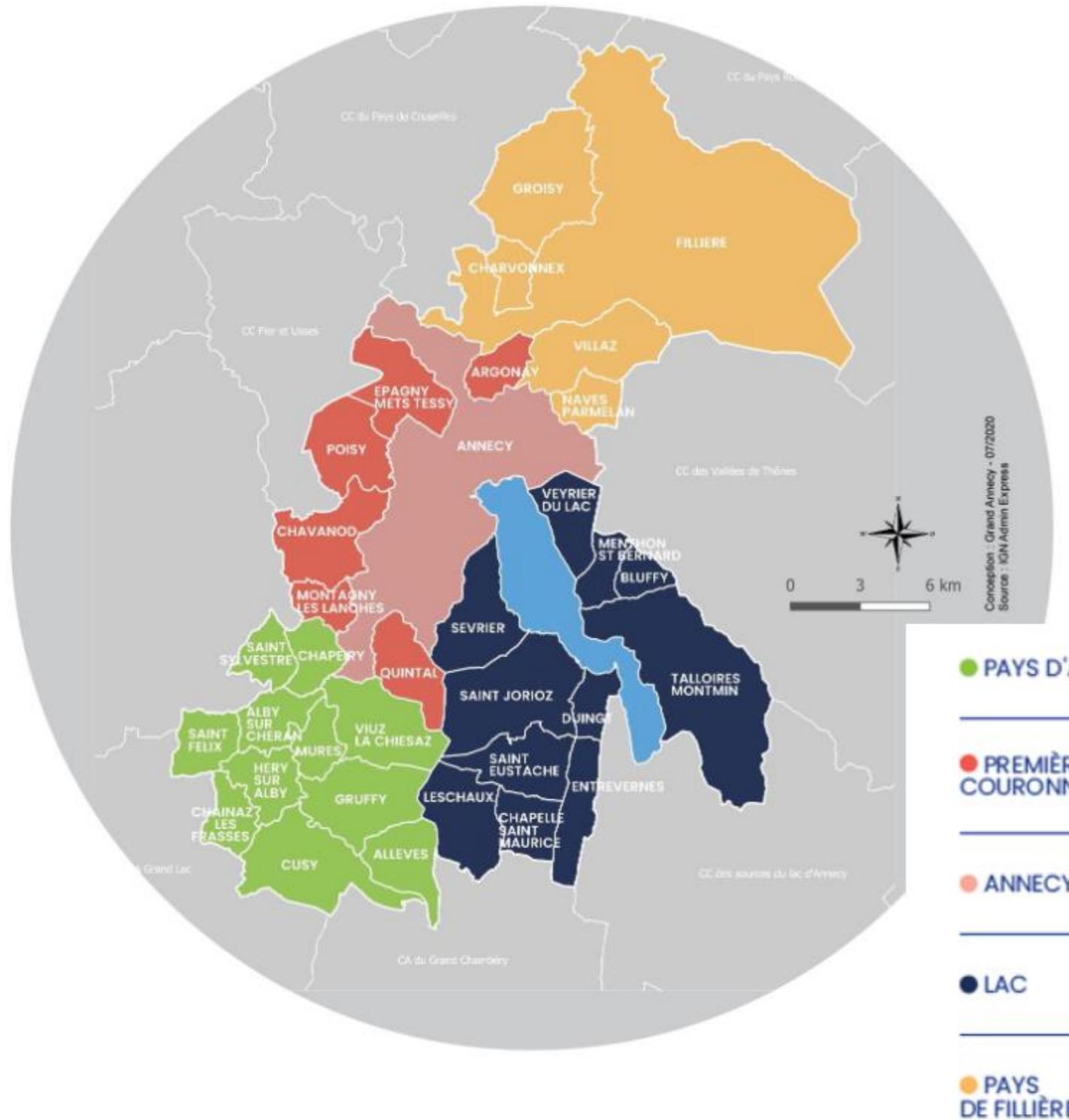
#### SUITES DONNEES AUX AVIS ET OBSERVATIONS DES COMMUNES, DES PPA, DE LA MRAE, DE LA CDPENAF, DE LA CDNPS ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Ce tableau reprend les suites données aux avis et observations des communes, des Personnes Publiques associées et consultées (PPAC), de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) formulés lors de la consultation administrative (et de l'enquête publique pour 27 communes) et des conclusions de la commission d'enquête.

Les différents statuts de prise en compte des demandes sont les suivants :

- « Demande retenue pour l'approbation », qui regroupe les demandes étant à l'origine d'une modification du PLUi entre l'arrêt et l'approbation. Il convient de se reporter à l'annexe 1 pour retrouver la liste des changements par pièce induits par l'ensemble des demandes retenues ;
- « Demande déjà satisfait dans le PLUi arrêté ». Ces demandes trouvaient déjà une réponse dans le PLUi arrêté, et sont ainsi également satisfaites dans le PLUi HMB dans sa version proposée à l'approbation ;
- « Demande non retenue pour l'approbation », qui regroupe les demandes non retenues pour le PLUi, qui pour certaines, pourront faire l'objet de réflexion dans les évolutions ultérieures du PLUi ;
- « Demande ne relevant pas directement du PLUi », regroupant les demandes qui ne concernent pas le PLUi.

Les demandes sont classées par « entité territoriale », il convient de se référer à la carte ci-dessous pour retrouver la commune concernée par la demande.



● PAYS D'ALBY

● PREMIÈRE COURONNE

● ANNECY

● LAC

● PAYS DE FILIÈRE

## Table des matières

Suites données aux avis et observations des communes, des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CNPS et des conclusions de la commission d'enquête – <b>1ère couronne</b> .....	3
Suites données aux avis et observations des communes, des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CNPS et des conclusions de la commission d'enquête – <b>PAYS D'ALBY</b> .....	38
Suites données aux avis et observations des communes, des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CNPS et des conclusions de la commission d'enquête – <b>lac</b> .....	45
<b>SUITES DONNEES AUX AVIS ET OBSERVATIONS DES COMMUNES, DES PPA, DE LA MRAE, DE LA CDPENAF, DE LA CDNPS ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE – ANNECY.....</b>	<b>59</b>
<b>SUITES DONNEES AUX AVIS ET OBSERVATIONS DES COMMUNES, DES PPA, DE LA MRAE, DE LA CDPENAF, DE LA CDNPS ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE – ETAT- PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE .....</b>	<b>77</b>
Suites données aux avis et observations des communes, des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CNPS et des conclusions de la commission d'enquête – partenaires publics associes et consultes , collectivités limitrophes .....	100

Suites données aux avis et observations des communes, des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CNPS et des conclusions de la commission d'enquête – 1ère couronne

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ARGONAY	consultation administrative	Calcul hauteur : prendre en compte le rapport TN-TF	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Afficher les EBC au dessus de 4ha (le classement en N ne permet pas leur protection)	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Ne pas permettre la construction sur limites qu'elles soient publiques ou privées	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Que toutes les zones soient réglementées par un CES et non juste un CBS	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Trop de plans graphiques qui manquent de précision	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Recul des annexes	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Implantation des murs de soutènement et de remblais	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Uniformiser la règle des hauteurs de clôtures	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Imposer un minimum de largeur de voirie plutôt qu'un maximum	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ARGONAY	consultation administrative	Remettre la zone du Barioz en Aua et non Auas (complément délibération 2025057: permettrait d'atteindre les objectifs SRU)	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Hauteurs à diminuer : classer toutes les hauteurs de la communes dans une classe en dessous (10m-->8m, 12m-->10m, 15m -->12m)	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Demande nouvelle règle hauteurs	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	CES dans toutes les zones	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Recul de 5m par rapport à toutes les limites	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Annexes : recul 1m limites privées et 2m limites publiques	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Intégrer EBC	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ARGONAY	enquête publique	Largeur voiries : 3m pour 1 ou 2 logements, 6m pour 3 logements et +	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	AE n°216 et 217 en Ueq (bâtiment Enfance Jeunesse d'Argonay)	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	AC n°797 et 779 en Npu	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	AC n°866 à passer en Ueq (parking aménagé)	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	AC n°158 et 864 en Ueq	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	AC n°156 en Ueq	Demande non retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Parcs urbains prévus en STECAL à mettre en Npu (compléments courrier du 23/06)	Demande retenue pour l'approbation
ARGONAY	enquête publique	Classer en N a zone Ngv2 (périmètre protection captage)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Reprendre des zones A en U	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Décaler zone Ugv	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Classer A en As (proche Altaïs)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Classer zones As en A	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Evolution hauteurs (C2 à C3) zone en Ubp (Forneyra)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Protection en espaces verts sur parcelle A0 n°81 devant l'ancienne mairie : instaurer une protection comme élément de patrimoine surfacique avec le bâti en face	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Demande nouvelle OAP (AW n°6 et 7)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Changement zone Ut3 en Uhs pour fermeture restaurant L'Effervers'sens	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Supprimer ER 6 (Molard), 16 et 21 (Corbier)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Modifier ER n°27	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAVANOD	consultation administrative	Modifier intitulé ER 30 par "zone de TRI OM"	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Ajouter élément de patrimoine surfacique : terrain devant l'ancienne mairie (AO81)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Ajouter élément de patrimoine : mur château (AD75)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Mixité sociale : prévoir servitude 100% sociale lotissement des militaires (AW35)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	OAP 5 : prévoir 50% mixité et non 40%	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Question mixité sociale : QUID zones A et N avec nouveaux bâtiments à réhabiliter ?	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Question: La mixité sociale doit-elle être appliquée sur l'ensemble du territoire ?	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Hauteurs : C3 à reclasser en C2 ancien chef lieu pour conserver harmonie architecturale (AO8)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Hauteurs : Chez Chamoux en C4	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Clairifier règle de calcul des hauteurs (mettre schéma)	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Aspect des constructions: p.122 remplacer le béton banché par les gabions en soutènement	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Aspect des constructions: p.124 : pour les annexes reformuler "identique à la toiture de la constructions principale"	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	OAP patrimoine : préciser les obligations (deux pans de toiture, pente minimale ?)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
CHAVANOD	consultation administrative	Question : QUID nuancier ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHAVANOD	consultation administrative	Stationnement E1 : arrondir systématiquement au supérieur	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAVANOD	consultation administrative	Stationnement E1 : caves et locaux de rangement de minimum 4m <sup>2</sup> par logement	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Stationnement E5 : Suppression de la règle permettant une souplesse de 20 % sur les places de stationnement selon les besoins des entreprises	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : changer titre pour "environnement et biodiversité"	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : zonage trop vague, manque des haies indiquées dans le PLU actuel	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : Ripisylve trop large	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : corridors écologiques à modifier : limiter à la zone A dans le secteur de l'Emelie	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : corridors écologiques à modifier : reprendre zonage PLU actuel entre A Bovier et Eterzy	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : corridors écologiques à modifier : Ajouter corridor La Foire	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Plan F : Manque une zone humide secteur pré Garcin	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Quel outil pour le secteur du Corbier ? PAPAG ou OAP ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHAVANOD	consultation administrative	Afficher pipeline + canalisation de gaz	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Indication des aléas sur la carte	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Identification des bâtis agricoles en activité	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Reprise liaison piétonne Altaïs	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAVANOD	consultation administrative	Création d'un espace protégé autour de l'ancienne mairie	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.6 : Supprimer résidences démontables	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.6 : Clarifier la définition des "résidences hôtelières à vocation sociale"	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.12 : Application de la règle pour les antennes relais : relève-t-elle de l'utilité publique ?	Demande ne relevant pas directement du PLU
CHAVANOD	consultation administrative	Plan de zonage : bien faire apparaître routes et cours d'eau	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Précisions carte PPR	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.18 : Suppression de la mention : "Cette durée pourra être ramenée à 15 ans pour les programmes comportant moins de 3 logements locatifs sociaux	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.20 : définition unité foncière : reprendre celle du PLU de Chavanod (on considère une unité foncière si la division a été effectuée il y a moins de 11 ans)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.24 : schéma CBS à modifier et rendre plus lisible	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Toit végétalisé : comment mesurer les 80cm ?	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.25 : refus de la souplesse de 5% sur les objectifs du CBS et de pleine terre ?	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.25 : supprimer la règle de CBS pour les bâtiments avec cES >=0,7	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.26 : revoir conformité réglementaire pour projets modes doux et TCSPI	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHAVANOD	consultation administrative	QUID règle 1 arbres tous les 100m <sup>2</sup> d'espace libre	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAVANOD	consultation administrative	QUID accessibilité PMR avec revêtement perméable obligatoires ?	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Pergolas : 1 seule par habitation	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Ubc : pas de construction en limite	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Ucp : ajouter règle sur les retraits par limite de zone et non par limites séparatives	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Uhs : bureaux à autoriser sous condition	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.54 : préciser la règle pour Uhd	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.58 : Zone Uem2 : autoriser sous conditions ou sans condition "restauration et commerces"	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	Uem5 (Chez Chamoux) : ouvrir au petit commerce	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.172 : Aua : ne pas construire en limite	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	p.89 : Nr4 : inclure le développement des parcs photovoltaïques	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	OAP Bioclimatique : mettre en cohérence avec le plan F (rypisilve, corridor Emelie, corridor la foire, corridor A Bovier) CF CHD31 32 33)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	OAP paysage : Concernant la zone des bourgs et villages ruraux, pourquoi certaines zones non constructibles sont-elles en couleur grise ?	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	consultation administrative	OAP patrimoine : l'impression est-elle à la bonne échelle ?	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAVANOD	consultation administrative	OAP patrimoine : pourquoi seuls 3 secteurs classés historiques ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHAVANOD	consultation administrative	OAP patrimoine : modifications à apporter sur le bâti identifié (en renommer 6 et en ajouter 2)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Ajouter le nom de tous les lieux-dits sur la carto et notamment : Maclamod, Rampont Sud et nord, Roubèche, Champ gougeant, Communaux, Crêt Lancet, A Chassot, Champ Merle, Sous le Bois	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Ajouter plan des risques : intégrer les risques pipeline, aléas environnement, périmètre sanitaire des activités agricoles d'élevage sur un seul plan pour visualiser la gestion des risques	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Ne souhaite pas conserver les STECALS suivants ? AS98 : Les Dianes, A559 : La Tine, D1347 : Marais de l'Ale	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Mettre l'ensemble du bâti dans un secteur de mixité sociale (vigilance article 151-15 du CU)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Ajout des cahiers des prescriptions de la ZAC Altaïs, de la ZAC Du Crêt d'Esty et de la ZAE Chez Chamoux	Demande non retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Parcelle AH 61 : rétablir la totalité de cette parcelle en zone Uem4	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Parcelle AN 66 (projet de 3e tranche de la ZAC du Crêt d'Esty, OAP n°5) : modifier le zonage et étendre la zone AUa sur une partie actuellement classée en zone Ueq.	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Corriger la zone humide représentée sur la parcelle AH 61 afin d'assurer sa cohérence avec le plan de zonage	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Règlement en Uem4 : Remplacer le terme « retrait » par « alignement le long de la voie Altaïs », point essentiel pour garantir une harmonie architectural	Demande retenue pour l'approbation
CHAVANOD	enquête publique	Règlement en Uem4 : Interdire les établissements d'enseignement de santé et d'action sociale au sein de cette zone	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Plans : veillez à ce que tous les plans représentent bien Epagny + Metz-Tessy sur la même carte	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Aéroport : créer un nouveau zonage pour interdire constructions	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Aéroport : reprendre zonage Ufa	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Sous Lettraz : reprendre le zonage des parcs urbains	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Route de Rogemont AA127 : reprendre tracé zone N	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	ZAE La Ravoire en Uei doit permettre activités de bureau, restaurant, hôtels et autres hébergements touristiques	Demande non retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Revoir périmètre classé centre Epagny et Gillon + manque des bâtiments +	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Faire mention des attiques dans la règles des hauteurs	Demande retenue partiellement pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Changer hauteurs zone Possession (Ueai)	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Changer hauteurs Grand Epagny	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Changer hauteurs Les Tourbières (Uei1 et Uem5)	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Manque zonage des hauteurs dans secteur Gillon + parcelles 181ABn°247	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Prévoir sommaire plus détaillé	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Ajouter caves dans titre avec stationnement	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	CBS : ajouter notice explicative + propositions améliorations Excel existant	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	p.82 : préciser "constructions existantes" + préciser la règle pour extension de logements en zone A	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	p.50 ; préciser règles pour Ucp	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	p.52 : coquille dans tableau CBS "mois" ou lieu de "moins"	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	parler de toitures plate plutôt que de toitures terrasses pour les annexes accolées	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	Retirer phrase dans OAP "Dans le respect des objectifs qualitatifs imposés par l'Etat à l'échelle de la commune"	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	consultation administrative	OAP 5 : reprendre implantation et mettre en cohérence les hauteurs	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	enquête publique	Uec : Grand Epagny doit également permettre installation d'activités avec accueil d'une clientèle afin de permettre diversification de la zone	Demande non retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	enquête publique	Nouvelle OAP : la commune souhaite ajouter l'OAP existante nommée "La Plantée"	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	enquête publique	Retirer éléments patrimoniaux : 14, 20, 22, 27 + partie du secteur Gillon (02)	Demande retenue pour l'approbation
EPAGNY METZ TESSY	enquête publique	OAP5 Mairie ; reprendre hateur (R+2+C) et trait implantation bâtiments	Demande retenue pour l'approbation
MONTAGNY-LES-LANCHES	courrier simple	demande par mail 23/06 : dans le plan graphique A la lettre du zonage secteurs « La Fuly » et « L'Epine », qui avaient déjà fait l'objet d'une erreur de couleur, devraient être A et non N.	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reculs : reprendre PLU Poisy : calculer à partir axe voirie et mettre systématiquement minimum 4m	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reculs : les débords de toits et de balcons ne comptent pas jusqu'à 1,2m	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reculs : reprendre article 7 du PLU de Poisy pour toutes les zones	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	8m minimum entre constructions sur même terrain pour habitat sauf 20m en Aua	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reculs : piscine minimum 3m limites propriété (privé et publique)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Aspect extérieur des constructions : reprendre PLU Poisy	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Destinations : permettre logement 80m <sup>2</sup> en zone d'activités sous conditions qu'il soit intégré dans le volume de la construction et à destination des personnes dont la présence permanente est nécessaire	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	consultation administrative	Prévoir uniquement 2 types de zones d'activité : - Une zone permettant l'accueil de bureau, d'industrie, d'artisanat, d'entrepôt et de commerce/services (comprenant notamment le commerce de détail, la restauration, les activités de services avec l'accueil d'une clientèle, les hôtels et centre de congrès et d'exposition) -Une zone permettant l'accueil uniquement de bureau, d'industrie, d'artisanat et d'entrepôt.	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Intégrer parcelles AZ 240 238 236 234 232 163 138 130 129 125 123 en Ue	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
POISY	consultation administrative	Permettre constructibilité aux Léchettes (zone humide) en assouplissant règle liées ZH et corridor écologique ou revoir délimitation de la ZH	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Revoir les dispositions de chaque zone concernant les plafonds des annexes (ne pas prévoir de plafond de 70 m <sup>2</sup> d'emprises cumulées pour les annexes, ni un plafond de 40 m <sup>2</sup> maximum d'emprise par annexe)	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Retirer les dispositions sur les pergolas de 12 m <sup>2</sup> (d'autant que pour une telle disposition il faudrait préférer une mention « jusqu'à 12 m <sup>2</sup> » et non pas « de moins de 12 m <sup>2</sup> »).	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Stationnement : adapté à l'opération avec un minimum de 1 place par logement pour les opérations de réhabilitation/surélévation.	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Stationnement : devra répondre aux besoins de l'opération pour les destinations de commerce, d'artisanat, de services, de bureau, de restauration, d'hôtel, d'industrie	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	CBS : Ne pas mettre en place un coefficient de biotope de surface et/ou un coefficient de pleine terre qui seront complexes en œuvre mais de mettre en place des règles de surfaces imperméabilisées maximales ou de surfaces perméables minimum et notamment un pourcentage de 30% de surfaces imperméabilisés au maximum en zone Ucs1.	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Maintenir les zones U au PLU (AV n°152p, 159p, 241p et 239p en Ucp)	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reprendre tous ses actuels emplacements réservés pour les largeurs de plateforme, les aménagements pour les modes doux et les cheminements piétons.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Classer en Ucp les terrains à Bourguat en interface avec Epagny-Metz-Tessy et cadastrés section AE n°202p et 88p (aucun zonage n'apparaît).	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	consultation administrative	Toutes les zones As en A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reprendre la zone d'activités entre la route d'Annecy et le « giratoire ouest de Leroy Merlin »	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Revoir hauteurs sur Poisy (CF courrier)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	OAP thématiques à simplifier car soit relèvent du bon sens soit trop complexes	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	OAP sectorielles : Resses du Boucher et Violettes indiquer 20m entre les bâtiments	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Aucun délai d'ouverture à l'urbanisation du secteur d'Eurovia : l'ouverture à l'urbanisation est immédiate	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Obliger un permis de démolir uniquement pour la démolition des bâtiments repérés patrimoniaux au titre du L151-19	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Constructions non conformes aux dispositions du PLUi: prévoir la possibilité d'exécuter des travaux n'aggravant pas la non-conformité d'une construction vis-à-vis des règles méconnues (et ne pas seulement admettre les travaux qui ont pour objet d'améliorer la conformité de ces immeubles avec lesdites règles ou qui sont sans effet à leur égard).	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Préciser comment s'applique la règle de recul entre constructions sur un même terrain et également par rapport aux limites de propriétés voisines (et d'indiquer que les débords de balcons et de toitures ne sont pas pris en compte jusqu'à 1,2 m comme évoqué précédemment)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Préciser explicitement quelles communes sont concernées par les reculs sur les sections de routes départementales hors agglomération et de les faire figurer le cas échéant sur un plan (ou d'indiquer les tronçons concernés).	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	consultation administrative	Autoriser les logements nouveaux en zone A : surface de plancher maximum de 150 m <sup>2</sup> (et non pas 80 m <sup>2</sup> ), afin de ne pas bloquer l'installation ou le développement d'une activité agricole.	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Clarifier règle de hauteur: reprendre la règle du PLU de la commune de Poisy qui est la suivante « La hauteur totale des constructions, en tout point pris à l'aplomb du terrain naturel, est limitée à X m au faîte. »	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Ne pas limiter la hauteur des annexes à 3,5 m d'autant que pour des annexes d'une certaines surfaces cela donnera lieu des toitures à très faible pente qui ne s'intègreraient pas dans le paysage	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Supprimer règles sur les déblais/remblais et les murs de soutènement et les remplacer par des dispositions plus générales du type « Les constructions, tant par leur composition que par le traitement des accès doivent s'adapter au terrain naturel, en limitant les modifications des pentes. » et « Les murs de soutènement et de remblaiement sont autorisés s'ils sont rendus nécessaires par la topographie du terrain naturel. Ils seront d'une hauteur maximum de 1,20 m (sauf pour les rampes d'accès au sous-sol). Les terrasses successives sont autorisées, si elles sont espacées de 0,50m minimum par un espace végétalisé. »	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Reprendre règles de la commune pour aspect des constructions	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Simplifier règles sur les clôtures : ne pas prévoir un pourcentage de « claire-voie » et laisser plus de possibilités pour les zones d'activités concernant la hauteur et l'aspect des clôtures pour que celles-ci soient adaptés aux activités en place	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Les postes de transformation devront en zone d'habitat comporter des toitures à 2 pans en aspect de tuiles brunes, rouges ou noires.	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Stationnement : mentionner une superficie minimale de 2,5 par 5 m par place (le règlement évoquant un dimensionnement « indicatif »).	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Préciser si la plantation des arbres au titre des emplacements de stationnement, peut être comptabilisée par ailleurs avec ceux requis au titre des règles relatives aux espaces libres	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Préciser ce qui attendu et entendu par « les aires doivent être végétalisées »	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	consultation administrative	La disposition « Lorsque le stationnement est en fonction des besoins, le nombre de places de stationnement doit être dimensionné et justifié au regard des capacités d'accueil et du fonctionnement de l'opération. » apparait deux fois.	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	ne maintenir que la première phrase de ces dispositions « Dès lors que la norme de stationnement est exprimée par tranche (surface de plancher), nombre de logements ou par capacité d'accueil, la place de stationnement est comptabilisée par tranche complète »	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	stationnement, il serait préférable de parler « de minimum » requis et non pas d'un nombre « absolu » pouvant faire penser qu'un projet avec davantage de places ne respecterait pas le PLUi.	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	reprendre la règle de l'emprise au sol définie au PLU de Poisy en lieu et place de la définition du coefficient d'emprise au sol proposée en page 22 qui est trop complexe et qui comporte des incohérences	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Supprimer les dispositions sur les espaces libres en pages 25 et 26 (règle 1.2.C) : ne pas prévoir d'arbre de haute tige	Demande retenue partiellement pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Supprimer p.26 « Pour toutes les constructions neuves consommant de l'énergie, la part d'énergies renouvelables locales et de récupération dans le bilan énergétique devra représenter à minima 35% de l'énergie primaire consommée. Cette disposition ne s'applique pas dans les secteurs concernés par l'OAP patrimoine »	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Mixité : revoir les seuils d'application des 40% de logements sociaux et de les porter à 6 logements et à 500 m <sup>2</sup> de surface de plancher. La règle serait ainsi la suivante : « Toute opération supérieure ou égale à 500 m <sup>2</sup> de surface de plancher d'habitat ou de 6 logements et plus comprendra un minimum de 40% de logements et de surface de plancher destinés à des logements sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI/BRS dans le respect des objectifs qualitatifs imposés par l'Etat. Cette règle s'applique pour toute création de logements, y compris en réhabilitation ».	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Apporter précisions ER 24-14 et 24-13	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Identifier sentiers PDIPR	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	consultation administrative	Calages du zonage à reprendre : zone Ueq AK513 ok - zone Ucs1AS402 non (sur base ancien zonage)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Retirer bâtiment patrimonial n°33 (AS97)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Ajouter bâtiments patrimoniaux (AA358, AD83, AH143 142 230 232)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	AN 219 en Ubc	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Calages des hauteurs : Brassilly, Macully, Marny, Moiry, Ronzy	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Réduire le boisement au sud de l'AFPA AA179 (route de Macully, côté est et côté sud (broussaille plus qu'un boisement avec intérêt environnemental + pourrait limiter projet de maraîchage/potager sur le secteur)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Instaurer un ER supplémentaire BA42 (création parking)	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Retirer trame carrière	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	ajustements aux plans des hauteurs et des mixités en fonction des modifications prises en compte	Demande retenue pour l'approbation
POISY	consultation administrative	Demande création OAP secteur de Monod au niveau des parcelles cadastrées section AO n°161, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 384 et 410. Celle-ci devra uniquement prévoir : un principe d'accès sur le chemin de Monod au niveau de la parcelle cadastrée section AO n°410. Une ouverture à l'urbanisation après 2035. Un phasage libre de l'opération.	Demande non retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	Augmenter hauteurs lieu dit "Fin de Closon" (AH171 172 173 174 175 205) pour avoir la même qu'à Epagny	Demande retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	Pour As : conserver celle qui intersectent Ap du PLU en vigueur et celles avec données environnementales + retirer AX1, 15, 16 AW13 (projet agricole en cours) + retirer parties résiduelles (autour AN14, autour B167 1308 1311 1621, autour AT252 253)	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
POISY	enquête publique	Mettre en Ueq (à la place Ueai) AH 245 247 1404 pour cohérence ER à la place Ueai	Demande retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	Mettre en Ucs1 (à la place Ueai) AH 189 à 202 + 1451 201p pour cohérence ER à la place Ueai	Demande retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	Mettre en Uem5 (à la place Ueai) AH99 204 1398 1548 1550 1549 ou autre zonage éco permettre développement et implantation nouvelles activités : bureau, industrie, artisanat, entrepôt et commerce/services (comprenant notamment le commerce de détail, la restauration, les activités de services avec l'accueil d'une clientèle, les hôtels et centre de congrès et d'exposition)	Demande retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	AT1105 à mettre totalement en U	Demande retenue pour l'approbation
POISY	enquête publique	Revoir la réglementation applicable en matière d'espaces libres en zone agricole : « Sauf en cas d'impossibilité technique, 1 arbre de haute tige dont le tronc mesure minimum 1,80 mètres devra être planté par tranches de 100m <sup>2</sup> d'espace libre. » : Préciser les contours d'application de cette règle (indiquer par exemple que les espaces exploités rentrent dans le cadre de « l'impossibilité technique ») ou alors indiquer qu'en zone A, aucune disposition n'est prévue concernant les espaces libres. Idem pour les zones N (celles-ci sont toutefois « naturellement » plus arborées, ce qui poserait a priori moins de difficultés)).	Demande retenue partiellement pour l'approbation
QUINTAL	enquête publique	Reprendre les hauteurs	Demande retenue pour l'approbation
QUINTAL	enquête publique	Mettre B323 324 327 en Ucs1 (PC délivrés)	Demande retenue pour l'approbation
QUINTAL	enquête publique	Aspect extérieur des constructions : interdire toitures plates à partir d'une SDP en D2b	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHARVONNEX	enquête publique	Prévoir des sites d'extraction des matériaux de carrières et de dépôts de matériaux inertes	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHARVONNEX	à déposer à l'enquête publique	Prévoir des zones Nr pour le tracé de la piste cyclable entre les communes d'Argonay à Groisy	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	Parcelles AD 1260, 1251, 1252, 1253, 1255, 1256p et 1257 supportant un PA validé par jugement TA à laisser en U	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	Remettre le hameau de Leçy en zone Uhs car contient 16 habitations	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	OAP 1 route de la Pallaz à maintenir car tènement entouré de constructions	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	OAP 2 des Couvettes à maintenir en Ucp car procès en cours au TA suite reclassification du PLU en zone A	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	OAP 5 Vers la Filière à maintenir	Demande retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	Phasage OAP: réalisation immédiate	Demande retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	Linéaire commerciaux: contrairement à la remarque de la CCI, la commune souhaite conserver l'appellation "rdc commerciaux" afin de sauvegarder les quelques commerces existants et interdire les activités tertiaires	Demande non retenue pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	ER/risques naturels: la commune n'a pas d'ER en zone de niveau 3 sur la carte des aléas naturels	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHARVONNEX	enquête publique	Zones AS: demande que toutes les zones As soient reclassées en A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHARVONNEX	enquête publique	Photovoltaïque: la commune ne souhaite pas identifier de zone Npv	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHARVONNEX	enquête publique	Changement de destination: La commune n'a pas de bâtiment agricole susceptibles de changer de destination	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHARVONNEX	enquête publique	Supprimer le patrimoine surfacique des bourgs et village car aucun intérêt et cohérence architectural.e sur les zones ciblées. Conserver (ou rajouter) en repérage les bâtis présents sur les parcelles: section AD 53, 562, 70, 571, 574, 373, section AE 827, 327, 571 ainsi que les 14 blockhaus identifiés (33 à 46 sur plan )	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHARVONNEX	enquête publique	Classer les parcelles AD1529 1527 1531 et 1309p en zone Nr1	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	STECAL à rajouter : parcelles 022 A 91; 245 AX 109 et 110, 245 AO 39 et 40	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	consultation administrative	RAS	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	DEFINITION P14 A quel moment y a t'il changement de destination ? Si on suppose que le bâtiment à l'usage entière de destination de logements, alors pas de changement de destination ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	DEFINITION P15 Peut-on mettre une définition des déchets inertes	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTION / VOIES P 21 Pas d'information sur la réglementation des reculs sur les RD en agglomération et voies communales	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	ESPACES LIBRES P25 1 arbres de haute tige avec tron de 1,80m pour 100m <sup>2</sup> d'espaces libres. Idem maison individuelles?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	VOIRIE P27 Pour toute opération présentant une SP cumulée >= à200m <sup>2</sup> des accès à usage exclusif des piétons et cycles sont imposés. Précisez	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P40 constructions ... implantées sur les limites latérales. Quid de l'implantation du bâtiment sur les 2 autres limites	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P40 constructions ... implantées soit H/2 et 3m sur l'autre limite	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P45 // limites séparatives recul mini de 3 m(revoir les deux définitions) - on choisit entre les deux règles. Pour les annexes, règle 1 H/2 et nous ne tenons pas compte du recul sur l'autre limite ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P45 //aux autres recul des constructions de 10m minimum. Nous prenons de mur à mur ou débord de toit, ou autres, ... Recul de 10m entre maison et piscine ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P49 les 1// aux autres	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P50 par rapport aux voies et emprises publiques	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P53 par rapport aux limites de propriétés	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS P53 les 1// aux autres il manque la zone Ucp pour le recul de 10m	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	P56 Les Halles et Frutière en zone Uei Commerce interdit mais extension autorisée :ok mais extension de 20% de l'existant et 100m <sup>2</sup> de SP (condition cumulatives), Est-ce que cela signifie que l'existant et l'extension ne doit pas dépasser 100m <sup>2</sup> ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	P58 La touffière en zone Uem2 Commerce interdit mais extension autorisée :ok mais extension de 20% de l'existant et 100m <sup>2</sup> de SP (condition cumulatives), Est-ce que cela signifie que l'existant et l'extension ne doit pas dépasser 100m <sup>2</sup> ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Zone Ugv P59 implantation par rapport aux limites de propriétés soit sur une seule limite à condition ....mur coupe feu....et mini 3m sur l'autres limite. Qu'en est-il des autres limites ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Revoir les sous-destinations P66 Manque un mot - sous destination logements, .... Les constructions et aménagement des ?? Sont autorisées	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Destinations P80 En zone A et AS : Si changement de destination : aménagement dans l'ensemble du volume ? Possibilité de faire plusieurs logements ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Destinations P80 Est-ce que le paragraphe "sous-destination logements" s'applique à la zone A et AS ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Destination Si on suppose que le bâtiment à l'usage entière de destination de logements, alors pas de changement de destination ? Alors on peut autoriser l'aménagement de l'ensemble du volume avec modification de façades avec une simple DP, puisque pas de création de SP supplémentaire.	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Sous destination logements - extension des constructions Extension "construction" pour créer un second logement de 50m <sup>2</sup> est ce possible ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Sous destination logements - extension des constructions - Les annexes Dans les autres zones, on précise les pergolas inférieures à 12m <sup>2</sup> mais pas dans cette zone, est ce que cela signifie qu'elles font partie des annexes	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Sous destination logements Incohérence : Nouveaux logements autorisés : soit accolées soit intégrés aux constructions préexistantes mais ne doivent pas être situés dans le périmètre des 100m autour de l'ICPE	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Sous destination logements La SP ne dépasse pas 80m <sup>2</sup> (y compris extension) : 80m <sup>2</sup> par logements ou l'ensemble ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	sous-destination exploitation agricoles seules les extensions des constructions sont autorisées. Extension non limitées ? Qu'en est il des logements en zone AS : pas d'extension possible ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Implantation // limites séparatives et emprise publique Qui des murs de remblais, de soutènement, quel sera la distance ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Zon N p85 Les aménagements liés aux activités de loisirs sont autorisés l'installation de tente ou de yourte est possible ?	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Zone N p85 Les aménagements liés aux activités de loisirs sont autorisés Dans les autres zones, on précise les pergolas inférieures à 12m <sup>2</sup> mais pas dans cette zone, est ce que cela signifie qu'elles font partie des annexes	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Hauteur: mettre en C4 - 15 m: La zone de la Glacière, Chef lieu de TG, TG garage + bâtiment Andujar, la fruitière, Usillon Favre Felix, Les terrets, les halles, OAP Mercier, la Touffière, zone carrefour market , pilot, burgaz, les marais sud	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Implantation D4a, D4b Erreur entre le texte et le schéma - 12m sur le schéma et 8m dans le texte	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	D4a - teintes D4s, D4b Nuancier en mairie ? Est ce que l'on en aura un	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Toitures D4a faitage doit représenté un minimum de 70% de la longueur totale de la toiture - donc interdiction de maison avec un faitage de 1m	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Ouverture, Chassis vitré D4a	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	mur de soutènement D4b il est indiqué une hauteur a=max de 1,50m, mais si dépasse 1m, il doit faire l'objet de deux niveaux, donc de deux murs de soutènement ? Sur le schéma, il est indiqué 1,50m en cas de remblai pour mur de soutènement. Mais un mur de soutènement retient les terres naturelles donc pas de remblais ..	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Clôtures D4b Obligation de faire un muret de 0,60 ou sinon haie vive	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	mur de soutènement D4b Mur de remblai ou de soutènement ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	Stationnement p163 Emplacement enterré ou semi enterré : 21m <sup>2</sup> la place en elle-même doit faire combien ? Difficile à évaluer en instruction ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 2 FILLIERE CENTRE RDC commerciaux doivent être organisés en front de rue .... Rajouter également RDC commerciaux et/ou services	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 6 CHEF-LIEU AVIERNOS Modalités d'ouvertures : On indique opération d'aménagement d'ensemble puis on indique que l'opération peut se réaliser en deux tranches max. N'y a-t-il pas incohorence	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 6 CHEF-LIEU AVIERNOS Mixité sociale : reprendre même phrase que OAP 5 pour les logements de types PLS/BRS : le quota ne devra pas dépasser....	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 7 CHEMIN DU CLOS Modalités d'ouvertures : idem OAP 6. N'y a-t-il pas incohorence	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 7 CHEMIN DU CLOS Mixité sociale: idem OAP 6	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 8 LE CHAUMET Programmation : diminuer à 20 le nombre de logements	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 8 LE CHAUMET Habitat semi-collectif : entrée privative à l'air libre	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 9 LES MOLLIATS Programmation : faible densification en comparaison avec 'OAP 7	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 9 LES MOLLIATS Stationnement : qu'est ce qu'un stationnement en ouvrage ?	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 10 ROUTE DE LA FRETALLAZ Réhabiliter la ferme et créer dans le volume 8 logement : à supprimer, la ferme pourra être démolie (PC accordé pour démolition et création de 27 logements)	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 11 ROUTE DE L'EGLISE Programmation : Est-ce qu'il ne faut pas proratiser sur la base de la surface de chaque tranche	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 11 ROUTE DE L'EGLISE Insertion paysagères : les arbres existants identifiés seront à préserver : A supprimer : les arbres ont été coupés	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 13 ROUTE DES DIACQUENODS Accès : l'accès (entrée et sortie) uniquement par la route des Pommiers- supprimer sortie par la route de l'Eglise	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 13 ROUTE DES DIACQUENODS Voirie structurante (supprimer en sens unique) - prévoir galette de retournement,	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 16 MAISON DU PLATEAU DES GLIERES Manque numéro de page	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	à déposer à l'enquête publique	OAP 16 MAISON DU PLATEAU DES GLIERES Capacité d'accueil : rajouter un logement d'astreinte	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	consultation administrative	RAS	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Mettre en évidence les routes et le chemin de fer sur le plan de zonage	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Agrandir l'ER n°19 aux parcelles F2515-1526-1970	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Demander l'extension de la zone éco des Mouilles sur une partie de la parcelle F2279	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Rajouter zone Nr d'une surface d'environ 8500 m <sup>2</sup> sur parcelle C439 et 440	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Si catégorie C1 ne peut pas passer à 8,50m, passer les parcelles B1693, 1864, 1861 et 1692 en C2 (10m)	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Discordance OAP 10 et 9 + Les Mouilles + centre-bourg. Tout ce qui est en C2 devrait être en C1 à l'exception de la ZAE des Mouilles où il faut autoriser les constructions jusqu'à 15m de hauteur y compris la zone des Barons (donc C4)	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Nouvelle OAP à demander (parcelles F2661, 2665, 2666) chez Eminet	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Largeur piste cyclable non règlementée, comment déterminer la largeur nécessaire lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme?	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Prescriptions trop restrictives sur les murs de remblai et soutènement	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Schéma assainissement 2019 du SILA à mettre à jour	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Annexer le nuancier communal existant	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Sur le plan de stationnement secteur E1, autoriser les stationnements clos pour 10%	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Activité économique Chez les Barons: zone Neai en STECAL bloquant pour projet bâtiment artisanal. La commune dit dénombrer 10 logements au total sur le secteur (9 chez Felisaz et 1 de l'autre côté de la RD2). Demande repasser le secteur en Ueai en y adossant une zone Uhs sur les parcelles C 1301, 1302, 240 et sur une partie des parcelles C1300 et 1299.	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	ER n°15-3 Boisy: afin de faciliter le projet de maison senior, classer en Uab la partie en pointe de la parcelle F2548 sur 2300 m <sup>2</sup> (propriété communale zonée en Ueq), voir schéma	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	ER n°15-8 Chef-lieu: diminuer l'emprise de l'ER (largeur réduite à 20 m au lieu de 40) et classer surface en Neq (il n'est pas envisagé de construction)	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	ER n°15-19 chez Duret: agrandir l'ER aux parcelles F1526, 1970 et 2515 pour améliorer le projet de cheminement piéton	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	ER n°33 et 34 vers le collège: supprimer ces ER et reclassement la surface en Nr1, l'objectif est d'accueillir les matériaux de construction du 2ème collège à proximité et de créer un merlon anti-bruit	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	à déposer à l'enquête publique	Dresser la liste des changements de destinations et améliorer leur lisibilité sur le règlement graphique	Demande retenue partiellement pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GROISY	à déposer à l'enquête publique	ER au lieudit le Plot: à ajouter sur parcelle D2717 (garage vétuste) pour augmenter stationnement public contigu	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	ER au chef-lieu: à ajouter sur le nord de la parcelle F1346 en vue d'aménager un passage de déviation de 8 m de largeur, voir schéma	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Supprimer l'ER 14-91 "Création d'un chemin touristique le long de la Fillière" depuis la limite communale avec Charvonnex jusqu'à la route des Ollières, conserver l'ER allant vers les Barons (Thorens-Glières)	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Hauteurs: passer la catégorie C1 à 8,50m. Sinon repasser les zones Ucp, Ucs et Uhs en C1 au lieu de C2 pour éviter les discordances avec l'existant	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Hauteurs : discordance entre le nombre de niveaux et les hauteurs des constructions entre C2 et C3. Pour réaliser un R+1+c il faudrait 11m et pour un R+2+c il faudrait 14m	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Hauteurs: passer la zone Uem1 des Mouilles en C4 (15m) comme toutes les autres ZAE	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Cartonnerie et entreprise Excoffier: Faire bénéficier la cartonnerie du même zonage qu'Excoffier (parcelles F830, 1888, 2025, 3069)	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Carrières: Les zones retenues au titre de l'exploitation des carrières sur le plan F ne semblent pas correspondre à la réalité des sols et sous-sols.	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Secteurs en manque de capacité électrique: si prescription graphique non retenue, passer les 6 secteurs suivants en zone AU (Fontaine-Vive, Chez Moguet, Les Molasses-Tovasset, Chef-lieu - l'Allée, Vallourd, Chenay - Chez Luiset - Chez Pire - Vers la Gare,	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Règlement écrit: retrait aux limites 5 m trop important en zone Uhs et Ucp pour les annexes, ce qui va contribuer à des constructions sans autorisation	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Destinations: dans le tableau de destinations des zones U activités, les exploitations forestières sont interdites. La zone Ueai de chez Diossaz est occupée majoritairement par une activité d'exploitation forestière et scierie. La commune souhaite que cette activité puisse continuer	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Equipements sportifs Champ de la Pierre (vers le collège): hostilité du propriétaire / extension du zonage Ueq pour nouveau terrain de sport. Commune propose de déplacer cette extension aux parcelles D 2430, 2562, 1384 et 2403	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Changer le zonage Ucs1 pour les zones desservies par les réseaux et accès mobilités douces pour densifier les espaces disponibles. Secteur de Vallourd et chez Diossaz à proximité du campus: passer d'un zonage Uhs à Ucs1 car desserte prochaine par piste cyclable reliant à la gare de Groisy et ligne de bus	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Mettre les jardins partagés des Pelerets en Nj parcelle D2292	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Zone Nr1 des Vernays: Déplacer la plateforme bois (ER n°32) en étendant la zone de remblai des Vernays sur les parcelles D403, 406, 1259, 1260	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GROISY	enquête publique	NR1 les Communes d'en Bas: Rajouter zone Nr1 sur parcelle E1821 pour accueillir les remblais liés à la réhabilitation de l'étang de Mercanton. Parcelle ayant fait l'objet d'une coupe rase non replantée pour l'instant.	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	NR 1 lieudit l'Alouette: étendre zone Nr1 sur parcelles D 1962 et 1676p (voir schéma)	Demande retenue pour l'approbation
GROISY	enquête publique	Corridor écologique lieudit les Danfires Rajouter le corridor écologique qui va des Danfires jusqu'à Fontaine-Vive qui relie Glières et Parmelan au Salève (voir schéma et Plu en vigueur)	Demande non retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	consultation administrative	Règlement pas réfléchi pour communes < 2000 hab. Continuer la réflexion sur la densification des petites communes	Demande non retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	à déposer à l'enquête publique	Dans la zone Uc (Ucp?) recul par rapport aux limites séparatives de 4 à 5 mètres et non 3 mètres.	Demande non retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Parcelle OA 1764 élément du patrimoine article 151-19 N°20 ne classer que le bâti et non la parcelle complète	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Supprimer du changement de destination les bâtiments repérés en patrimoine n° 12 et 16	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Passer les parcelles suivantes en zone As au lieu de zone A à la Contamine: A 875, 876, 877, 878, 879 et 880	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Modifier la surface de la zone « Uei1 » selon Pc et Cub accordés en 2024 (PC: parcelles A 2079, 1525, 1526 et 2165, CUB: parcelle A 83).	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Passer en Ubp la parcelle A 631 car CUB accordé en janv2025	Demande non retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Passer la zone NR1 en NR3 et bien spécifier dans le règlement qu'on autorise des constructions provisoires démontables pour la protection des matériaux.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Dans le secteur « Crêt Martian » remettre les parcelles A 696, 697, 698, 700, 734 en zone Ne équipement public (emplacement prévu depuis 2017 pour le bassin de rétention eaux pluviales ) et se rapprocher du service eaux pluviales dossier DUP.	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Remettre en zone A comme PLU 2017 les parcelles N suivantes « Crêt Albert et Pré Masson »: 536,522,521,520,519,518 ,515,516,523,524,525,526,527,660,501,503,504,420,421,506,507,508,510,511,512,513,500,514,499,515,516,517,518,566,567,565,564,562,563,561, 560,558,559,551,550,549,548,567,479,480.	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	Dans le secteur l'Epine remettre la parcelle A 668 en AS et non en N	Demande retenue pour l'approbation
NAVES PARMELAN	enquête publique	ER 23-11 route de Villaz à supprimer	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
NAVES PARMELAN	enquête publique	ER 23-12 route de Villaz à modifier: supprimer partie entre la parcelle A378 et la A1800 (travaux réalisés)	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	En matière de stationnement, le zonage E1 ne traite que des destinations habitat et activités économiques et laisse de côté d'autres destinations qui peuvent comporter un ERP. La commune souhaite que ce point soit complété, idem pour les zones UeqL.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	consultation administrative	RAS	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit: Préciser la vocation des zones au fur et à mesure de leur présentation	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	OAP Paysage et Patrimoine: Comment va s'organiser la prise en compte des orientations voulues dans le cadre des avis émis par l'architecte-conseil et des conseils préalables donnés aux demandeurs d'autorisations de construire?	Demande ne relevant pas directement du PLU
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones U: Dans le centre-bourg de Villaz subsistent des murs anciens en maçonnerie que le PLU actuel tend à maintenir. Dans quelles conditions leur protection peut-elle être assurée	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones U: Faire coïncider le schéma de la page 144 figurant l'aménagement en gradins des terrains remaniés en cas de construction avec la règle écrite.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/dispositions générales: Revoir la règle d'application de coefficient de biotope et pleine terre en cas de zonage multiple.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones AU: Connaître la justification du seul type de zone AU (Aua)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VILLAZ	enquête publique	SMS de 50% pour 10 des 11 OAP et de 33% dans la seule OAP n°10. La commune de Villaz souhaite savoir si cette situation est justifiable ou s'il s'agit d'une erreur matérielle.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement graphique: Superposition repérages patrimonial et changement de destination illisible. Etablir une liste des constructions repérées pour le changement de destination. La commune maintient ses identifications de bâtiments pouvant changer de destination en zone A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement graphique/ SDC: est-ce que le report des tracés du projet de schéma cyclable fera l'objet d'ER? Savoir si ce point sera complété avant l'approbation.	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VILLAZ	enquête publique	SDC: savoir comment cette disposition trouvera à s'appliquer notamment pour le niveau de service « autres ».	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VILLAZ	enquête publique	Règlement graphique: Constat qu'il n'y a pas partout coïncidence entre les zones urbaines définies au PLUi et la carte de zonage d'assainissement approuvé en 2019 par le SILA et constitutive du PLUi arrêté. Situation limitante pour l'urbanisation d'un secteur important pour le développement des infrastructures et du logement social dans le secteur des Cruets (zone Ueq et UeqL).	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A et N: Préciser pour les remblais la condition de valorisation des terres agricoles, sinon les interdire. Phrase ambiguë et interprétable : « ...dépôts de déchets inertes non liés à un usage agricole ». Voir plaquette de la CA 73-74 éditée en déc 2024.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/dispositions générales: Compléter le règlement écrit du PLUi dans son article 2.1 CONDITIONS DE DESERTE ET VOIRIES pour que le rejet direct, via les accès autorisés, de l'eau pluviale provenant des parcelles privées soit proscrit. Le règlement doit également indiquer que la réalisation d'aménagements particuliers peut être imposée par le gestionnaire de la voirie pour prévenir ce phénomène.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Caractéristiques des murs de soutènement notamment les retraits, pour les habitations en zone A ou N à la suite d'un déclassement par le PLUi (groupes de moins de 10 habitations), vérifier que ces nouvelles règles importantes pour la qualité paysagère sont également applicables hors zones U.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	OAP sectorielles: Faire l'objet d'un travail régulier d'amélioration prenant en compte l'expérience progressivement acquise et débouchant si nécessaire sur des ajustements.	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/dispositions générales: Encadrer les installations de type antennes téléphoniques à chaque zone (art.10). Souhaite que ce type de construction soit encadré dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine et, si cela est admissible en droit, de la santé des habitants.	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement graphique: réserve sur la localisation de l'aire d'accueil de grand passage GDV bois de Fontenex à Annecy le Vieux (atteinte à l'environnement et sécurité des personnes). Expliquer les raisons de ce choix dans le rapport de présentation du PLUi.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Mixité sociale: souhaite que le taux de 30% de PLAI dans le volet habitat soit ramené à 15% vu la situation de la commune en pole de proximité et territoire ouvert en mobilité	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Prévoir un dispositif de formation initiale et de formation de maintenance étendu à tous les aspects, y compris lorsqu'il s'agit de l'appréciation de la compatibilité des demandes avec les différentes OAP et de l'application des OAP thématiques	Demande ne relevant pas directement du PLU
VILLAZ	enquête publique	Prévoir un dispositif permanent de suivi de l'application du PLUi avec identification des prescriptions problématiques – y compris des utilisations déviantes des règles - et étude de solutions correctives envisageables soit constitué dans une logique de partage des expériences vécues	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones U: Approfondir les impacts des divisions foncières en zone constructible pour que les projets de densification préservent le cadre de vie des habitants notamment en secteur d'habitat individuel	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Revoir les droits en matière d'annexes pour qu'elles soient identiques en zone constructible et dans les anciennes zones d'habitat reclassées en agricole.	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Permettre la sous-destination « restauration » en zone A en cas d'utilisation de bâtiments existants patrimoniaux n'ayant plus de vocation agricole.	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Savoir si le changement de destination en zone agricole se fait sans limitation de surface de plancher en sus de l'extension volumétrique de 50 m2 et si la réalisation de certaines catégories de logements sociaux est souhaitable eu égard notamment à une desserte par les transports collectifs forcément limitée (logements PLAI)	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Permettre un STECAL sur parcelle A 863 (autoriser changement destination si repérage L151-11 2° n'est pas accepté). Si non à justifier.	Demande non retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones U: Revoir la distance des portails à la voirie en instaurant une règle de distance (sas d'attente). Emploi du verbe « entraver » à discuter.	Demande retenue pour l'approbation
VILLAZ	enquête publique	Règlement écrit/zones A: Permettre l'activité de maraîchage en zone As et la réalisation connexes des constructions nécessaires à cette activité (Cf Orientation PADD n°13)	Demande retenue partiellement pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GROISY		Passer la ZAE des Mouilles en C4 (15m)	Demande non retenue pour l'approbation
GROISY		Passer la ZAE des Barons en C3 (12m)	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Concernant le projet de Règlement du futur PLUi HMB et sa traduction cartographique : Harmoniser le zonage patrimonial soit sur l'ensemble de la parcelle ou seulement sur le bâtiment concerné.	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Thorens-Glières: La Poste H2836, absence de linéaire	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Thorens-Glières: La Crèche H2485, Linéaire commercial – supprimer le long de la RD	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Thorens-Glières: restaurant la Haute Bise I2177, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Aviernoz: Chef-lieu bar, 022 B524, Revoir le positionnement – Le linéaire doit faire l'angle	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Saint-Martin Bellevue: Golf 245 BC42, Linéaire sur BC42 et non BC41	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Saint-Martin Bellevue: Diacquenods Impérial 245 BD16, linéaire à supprimer	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Linéaire commercial: Saint-Martin Bellevue: OAP13 245 BD1, A rajouter – le linéaire parallèle à la voie principale	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Emplacement réservé à rajouter : Evires Le Pontet chef-lieu, 120 F238, F240, 239, 241, Zone Naturelle de dissipation sud	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Emplacement réservé à supprimer : Evires chef-lieu, 120 D2143, Terrain SA Mont Blanc	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Emplacement réservé à supprimer : Thorens-Glières Chez Milliard - Le long de la Fillière, I599, I600, 601, 1122, 1794, 1796	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Emplacement réservé à supprimer : Thorens-Glières chemin des Grives, A2541 et 1784	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Emplacement réservé à supprimer : Aviernoz cimetière, 022 C277	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur vieux cimetière, 022 C355, C356, C357, C358, C359, C360, C364, C365, C369, C370	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur vieux cimetière bis, 022 B760, B761, B762, B763, B764, B767, B768	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur ancienne fruitière, 022 B909, B517 (en alignement de la B909)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur rte de l'Anglettaz, 022 B301, B303, B304, B305, B306, B1989, B997, B 998, B948,	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur rte de l'Anglettaz bis, 022 B331, B1973, B324, B325, B1985, B1526, B334, B1314, B330, B895, B1318, B341	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur rte de l'Anglettaz ter, B1977, B1931, B1349, B1355	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur les Côtes, 022 B661, B 665, B666, B669, B686, B1052, B 1053, B 1060, B 1062, B 1393, B1395, B1723, B1730, B1859, B1861, B2015, B 2016, B 2065, B2066	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur le château des Côtes, 022 B441, B 444, B445, B446, B447, B448, B452, B457, B459, B913, B914, B915, B916, B917, B918, B1101, B1448, B1448, B1460, B1461, B1462	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Aviernoz secteur le château des Côtes bis, B1496, B1794, B785, B781	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur les Mouilles derrières, 120 A616, 617, 615, 614,	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur les Mouilles derrières bis, 120 A 1391, 1394, 556, 555, 554,875,1231,857, 934, 936, 592, 593, 578,	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur les Favières, 120 A 263, A264, A265, A341, A350, A357, A358, A359, A683, A745, A966, A967, A1045, A1130, A1205, A1206, A1452, A1454, A1458, A1503, A1504	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur le Pré des Fontaines (chez Miquelet), 120 F625, F796, F797, F814	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur le Marquis, 120 F558, F560, F561, F562, F563, F564, F565, F566, F567, F568, F825, F850, F851, F867, F868, F1194, F1195, F1203, F1224, F1225, F1232	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur la Côte (Id le Recours), 120 F333, F334, F335, F336, F337, F338, F349, F350, F351, F352, F353, F354, F355, F359, F360, F361, F853, F860, F861, F961, F1396, F1398	Demande retenue partiellement pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur la Queue Giou, 120 D888, D889, D898, D899, D901, D902, D1881, D1882, D1948, D1949, D1950, D1951, D1954, D1955, D1956	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur chez Braillard, 120 E305 - en continuité de la parcelle E765	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur les Contamines, 120 E68, E71	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur Daudens, 120 E119, E122, E152, E153, E154, E155, E1090, E1102, E1103, E1114, E1491, e1559, E1561, E1681, E1682, E1683,	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur Daudens bis, 120 E1805	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur les Grands Champs, 120 E1813, 1814	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur Les Ners / Rosay Chenaz, 120 C1257, D826, D827, D828, D837, D838, D839, D840, D841, d842, D847, D848, D1523, D1524, D1525, D1866	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur Les Ners / Rosay Chenaz bis, 120D394, D398, D399, D400, D401, D402, D403, D405, D407, D1693, D1702, D2086, D2087	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur chez Marmiton, 120 C200, C201, C261, C263, C264, C278, C279, C280, C288, C289, C290, C507, C573, 574, C599, C639, C646, C821, C822, C824, C826, C889, C890, C918, C919, C1375, C1376	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Evires secteur au Perry, 120C401, 398, 399, 400	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Les Ollières secteur le Praz, 204 B483, B534, B541, B542, B549, B567, B1846, B1969, B2166, B2220, B2225, B2330, B2331, B2332, B2335, B2357, B2369, B2382, B2526, B2527, B2635, B3645, B2655, B2656	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Les Ollières secteur la Pareuse, 204 B 2488, B2481, B2704, B2705, B2545, B2544, B2546, B882, B2629	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Les Ollières secteur la Recollière, 204 B918, 924, 576, 2416	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	<del>Zones agricoles strictes à supprimer: Les Ollières secteur la Recollière, 204 B918, 924, 576, 2416</del>	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: St-Martin Bellevue secteur les Vallères, 245 AB 65, 66, 92, 93, 53	Demande retenue partiellement pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur Colanche, H 2157, 2167, 2164, 655, 2151, 2154, 611, 1125	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Champ du Crot, A 1597, A 1598, A1663, A1689, A1697, A1698, A1699, A1918, A1928, A2539, A2644, A2644, B2646, B2739, B2817, B2819, B2825, B3063, B3064, B3066, B3076, B3081, B3085	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Four les Laffins, I285, I, 360, I 362, I 365, I366, I367, I368, I370, I371, I372, I373, I374, I375, I378, I379, I381, I382, I383, I384, I386, I388, I389, I390, I390, I392, I393, I534, I1331, I1332, I1333, I1334, I1362, I1549, I1550, I 1551, I 1552, I1618, I1619, I1620, I1621, I1622, I1624, I2072, I2073	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Chêne, I222, 223, 224, 225, 226	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Chêne Haute-Bise, I84, 1466, 1099, 1462, 1460, 1450, 77, 76	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Chêne Haute-Bise bis, I13,15, 1205, 14, 27 (partie), I17,1819, 1204, I12 (partie)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur le Chêne Haute-Bise ter, I2024, 2027, 1345, 1340, 250, 251, 249, 1080, 2025, 2221, 2220, 1082, 265	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur Biauvy, H 2941, 971 ...	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Zones agricoles strictes à supprimer: Thorens-Glières secteur Les Laffins, H1467, 2639	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	STECAL : Rajouter les parcelles (zones de stockage existantes) 022 A0091 245 AX109 – AX 110 245 AO39, AO 40	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières D742 enlever classement chalet d'alpage	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières D121 rajouter patrimoine rural	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières D71 rajouter chalet d'alpage	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières C61 Modifier emplacement du chalet d'alpage (ce n'est pas le bon bâtiment)	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières C37 supprimer chalet d'alpage	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières D829 supprimer chalet d'alpage	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières H756 Agrandir la zone Uab partie hors zone humide (Maison Croset)	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: Thorens-Glières H2818 Supprimer le zonage Ucp et remettre en A	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: St-Martin Bellevue AC135 A mettre en Uhs (Collectif de 10 logements)	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif graphique: St-Martin Bellevue Secteur AX76, AX77, 351, 356, 347, 346, 345, 293, 298, 292, 331, 327, 220, 243, 247, 244, 245, 329, 177, mettre en Ubc - vocation habitat collectif au lieu de Ucp (programme au Fil de l'O)	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p49: IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS : Les unes par rapport aux autres, Absence de règles pour la zone Ucp ?	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p50: IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS par rapport aux voies et emprises publiques, Les règles de reculs sont-elles les mêmes pour les annexes ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p53: IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS par rapport aux limites de propriétés, Revoir les reculs pour les annexes	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p53: IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS : Les unes par rapport aux autres, Absence de règles pour la zone Uhd ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p59: zones U économiques, soit sur une seule limite à condition ....mur coupe feu....et mini 3m sur l'autres limite. Qu'en est-il des autres limites ?	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p66: zones Ugv, implantation par rapport aux limites de propriétés; Revoir les sous-destinations, Manque un mot - sous destination logements, .... Les constructions et aménagement des ?? Sont autorisées	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p80: destinations en zones A et As, Précision à apporter : Si changement de destination : aménagement dans l'ensemble du volume ? Possibilité de faire plusieurs logements	Demande retenue partiellement pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p80: destinations en zones A et As, Est-ce que le paragraphe "sous-destination logements" s'applique à la zone A et AS ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p80: sous-destinations logements en zones A / extension des constructions, La construction d'une extension peut-elle permettre la création d'un logement supplémentaire	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p85: en zones Zone N, Les aménagements liés aux activités de loisirs sont autorisés, L'installation de tente ou de yourte est possible ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p138: implantations D4a et D4b, Erreur entre le texte et le schéma - 12m sur le schéma et 8m dans le texte	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p140: Toitures D4a - % de Faîlage, Une grande partie des faîtages des nouvelles maisons individuelles sont inférieures à 70%. Revoir le pourcentage	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p146: Clôtures D4b, Les clôtures sans muret sont interdites ?	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif règlement écrit p148: Schéma : mur de soutènement D4b, Est-ce que le schéma s'applique uniquement aux murs de soutènement?	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°2 Fillière centre p230: RDC commerciaux doivent être organisés en front de rue....	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°2 Fillière centre p230: RDC commerciaux doivent être organisés en front de rue, Rajouter également RDC commerciaux et/ou services	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°6 chef-lieu Aviernoz p241: Modalités d'ouvertures : Revoir incohérence. Il est indiqué "Opération d'aménagement d'ensemble" puis "opération peut se réaliser en deux tranches max". Mixité sociale : reprendre même phrase que OAP 5 pour les logements de types PLS/BRS : le quota ne devra pas dépasser....	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°7 chemin du Clos p244: Modalités d'ouvertures : Revoir incohérence. Il est indiqué "Opération d'aménagement d'ensemble" puis "opération peut se réaliser en deux tranches max". Mixité sociale : reprendre même phrase que OAP 5 pour les logements de types PLS/BRS : le quota ne devra pas dépasser.... Sur schéma : revoir l'emplacement de l'espace vert le long de la RD	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°8 Le Chaumet p247: Programmation : diminuer à 20 le nombre de logements	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°9 Les Molliats p250: Programmation : faible densification en comparaison avec l'OAP 8	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°10 route de la Fretallaz p252: Réhabiliter la ferme et créer dans le volume 8 logements : à supprimer la ferme pourra être démolie (un PC accordé pour démolition et création de 27 logements	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°11 route de l'Eglise p255: Insertion paysagère : les arbres existants identifiés seront à préserver : A supprimer : les arbres ont été coupés	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°13 route des Diacquenods p261: Accès : l'accès (entrée et sortie) uniquement par la route des Pommiers- supprimer sortie par la route de l'Eglise, Voirie structurante (supprimer en sens unique) - prévoir galette de retournement,	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Modif OAP sectorielle n°16 Maison du Plateau des Glières p271: Manque numéro de page, Capacité d'accueil : rajouter un logement d'astreinte	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Aviernoz bâtiment patrimoniaux n°16 A1054	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Aviernoz bâtiment patrimoniaux n°29 B296, 298	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Repérage patrimonial à supprimer: Aviernoz bâtiment patrimoniaux n°29 B296, 298	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Aviernoz bâtiment patrimoniaux n°41 B909	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Evires A1442 car déjà réhabilité	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Evires A1115 car zone U	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°35 B122, 123	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires B495	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires B520	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Evires C1115 car zone U	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°57 C1265, 1266	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°39 C313	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Evires C541 car zone U	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Evires F1342 car zone U	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°88 F1434, 1435	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires F326	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°89 F408, 410	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Evires bâtiment patrimoniaux n°94 F544	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°25 A10	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°21 A1420, rajouter l'ensemble du bâtiment en patrimonial	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à supprimer : Les Ollières A1694, 1695	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°26 A544	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Repérage bâtiment patrimonial à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°2 A590	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Repérage bâtiment patrimonial à supprimer: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°36 B1889	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°32 B1919	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°43 B194	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Repérage bâtiment patrimonial à rajouter: Les Ollières B2267, patrimoine 20ème siècle	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat et repérage patrimoine à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°3 B2347, 2346	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°31 B2480	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°34 et 38 B2692	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°12 B585, remplacer patrimoine public tertiaire par ancienne ferme	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination habitat à rajouter: Les Ollières bâtiment patrimoniaux n°39 B965	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: St-Martin Bellevue bâtiment patrimoniaux n°7 B127	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: St-Martin Bellevue bâtiment patrimoniaux n°24 BC34	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à supprimer: St-Martin Bellevue AD260, AD172, AD236	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Supprimer la cabane du réparage patrimonial : Thorens-Glières A1316 et I2136	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: Thorens-Glières A2761	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: Thorens-Glières A2788	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Bâtiment patrimonial à rajouter: Thorens-Glières A725	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: Thorens-Glières B1055, 1054	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Bâtiment patrimonial à rajouter: Thorens-Glières F1418	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination artisanal à rajouter: Thorens-Glières A2254	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Repérage bâtiment patrimonial à supprimer: Thorens-Glières H453	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: Thorens-Glières H454, 1479	Demande non retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à supprimer: Thorens-Glières I17	Demande retenue pour l'approbation
FILLIERE	enquête publique	Changement de destination à rajouter: Thorens-Glières I1255	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
FILLIERE	enquête publique	Repérage bâtiment patrimonial à rajouter: Thorens-Glières I1554, I 1556 et I1569, l'ensemble de la maison en patrimonial	Demande retenue pour l'approbation

Suites données aux avis et observations des communes, des PPAC, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CDNPS et des conclusions de la commission d'enquête – PAYS D'ALBY

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ALLEVES	enquête publique	Dans le volet aspect des constructions, demande une règle spécifique à Allèves mentionnant un débord de toit minimum de 1,2m	Demande retenue pour l'approbation
ALLEVES	enquête publique	Demande la suppression des chemins de randonnées des documents graphiques	Demande non retenue pour l'approbation
ALLEVES	enquête publique	Demande la suppression des zones de carrière sur le document graphique F	Demande non retenue pour l'approbation
ALLEVES	enquête publique	Demande de modification de l'OAP 1	Demande retenue pour l'approbation
ALLEVES	enquête publique	Demande la création d'une OAP sur la parcelle C762	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Réintégrer le secteur d'OAP des Frasses	Demande non retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Revoir le zonage du cimetière	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Souhait de modifier la cartographie de la TVB	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Points de règlement (non détaillés)	Contribution hors délai, non recevable ou non localisable
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Politique de mobilité du Grand Annecy	Contribution hors délai, non recevable ou non localisable
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Gestion des déchets inertes	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Zonage As sur d'autres communes	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	consultation administrative	Ressource AEP	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande une cartographie des sources privées annexée au PLUi	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande une actualisation et une correction du cadastre	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Modifier l'ER n° 5 : porter la largeur à 10m	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande la révision des règles d'implantation en zone UA	Demande non retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Propose de renforcer l'incitation des parking souterrains en zone UX	Demande non retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Propose de revoir les règles de déblais et remblais en zone A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande l'affichage des périmètres de protection des captages d'eau potable	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande le retrait de la protection patrimoniale sur une parcelle non bâtie (B87)	Demande non retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande l'annexion des plans du réseau d'eau potable au dossier de PLUi	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Actualiser la carte présentant la localisation des points de collecte et d'apport volontaire des déchets ménagers	Demande retenue pour l'approbation
CHAINAZ-LES-FRASSES	enquête publique	Demande à remettre en place des objectifs de rattrapage en matière de logements sociaux	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
CHAPEIRY	consultation administrative	RAS	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CHAPEIRY	enquête publique	Propositions de reclassement de zones As en A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Intégrer les bâtiments de la fruitière dans l'OAP n°2 "La fruitière", et réajuster la rédaction de l'OAP en conséquences (50 lgts)	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Réajuster les règles de hauteur en cohérence avec les OAP	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Retirer les obligations de mixité sociale sur l'OAP de la Fruitière	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Demande la suppression de certains ER	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Demande la création d'un ER pour son local technique communal	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	En lien avec la suppression de l'ER, retirer STECAL et zone Neq sur parcelle B1005	Demande retenue pour l'approbation
CHAPEIRY	enquête publique	Extension du zonage Ut5 sur zone U et parking existant	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CUSY	consultation administrative	Zonage Ueai sur la route d'Aix-les-Bains	Demande non retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	Elargir le secteur de l'OAP des Bruchets	Demande non retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	Demande de ralentir le développement des voies vertes	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CUSY	consultation administrative	Demande plus d'identifications CD	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	<u>Format du document</u>	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	Trame carrière incohérente	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	Incohérences sur les hauteurs entre règlement écrit et plan graphique	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	consultation administrative	Désaccord sur le coefficient de biotope	Demande non retenue pour l'approbation
CUSY	enquête publique	Demande le zonage en Uhs du hameau de Chantemerle - Pré Riond qui compte plus de 10 logements	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	enquête publique	Demande la suppression de l'ER 10.1	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	enquête publique	Maintien à minima de l'enveloppe zonée Aua, voir extension de l'OAP des Bruchets	Demande retenue pour l'approbation
CUSY	enquête publique	Création d'une zone Ueai dans la plaine de Lachat	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CUSY	enquête publique	Regrette les règles trop restrictives d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
CUSY	enquête publique	Revoir le zonage de la carrière et du site de traitement des matériaux	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Dénonce la Gouvernance et la non reprise d'une "Charte de l'élu"	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Regrette une analyse des pratiques et des DUL trop superficielles, sans tirer d'enseignement de leur application	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Un travail qui n'a pas permis aux élus de bien appréhender les enjeux du territoire et qui n'a pas été assez pédagogique	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GRUFFY	consultation administrative	Un suivi des travaux difficile en l'absence de comptes-rendus (envoyés tardivement)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Document volumineux et à entrées multiples qui est difficile à manier	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Rappel l'avis très réservé de la commune de Gruffy sur le PADD, qu'elle trouvais très flou et insuffisamment ancré au territoire	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Regrette le choix d'armature territoriale qui ne s'appuie pas sur l'étude "agglo archipel" du CAUE	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Traitements des lisières urbaines, des franges et des transitions insuffisants	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Traitements insuffisants des thématiques environnementales, notamment portées par l'agglo	Demande retenue partiellement pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Manque de travail sur les thématiques ISDI, ER communautaires, GEMAPI, ou GDV	Demande retenue partiellement pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Constate la mauvaise reprise de l'inventaire Région et PNRMB	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Question de l'adéquation du projet avec la ressource en eau potable	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Inquiétudes concernant les différents projets du Semnoz	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Dénonce la méthode de travail, notamment en matière de zonage	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Désaccord sur la méthode de comptabilisation des gisements	Demande retenue partiellement pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Désaccord sur le seuil de définition des hameaux, bien supérieur à l'ancien PLUi du Pays d'Alby	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Question des terrains propriétés de la commune dédiés à la création de logements sociaux qui ont été déclassés	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Condamne le déclassement des terrains du SIPA	Demande retenue partiellement pour l'approbation
GRUFFY	consultation administrative	Travail sur le règlement mené de façon hachée, sans vision globale	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	consultation administrative	Aurait souhaité la retranscription du Schéma Départemental de Randonnée	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
GRUFFY	enquête publique	Regrette que le document n'ait pas été retravaillé en profondeur entre arrêt et EP	Contribution hors délai, non recevable ou non localisable
GRUFFY	enquête publique	Inquiétude concernant les habitations et fonds de jardins zonés en A alors qu'ils n'ont pas de vocation agricole	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Inquiétude concernant le seuil élevé à 10 habitations concernant la définition des hameaux	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Ajouter des exceptions aux règles de remblais / déblais pour les constructions agricoles (jusqu'à 2,5m)	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Demande le passage de zone As en A	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Demande le passage de zones U en N	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Interrogation concernant l'intégration des enjeux énergétiques et des ressources naturelles dans le travail du PLUi	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
GRUFFY	enquête publique	Demande la préservation du Semnoz en empêchant tout nouvel équipement sportif ou touristique	Demande non retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Demande un travail approfondi sur les OAP de la commune de Gruffy	Demande retenue pour l'approbation
GRUFFY	enquête publique	Demande le classement en U "integral" du secteur de la Craie	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
HERY-SUR-ALBY	consultation administrative	RAS	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Demande linéaire commercial L151-16 en centre-village	Demande retenue pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Supprimer l'ER 22 et en recréer un au Nord du cimetière	Demande retenue partiellement pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Transformation d'un zonage Ueq en Ucp	Demande retenue pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Demande à reclasser des parcelles en U (en A au projet arrêté)	Demande non retenue pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Affirme le maintien de l'OAP du Pré de la Tour	Demande retenue pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Demande le passage de zone As en A	Demande retenue pour l'approbation
HERY-SUR-ALBY	enquête publique	Modification de la règle d'aspect des constructions concernant les locaux à poubelles	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
SAINT-FELIX	enquête publique	Demande le réajustement des hauteurs sur les zones d'activités	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-FELIX	enquête publique	Création d'un ER pour stationnement public	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-FELIX	enquête publique	Suppression d'un ER qui n'a plus d'intérêt	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-FELIX	enquête publique	Ajustement des dispositions de l'OAP de l'extension d'Orsan (stationnement)	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Zonage arrêté très différent du zonage travaillé avec les élus en Mai 2024	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Zonage As généralisé qui bloque les exploitations existantes	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Favorable à la préservation d'espaces dédiés au maraîchage autour des ensembles bâtis	Demande retenue partiellement pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Demande l'extension de la zone constructible sur le secteur de Marcelette (parcelles C343 et C342)	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Demande 3 nouveaux changements de destination	Demande retenue partiellement pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	Demande si une zone humide ne devrait pas systématiquement être en N	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-SYLVESTRE	consultation administrative	S'étonne du classement de l'UDEP en zone N (et plus Ueq)	Demande retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Etendre la protection patrimoniale de la scierie hydraulique du Buisson à son ruisseau d'alimentation en eau	Demande retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande le regroupement de parcelles zonées As en zone A	Demande retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande l'extension de certaines protections patrimoniales	Demande retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande la suppression de certaines protections patrimoniales	Demande retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Identifier des éléments de patrimoines supplémentaires	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande de reclassement de parcelles zonées N en zone U	Demande non retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande l'extension du secteur Neai pour créer une zone artisanale	Demande non retenue pour l'approbation
VIUZ-LA-CHIESAZ	enquête publique	Demande la création d'un STECAL autour des bâtiments du Rochers Blancs au Semnoz	Demande non retenue pour l'approbation

Suites données aux avis et observations des communes, des PPAC, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CDNPS et des conclusions de la commission d'enquête – Lac

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
BLUFFY	consultation administrative	Revoir le zonage du hameau des bossons ; remettre les parcelle 550,551,552,554 en zone zone N	Demande retenue pour l'approbation
BLUFFY	consultation administrative	Mettre les parcelles A1105 et A1527 en zone U	Demande retenue pour l'approbation
BLUFFY		Revoir zonage du bosson aujourd'hui intégralement en Uhs==> garder la partie repérer patrimoine en Uhs et passer le reste en uhd	Demande non retenue pour l'approbation
BLUFFY	à déposer à l'enquête publique	Passer les parcelles OA1067 et OA1066 en A	Demande retenue pour l'approbation
BLUFFY	enquête publique	<b>Plan F</b> : Servitude résidence principales : inscrire la servitude sur les zones UCS1 et Uab	Demande retenue pour l'approbation
BLUFFY		<b>Plan A</b> : Passer toutes les zones As en A	Demande retenue pour l'approbation
DUINGT	consultation administrative	Nous n'avons pas trouvé notamment la grange N°32. Le chemin de croix N°57 n'est pas dans la liste des numéros Il faudra rajouter le : N°56 : Bassin aux hameaux des Maisons N°58 : Ponton à Pagodes N°59 : Embarcadère	Demande retenue pour l'approbation
DUINGT	enquête publique	Demandes de modification de zonage de As en A (voir délib)	Demande retenue pour l'approbation
DUINGT	enquête publique	Secteurs identifiés pour résidences principales	Demande retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Règlement écrit page 14 : Schéma du CES pas cohérent avec la définition	Demande retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Règlement écrit page 40 : demande de modification de la règle des prospect pour la zone Uab	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Demande de classer la parcelle OA534 en Uab	Demande non retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Contradiction entre le règlement graphique et règlement écrit concernant la zone Ae et Ai	Demande retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Demande de classement du hameau à l'entrée du village en UCS1	Demande non retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	ER n°11 à supprimer	Demande retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Ajouter un ER	Demande non retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Modification plan des hauteurs pour 2 secteurs en zone A (voir courrier pour secteurs)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ENTREVERNES	enquête publique	Plan F : Modifier/supprimer des zones humides	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Plan F : Servitude résidence principale: inscrire la servitude sur zonage Uab et Ucp	Demande retenue pour l'approbation
ENTREVERNES	enquête publique	Modification de zonage de As à A (voir courrier commune)	Demande non retenue pour l'approbation
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	consultation administrative	volonté d'identifier des bâtiments en zones A et N pour leur permettre de changer de destination	Demande retenue pour l'approbation
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	consultation administrative	souhaite avoir la possibilité de rénover les constructions existantes dans l'enveloppe urbaine sans engendrer une création de logementle cadre de la rénovation des constructions existantes, (dans l'enveloppe urbaine, ne pas être soumis aux formalités du « changement de destination ».)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	consultation administrative	zonage chef lieu : souhaite l'ouverture de deux zones à l'urbanisation	Demande non retenue pour l'approbation
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	consultation administrative	zonage borny : souhaite que le hameau du borny soit déclaré en Uhd (ou Uab) et non en A	Demande non retenue pour l'approbation
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	consultation administrative	_reglement : aspect extérieur des constructions : la commune considère que certaines règles ne sont pas adaptées et propose d'y déroger selon le cas.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Correction des ER n°2 et 4 pour les regrouper car OAP dans PLU actuel portant sur l'ensemble du tènement	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	ER n°6 et 7 à supprimer	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Ajouter un ER sur parcelle 765 et 768 pour construction d'un réservoir/station pompage du Semnoz ((voir plan annexe)	Demande non retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Classer parcelle B2159 en zone A	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	consultation administrative	Classer en A les parcelles OB927,928 et 929	Demande non retenue pour l'approbation
LESCHAUX	consultation administrative	Annexe carte d'aléas > carte du PLU de 2012 à remplacer par la carte révisée en avril2024	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
LESCHAUX	enquête publique	OAP Patrimoine : repère 19 pas au bon endroit, à décaler un peu et a mettre sur la parcelle 428 (là où il y a le bati) et non 429, Le zonage patrimoine doit être revu	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Sources sur PLU actuel et 2 arbre remarquables pas reportés au PLUi (parcelle 1308 et 1307 au niveau chemin rural)	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Etendre la zone élément de patrimoine surfacique à préserver à la parcelle 367	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	ER n°16 : modifier le périmètre de l'ER en prenant l'intégralité des parcelles 128, 127 et 124	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	ER n°3 : Déplacer l'ER	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	ER n°17 : préciser largeur de 2 m dans la dénomination des ER	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Modification parcelles en As	Demande non retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Classer parcelle Oc354 en Ucp	Demande non retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	Classer les parcelles OB2013 et 2014 en Uhd	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX	enquête publique	parcelle OB2019 : identification bâtiment changement de destination	Demande retenue pour l'approbation
LESCHAUX		Parcelles OB2187,2188,2189, 2190 : biens et projet à la vente, demande à ce que la carte soit modifiée.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Ajouter un emplacement réservé pour équipement public sur les parcelles cadastrées section AE n°405 et AE n°870, dans l'OAP n°2 – chemin du Vert Pré (voir plan ci-dessous)	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Supprimer les emplacements réservés n°36 et n°37 : les actes ont été établis depuis.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Faire apparaître le recul obligatoire des constructions vis-à-vis de la voie à créer faisant l'objet de l'emplacement réservé n°26 (déviation de la RD 909A).	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Classer les parcelles cadastrées section A n°647, A n°653, A n°654, A n°652 et A n°651(terrain centre technique municipal et déchetterie intercommunale) en zone Neq.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Classer les parcelles cadastrées section A n°714 et A n°602 en zone Ucs1 afin que le zonage suive la route des Penoz.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Supprimer le patrimoine n°23 sur plan : il s'agit des mêmes bâtiments que le n°21 (Le Pavillon des Fleurs et son annexe).	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	CBS : La pondération retenue pour les toits plats végétalisés semble excessive	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Accès portail : prévoir un recul minimum à 8 m. de l'axe de la voie ou un portail automatique si impossibilité technique de recul.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Page 31 du règlement écrit : paragraphe en contradiction avec l'OAP Patrimoine	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Tracé de principe du schéma directeur cyclable : Cartographie à revoir : la traversée du centre village classé en réseau structurant ne permet pas de création ou d'élargissement de piste cyclable	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Page 36 : Destination "Exploitation agricole et forestière" : Interdire les extensions d'exploitation agricole	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Page 47 : ajouter la sous-destination "commerce compatible avec l'habitat" en création et extension en zone Ucm et Ucs, -ajouter la sous-destination "restauration" en création et extension en zones Ucm et Ucs -ajouter la sous-destination "hôtels" en zone Ucm et Ucs,	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD		-ajouter la sous-destination "activités de service avec l'accueil d'une clientèle" en création en zone Ucm et Ucs,	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Page 47 : interdire la sous-destination "salles d'art et spectacles" la destination "autres équipements recevant du public" doit n'être autorisée que <b>sous la condition d'être compatible avec l'habitat.</b>	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Les annexes doivent être limitées à 2 en excluant les piscines et avec une emprise au sol maximale de 50m <sup>2</sup> . (page 48) <b>pour toutes les zones U</b>	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ajouter la sous-destination "commerce" en création en Uhd,</li> <li>• ajouter la sous-destination "restauration" en création en Uhd,</li> <li>• ajouter la sous-destination "activités de service avec l'accueil d'une clientèle" en création dans le bâti existant en Uhd,</li> <li>• ajouter la sous-destination "hôtels" sous condition en création et extension en Uhd,</li> <li>• ajouter la sous-destination "autres hébergements touristiques" sous condition en création en Uhd</li> </ul>	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	Destination "Equipements d'intérêt collectif et services publics" : • interdire la sous-destination "salles d'art et spectacles"	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	Page 63 : Distinguer différents secteurs au sein de chaque zone UT2 afin de prendre en compte les spécificités de chaque secteur. semble impossible de limiter les reculs par rapport aux limites séparatives à seulement 5 mètres pour certains secteurs. Nous souhaitons reprendre les dispositions du règlement du PLU actuel : - Soit la moitié de la hauteur pour le Palace de Menthon ; - Soit sept dixième de la hauteur pour le Beauséjour.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	CES : semble impossible de ne pas limiter les extensions et emprises au sol pour certains secteurs en zone UT2 Nous souhaitons reprendre les dispositions du règlement du PLU actuel : - Soit extension dans la limite de 20% de la SDP existante pour le Palace de Menthon ; - Soit extension dans la limite de 10% de la SDP existante pour le Beauséjour	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Zone A :</b> Destination "Commerces et activités de service" : - autoriser la sous-destination "restauration" sous-condition, restauration liée à l'activité agricole, en A - autoriser la sous-destination "exploitation forestière" sous-condition dans toutes les zones agricoles	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Mixité sociale :</b> Passer les zones U de la commune en secteur B7 (500 m <sup>2</sup> ou 7 logements en création uniquement : 30% de logements et de surface de plancher)	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Hauteurs :</b> Les zones N doivent être en secteur C1 - 8 mètres (cohérence avec les zones U déjà en secteur C1 - 8 mètres), excepté pour le centre technique municipal (parcelles A 653, A 652 et A 654) qui doit rester à 10 mètres. Les zones A doivent rester en secteur C2 - 10 mètres.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Secteur D3a :</b> Ouvertures : Interdire les chiens assis. (page 130)	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>7.5 Clôture :</b> Autoriser la hauteur totale des clôtures à 1,80m. maximum, y compris pour les haies végétales.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Secteur D3b :</b> Aspect d'ensemble (page 133) Autoriser les toits plats sur la totalité de l'emprise au sol des constructions à condition qu'ils soient végétalisés et qu'ils s'insèrent harmonieusement avec les aspects des constructions alentours ainsi que dans le paysage.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Teintes D3b :</b> Imposer des tuiles plates (sauf contrainte technique avérée) et de petite dimension, de teinte brune, brun-rouge, ou rouge nuancé, patiné, flammé, ancien.Toutefois : -il devra être tenu compte de l'environnement bâti existant , -l'emploi du cuivre, du zinc patiné, de l'ardoise naturelle ou synthétique ou de la tuile ardoisée peut être autorisé, suivant les caractéristiques architecturales de la construction.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINTE-BERNARD	consultation administrative	<b>Ouvertures :</b> Interdire les chiens assis.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>Clôture</b> (page 135) : Autoriser la hauteur totale des clôtures à 1,80m. maximum, y compris pour les haies végétales.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>Secteur D6</b> Page 160 : <b>7.5 Clôture</b> : Autoriser la hauteur totale des clôtures à 1,80m. maximum y compris pour les haies végétales.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Page 163 : Stationnement : Pour un emplacement extérieur, le dimensionnement indicatif à prendre en compte doit être de 6m. x 2,50m., hors accès. Pour un emplacement enterré ou semi-enterré, le dimensionnement indicatif de 21 m <sup>2</sup> intégrant la surface de manœuvre est insuffisant.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Normes de stationnement <b>Secteur E1</b> : Habitat : Imposer 1 place par tranche de 60 m <sup>2</sup> de surface de plancher avec 2 places minimum dont 1 couverte par logement pour toute création de logement. En cas de réhabilitation ou d'extension d'une construction existante dans les zones Uab et Uhd, 1 place par tranche de 60 m <sup>2</sup> de surface de plancher avec 2 places minimum pour toute création de logement.	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Reprendre les prescriptions graphiques de leur PLU actuel dans le Plan F (EBC, Corridor, secteurs intérêts paysagers..)	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Plan F : supprimer corridor écologique secteur Presles	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Plan F : supprimer zone humide face à la plage municipale	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	Plan F : réduire zone tampon zone humide prox zone artisanale	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>OAP n°2</b> : Vocation principale : habitat collectif. Ajouter la possibilité de création de services.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>OAP patrimoine</b> carto et tableau récap : Corriger certaines erreurs ( <b>voir délib</b> )	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>OAP Patrimoine</b> (page 47) : "Les portes, fenêtres et occultations présenteront une unité de modèle, de mode de partition et d'occultation, respectant les dispositions et teinte d'origine." Trop restrictif : modifier le paragraphe afin de pouvoir autoriser la suppression des petits bois et les fenêtres à 1 vantail quand cela ne dénature pas la façade.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>OAP Patrimoine</b> (page 47) : "Teinte : teintes sombres (chêne foncé ou noyer)." Trop restrictif. Autoriser des teintes plus claires. En contradiction avec le paragraphe suivant : ne seront pas admis les contrastes trop marqués par les teintes entre la partie bois et la partie maçonnerie	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>OAP Bioclimatique (carte TVB)</b> : Reprendre les prescriptions graphiques du PLU actuel (voir délib)	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
MENTHON-SAINT-BERNARD	consultation administrative	<b>Carte SUP :</b> Rectifier les périmètres : -Site inscrit des Abords du Château de Menthon -Site inscrit du Pont de Presles -Site classé du Roc de Chère qui sont décalés par rapport à la cartographie de l'Atlas des Patrimoines et du cadastre de la RGD.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Classer les parcelles AE847, 154, 406, 846 405 et 870 en Ueq1 pour accueillir la nouvelle gendarmerie.	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Modifier l' <b>OAP n°2</b> pour tenir compte du projet de gendarmerie (voir délib)	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Classer les parcelles AE848, 849, 864,721,866,862,868,869,861,860,870, 858, 853 en Ucm	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Classer les parcelles AC289, 290 en Uhd	Demande retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Modifier le règlement écrit (implantation des constructions / par rapport aux limites séparatives) : autoriser l'implantation d'annexes non accolées inf ou égale à 3,5m en limite de propriété	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD	enquête publique	Modifier le règlement écrit (espaces libres) : alléger la règle de l'implantation d'arbres de hautes tiges par tranche de 100m <sup>2</sup> , règle trop contraignante qui ne s'adapte pas à tous les terrains	Demande non retenue pour l'approbation
MENTHON-SAINT-BERNARD		Suite à l'envoi du tableau des requêtes nous avons constaté qu'il y a 2 erreurs dans la liste des ER. En effet, les emplacements réservés n°10 et n°11 figurant dans la liste des ER sur Menthon-Saint-Bernard correspondent à des parcelles situées sur la commune de Veyrier du Lac.	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-EUSTACHE	enquête publique	Classer parcelle B863 et B865 en zone A	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-EUSTACHE	enquête publique	Classer parcelles A935, 933,345,344,343,342,341,338,337,336 en As	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-EUSTACHE	enquête publique	Classer parcelles A 333,332,331,1309,1308,329,328 en A	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-EUSTACHE	enquête publique	Reprise de parcelles hameau de la Magne pour les passer en A	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	ER à instaurer pour le tracé du TCSPI	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Zone à définir pour le dépôt des déchets inertes	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Prévoir un deuxième site pour aire d'accueil des gens du voyage	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>Plan SMS</b> : Demande à être classé en B4 (40%)	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>Plan des hauteurs</b> : , 10m pour l'hôtel le Semnoz, 10m pour les hameaux de Chez Cublier et des Rosières , réduire à 8 m pour le hameau de Bordon,	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Autoriser 12m pour les fermes agricoles	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	autoriser hauteur 10m sur parcelle AP-1007 (zone blanche actuellement)	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	autoriser hauteur 10m sur secteur UCPA	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Réduire la hauteur tranche amont du secteur 2 de l'OAP n°2 à 12m	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>OAP n°1</b> = autoriser hauteur de 15m	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>Plan des prescriptions graphiques "corridors et continuum éco au titre du L,151-23 du CU"</b> : Agrandir le périmètre à l'entrée de St Jorioz	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>Plan des prescriptions graphiques "corridors et continuum éco au titre du L,151-23 du CU"</b> : interdire l'implantation des serres agricoles	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	<b>Plan des prescriptions graphiques</b> : supprimer les secteurs "exploitations de carrières du R151-34" car commune loi littoral	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Autoriser changement de destination des fermes parcelles E-0292 et E-0725	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Instaurer des zones non aedificandi (voir annexe délib)	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Mettre à jour les ER	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Compléter le linéaire commerciale parcelle AP-0756 (voir annexe délib)	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Secteur E1 = imposer des places couvertes	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Zone UT6 : Batiment UCPA (parcelle AD-0130) autoriser salle de spectacle et logements saisonniers/fonction	Demande non retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Imposer un CES en zones UT1 (10%), UT2(50%) et UT4(50%) <b>des constructions existantes</b>	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Zone UT8 : permettre la démolition des batiments existants et reconstruction	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Zone NT20 : imposer un CES de 10% pour le camping le crétoix	
SAINT-JORIOZ	à déposer à l'enquête publique	<b>OAP n°6 :</b> revoir le zonage , classer en Ucm(auj UCs2) et permettre la réalisation de 42 logements (auj 32) sur l'intégralité de cette OAP	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	<b>OAP n°6 :</b> autoriser une hauteur de 12m	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	consultation administrative	Faire apparaître le Nant du Villard en zonage N tout le long. Un petit bout a été oublié	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ		Reprendre la dénomination de certains ER pour les ER n°65, 80	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Parcelle AP 1040 : parcelle déjà construite, changement de zonage en Ucs1	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Parcelle AL113 : Batiement à identifier changement de destination	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Parcelle AV274 : changement de zonage en Uec (pour permettre le commerce)	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	- Classer en As les lieux-dits « Chez Desbiolles » & « Chez Chappelaz » & « Chantagrelin » situés route de la Magne, en raison de la covisibilité avec le lac,	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Classer en As les lieux dits Chez Decombe, chez chappeluz, chantegrillet en raison de la covisibilité avec le lac	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Faire apparaître la bande des 100 mètres inscrite tout sur le littoral, en précisant que cette bande des 100 mètres est inconstructible.	Demande retenue pour l'approbation
SAINT-JORIOZ	enquête publique	Zonage As trop stricte (voir courrier du 20-06) Demande de revoir le règlement écrit	Demande non retenue pour l'approbation
SEVRIER	enquête publique	<b>OAP n°7 :</b> modifier la légende du schéma : <b>parking existant</b> et non à créer	Demande retenue pour l'approbation
SEVRIER	enquête publique	Parcelles AO641,649,655,646,647,716,51,715,712 en Ucs2 (déjà construit)	Demande retenue pour l'approbation
SEVRIER	enquête publique	Parcelles AN558,701 et 560 en Ucs2 (déjà construit)	Demande retenue pour l'approbation
SEVRIER	enquête publique	Modifications de zonage de As en A	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Le centre « les Alérions » (association l'Avenir, 3 rue de l'Etang de la Grange 57950 Montigny Les Metz) situé sur les parcelles section A 797/796/798/422/800/497 est destiné à recevoir dans un cadre associatif des touristes. Cette association assure l'hébergement et la restauration de ses hôtes. A l'heure actuelle la parcelle sur laquelle est édifiée ce centre est classée en zone A. Le projet du PLUi prévoit la reconduction de ce zonage. Compte tenu des projets d'aménagements immobiliers de l'association, le zonage proposé doit impérativement être modifié. A priori le zonage correspondant aux besoins et à l'activité de l'association est le zonage NT1.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	L'emplacement réservé n°13 actuel dans notre PLU n'a pas été reporté sur le PLUi, il conviendrait de le rajouter (voir annexe n°8).	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Dans un souci de cohérence avec le hameau du Villard (Montmin), il conviendrait que le hameau de la Côte bénéficie du même zonage (Uhs) et du classement B8 « mixité sociale ». Etant observé que la plupart des hameaux de la commune de Talloires-Montmin sont classés en zone Uhs.	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Le zonage NT 11 au col de la Forclaz doit permettre une extension du CES de +20% minimum ainsi que la création d'une annexe de 25 m <sup>2</sup> (parcelle section 187D 929). Tous les autres restaurants du Col ont bénéficié d'une extension limitée dans le cadre de la carte communale de l'ancienne commune de Montmin. L'Auberge de Montmin a acquis une renommée certaine après l'attribution de deux étoiles au guide Michelin, il convient donc de lui permettre d'agrandir son bâtiment d'exploitation.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Projet de création d'une plage municipale sur les parcelles section AL n°954/955/463/462. Zonage Neq souhaité.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Sur la parcelle section 187A 975 la commune a un projet de stationnement public. De ce fait il y a lieu de placer un emplacement réservé sur ce tènement à l'instar de l'emplacement réservé n°22 situé à proximité. La commune souhaite maintenir le zonage Neq sur cet emplacement.	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Le corridor écologique des Granges a disparu du document graphique du PLUi (voir annexe 1). Ce corridor fait partie intégrante de la zone de protection de la faune du Roc de Chère classée en réserve naturelle. Il y a lieu de le mentionner de nouveau sur le document graphique du PLUi.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Parcelles section AI 58/57, ajouter un emplacement réservé pour la création d'un parking communal. Garder le zonage Ueq. En effet la commune a en projet de créer un parking sur ces parcelles afin d'augmenter les places disponibles de stationnement sur la commune. L'idée étant d'apaiser le plus possible, notamment pendant la saison estivale, tout le secteur du Bourg de Talloires du point de vue de la circulation des véhicules, des vélos et des piétons.	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	La commune ne comprend pas pourquoi les parcelles section 187 D n°872/873/874/875/876 sont classées en « changement de destination à vocation d'habitat » alors que sur ces parcelles les bâtiments sont déjà à usage d'habitation.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Camping du Lac Angon : Parcelles classées en zone N alors qu'elles ont exploitées à usage de camping depuis plusieurs années, Il convient donc que dans le cadre du PLUi elles soient classées <b>en zone UT1</b> .	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Classer les parcelles section 187 B n° 1066/1062/1246/1248 en Uab	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Les parcelles section AL n° 952/953/951/469/544/470 qui appartiennent à la commune de Talloires-Montmin sont exploitées commercialement au titre de la restauration et de la location de bungalows à usage sportif. Le classement proposé en zone UT1 par le projet du PLUi ne correspondant pas à la destination de cette zone il y a lieu d'adopter <b>le zonage Ut7</b> .	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Les parcelles section AL n° 864/862/852/851/865 sont à usage d'habitation. Le classement UT1 préconisé par le projet de PLUi ne correspondant pas à la destination de ces parcelles, il y a lieu d'adopter le zonage Nsl.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	L'emplacement réservé n°14 est à prolonger en limite de la parcelle AL 479 (voir annexe 2) dans la mesure où il s'agit du chemin d'accès aux activités commerciales de la zone.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Afin de faciliter la circulation des piétons dans la zone urbaine du bourg de Talloires, il y a lieu de créer un emplacement réservé sur les parcelles (voir annexe 5) AH 663/387.	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	La parcelle (voir annexe 6) C 1154 située dans le bourg de Vérel est destinée à la construction de bâtiments d'habitation. Afin d'aménager un trottoir et faciliter la circulation des piétons dans ce village il y a lieu de créer un emplacement réservé le long de la route départementale D42	Demande non retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	L'emplacement réservé n°17 mentionné au projet de PLUi étant insuffisant, il y a lieu de l'étendre sur les parcelles (voir annexe 3) 187 D 388/778/775/883/905/1060/886/905.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Création d'une zone de stationnement supplémentaire en épis le long de la départementale 42 sur les parcelles (voir annexe 3) 187 D 914/958/1031/1034/1035/1036/1033/960/961/924/933/898/1061/1062/1063/1065/1068/1069/1082/1083/899.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	Afin de rationaliser les mouvements de véhicules et afin de pérenniser les emplacements de stationnement, il y a lieu de créer un emplacement réservé sur les parcelles (voir annexe 4) 187 D 768/961/769/772/1134/1135/985/1136/1137/1133/1132.	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	<b>OAP n°1 clos du Moine : revoir la rédaction concernant les places de stationnement</b>	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	classer la zone de l'hôtel des grillons en Ut6	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	La reprise des espaces boisés classés du PLU actuel sur l'ensemble de la commune hormis celui qui était placé sur les parcelles cadastrées AD 154, 155, 156, 157, 159, 161, 733 et 734 (plans joints).	Demande retenue pour l'approbation
TALLOIRES-MONTMIN	enquête publique	<b>GOLF</b> : demande de classer le Golf en NT6 + modification règlement écrit : autorisation de travaux nécessaires aux parcours de Golf à condition de prendre toutes les dispositions pour assurer une bonne intégration dans le site et limiter l'impact sur l'environnement".	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Règlement écrit ne réglemente pas le projet pour les parties enterrées des constructions	Demande non retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	OAP patrimoine trop générale ne permet pas la protection du patrimoine ainsi que le règlement écrit (secteur D3a)n'interdisant pas les toitures plates ni volets roulants	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Aucun cône de vue identifié pour préserver les vues sur le lac	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Manque de précision, incohérences dans certaines pièces du PLUi	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	OAP Patrimoine : quelques modifications dans la rédaction de la partie 4 (orientations communes)	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	à déposer à l'enquête publique	OAP Patrimoine : Repères à modifier ou corriger	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	OAP Paysage : Supprimer l'incitation à la plantation d'arbres à grand développement (supérieur à 15m) dans plusieurs parties de l'OAP qui pénalisent les vues sur le lac	Demande retenue partiellement pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC		OAP Paysage : Implantation du projet dans la pente _Les enrochements de hauteur importante ou utilisant de gros blocs de pierre seront évités en raison de leur fort impact visuel. Si le dénivelé est trop important, la construction d'un mur ou muret sera préférée. (page 51)	Demande non retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	OAP Bioclimatique : quelques modification dans la rédaction	Demande non retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Règlement écrit</b> : demande de modification de certaines règles	Demande retenue partiellement pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Cones de vue et linéaire de point de vue à mettre en place	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Liste des ER à reprendre avec plein de modifications	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Plusieurs ER à supprimer ou modifier	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	ER à créer	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	ER logement social (prévu dans OAP) à mettre en place (pièce 104/124)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan des hauteurs</b> : Toutes les zones Uhd à mettre en secteur C2	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan des hauteurs</b> : Zone Uab et Ubp à mettre en C3	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan des hauteurs</b> : Zone UT3 (futur UT2 après modification) à mettre en C3	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan aspect des constructions</b> : Classer en D3a les zone Uhd et la partie basse du hameau de chavoires ( <b>partie Chavoire déjà fait sur SIG</b> )	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan stationnement</b> : Secteur Uhd à supprimer (voir pièce sn°113/124)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	<b>Plan des SUP</b> : Château de Fésigny pas répertorié, perimètre de protection des eaux ne figure pas au plan, manque servitude de marchepied et de halage	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°8 manque flèche sur plan	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°9 remplacer "les mottes" par "morat"	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°10 remplacer "les mottes" par "morat"	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°22 ne figure pas sur le plan, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°38 ne figure pas sur le plan, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°51 ne figure pas sur le plan, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°52 ne figure pas sur le plan, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°53 ne figure pas sur le plan, à rajouter	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°68 manque la flèche sur le plan	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°71 a renseigner : restaurant le pecheur	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°76 retirer la protection	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n°78 Flèche à rajouter sur le plan patrimoine	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n° 85 Etendre protection château fesigny	Demande non retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	n° 85 Etendre protection	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Reprises de haies, bosquets... sur plan F	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Secteur Ucs1 du centre à classer en en Uab	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	2 Zones Ut3 à passer en Ut2	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Parcelle AH63 à classer en Ucs 2 en partie	Demande non retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	impasse des pécheurs à classer en Ueq	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Secteur AC 498,489,493,219,460,654 ) classer en Np	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Parcelle AE412 à classer en Ueq	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	Parcelle AK681 et 685 à classer en Ueq	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	partie à classer en Ueq au bord du lac (parking+accès)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
VEYRIER-DU-LAC	consultation administrative	parcelles AC161 et 162 à classer en Ueq	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
VEYRIER-DU-LAC	enquête publique	page 26 règlement : accès: en cas de division foncière ou lorsque l'opération interesse plusieurs parcelles, les accès devront être mutualisés. Ajouter "sauf en cas d'impossibilité technique"	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	enquête publique	prolongement de l'ER n°8	Demande retenue pour l'approbation
VEYRIER-DU-LAC	enquête publique	Parcelle AH 63 : Supprimer une partie de l'ER	Demande retenue pour l'approbation

SUITES DONNEES AUX AVIS ET OBSERVATIONS DES COMMUNES, DES PPAC, DE LA MRAE, DE LA CDPENAF, DE LA CDNPS ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE – ANNECY

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	REDIGER un chapeau introductif aux OAP pour préciser que ces OAP ont pour vocation de se borner seulement à orienter les projets et que ces dispositions des OAP susceptibles de s'imposer aux autorisations d'urbanisme seulement dans un rapport de compatibilité n'ont pas vocation à fixer des prescriptions intangibles, mais de simples orientations, sauf pour les points des OAP sur lesquels un renvoi a été opéré par le Règlement.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	AJOUT p9, préciser que les dispositions des OAP sectorielles, s'il y a, priment sur le règlement écrit (en moins ou en plus) et rajouter cette mention dans les dispositions générales.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	ADAPTER la rédaction de certaines OAP pour reformuler en « orientations » plutôt qu'en règle stricte.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Pour toutes les OAP sectorielles, bien étudier et intégrer des éléments liés à la gestion des eaux pluviales. AJOUTER/ADAPTER au besoin : - s'il convient de préciser que la gestion des eaux pluviales est imposée à la parcelle - La compatibilité avec le zonage eau pluviale : infiltration eaux pluviales suivant prescriptions du zonage - Vérifier cohérence avec zone zéro rejets.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Servitude autorisant uniquement les résidences principales pour les OAP suivantes : Friche des Rails, Pont Neuf, Carrés, Romains, Gare + zone A du règlement des meublés de tourisme (Illustration 4 - Servitudes_RP_OAP_Meublé_tourisme)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	L'ensemble des schémas des OAP suivantes sont flous et donc illisibles : Avenue d'Aix-les-Bains, Barral Ouest, Pont Neuf, Friche des Rails, Balcon du Val Vert, les Carrés). Il est donc nécessaire de reprendre la qualité des schémas pour qu'ils soient lisibles. Les OAP mentionnées doivent faire l'objet de corrections qui sont inscrites sur les illustrations suivantes : Illustration 2 - correction_doc_graphique_OAP_4_6_7 et Illustration 3 - corrections_doc_graphique_OAP_5_8 Pour une meilleure lisibilité, il est également nécessaire de faire des zooms sur les grosses OAP, avec le cadastre en fond : Avenue d'Aix, les Carrés, Trois Fontaines : Pont-Neuf, Friche des Rails	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Au sein de chaque OAP - section qualité de l'habitat "Afin de garantir une qualité d'habiter, les logements familiaux pourraient proposer les surfaces cibles suivantes : • T1 = supérieur ou égal à 25m <sup>2</sup> • T2 = supérieur ou égal à 43m <sup>2</sup> • T3 = supérieur ou égal à 65m <sup>2</sup> • T4 = supérieur ou égal à 75 m <sup>2</sup> • T5 = supérieur ou égal à 90m <sup>2</sup> "	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	CORRECTION/ AJOUT: sur la taille des logements : prévoir un renvoi du règlement aux OAP.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	rajouter à la fin du paragraphe Mixité sociale : "Les résidences de logements spécifiques (type résidence sociale, étudiante, etc.) ne rentrent pas dans le décompte de la règle de mixité sociale"	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Supprimer la pleine terre/biotope de toutes les OAP. Le règlement de chaque zone s'applique par défaut.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 2 vallon du fier p 12 : schéma de l'OAP : manque la légende des bâtiments bleus ("équipements à créer")	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 3 les carrés Schéma OAP p 17 : - OAP floue qui est illisible lorsqu'il faut zoomer. - Il manque la légende du carré violet sur le schéma ("équipement à créer"). - Modifier la légende "espaces publics structurants" par "espace collectif à aménager". - Il manque le tracé du TCSPI. - Ajouter dans le corps du texte de la programmation p 14 "certains bâtiments pourront intégrer des socles actifs (commerces, services, bureaux, équipements) + indiquer RDC actifs sur les bâtiments de la friche PEUGEOT.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 4 pont neuf Dans le texte : - Rajouter le commerce de proximité en vocation principale Dans le schéma : - Rajouter les socles actifs	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 5 barral Remplacer le texte P34, section programmation - vocation principale : - Des RDC actifs peuvent être créés sur les grands axes (et non précisément sur Zanaroli)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 7 balcon du val vert Reprendre le périmètre de l'OAP 7 et en soustraire la zone de "stationnement à créer ou à conforter". Modifier la légende "espaces publics structurants" par "espace collectif à aménager" (Illustration 2 - correction_doc_graphique_OAP_4_6_7)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	av Aix OAP Ajouter dans le corps du texte de la programmation p 50 "certains bâtiments pourront intégrer des socles actifs (commerces, services, bureaux, équipements).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 9 GAre Modifier le périmètre de l'OAP pour exclure les dernières phases de COGEDIM (3 et 4) (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare) Modifier la destination du bâtiment situé le long de l'avenue du Rhône de "bâtiments de bureaux à implanter" à "Equipements à créer" (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare) Modifier la hauteur de ce même bâtiment et la porter à R+12 (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare) Modifier le texte stationnement p47 : "Les règles en matière de stationnement sont réglementées au sein du règlement de chaque zone. Le schéma des OAP précise des implantations géographiques souhaitées. Le stationnement doit être de préférence mutualisé dans un ouvrage permettant de réaliser du foisonnement (habitations, activités et éventuellement stationnement d'entrée de ville), de libérer du foncier et des espaces de pleine terre, notamment en pieds de bâti. En cas d'impossibilité de répondre à l'ensemble des besoins sur cet ouvrage, il sera réalisé en partie en infrastructure au droit des nouveaux bâtiments." Modifier le texte P46 : Section implantations : remplacer "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation de bureaux." par "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation d'équipement". Section hauteurs : remplacer "Programme de bureaux à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville" par "Programme d'équipement à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville"	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP 9 GAre</p> <p>Modifier le périmètre de l'OAP pour exclure les dernières phases de COGEDIM (3 et 4) (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier la destination du bâtiment situé le long de l'avenue du Rhône de "bâtiments de bureaux à implanter" à "Equipements à créer" (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier la hauteur de ce même bâtiment et la porter à R+12 (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier le texte stationnement p47 :</p> <p>"Les règles en matière de stationnement sont réglementées au sein du règlement de chaque zone. Le schéma des OAP précise des implantations géographiques souhaitées.</p> <p>Le stationnement doit être de préférence mutualisé dans un ouvrage permettant de réaliser du foisonnement (habitations, activités et éventuellement stationnement d'entrée de ville), de libérer du foncier et des espaces de pleine terre, notamment en pieds de bâti. En cas d'impossibilité de répondre à l'ensemble des besoins sur cet ouvrage, il sera réalisé en partie en infrastructure au droit des nouveaux bâtiments."</p> <p>Modifier le texte P46 :</p> <p>Section implantations : remplacer "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation de bureaux." par "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation d'équipement".</p> <p>Section hauteurs : remplacer "Programme de bureaux à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville" par "Programme d'équipement à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville"</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP 9 GAre</p> <p>Modifier le périmètre de l'OAP pour exclure les dernières phases de COGEDIM (3 et 4) (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier la destination du bâtiment situé le long de l'avenue du Rhône de "bâtiments de bureaux à implanter" à "Equipements à créer" (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier la hauteur de ce même bâtiment et la porter à R+12 (Illustration 9 - Modifications_OAP_Gare)</p> <p>Modifier le texte stationnement p47 :</p> <p>"Les règles en matière de stationnement sont réglementées au sein du règlement de chaque zone. Le schéma des OAP précise des implantations géographiques souhaitées.</p> <p>Le stationnement doit être de préférence mutualisé dans un ouvrage permettant de réaliser du foisonnement (habitations, activités et éventuellement stationnement d'entrée de ville), de libérer du foncier et des espaces de pleine terre, notamment en pieds de bâti. En cas d'impossibilité de répondre à l'ensemble des besoins sur cet ouvrage, il sera réalisé en partie en infrastructure au droit des nouveaux bâtiments."</p> <p>Modifier le texte P46 :</p> <p>Section implantations : remplacer "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation de bureaux." par "Au sud-ouest, l'aménagement doit prévoir la mise en place d'un bâtiment « totem » respectant un alignement sur l'avenue du Rhône. Ce point d'appel visuel se composera d'un ouvrage de stationnement et d'une émergence de grande hauteur (R+9) à vocation d'équipement".</p> <p>Section hauteurs : remplacer "Programme de bureaux à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville" par "Programme d'équipement à niveaux R+9 pour un effet totem d'entrée de ville"</p>	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP 15 pré billy</p> <p>p80 : Formes urbaines, volumétries : Remplacer la rédaction suivante : "Les constructions doivent s'implanter en cohérence avec le bâti et le paysage environnant." par "Les constructions doivent s'implanter en cohérence avec le bâti et le paysage environnant. Une distance suffisante entre deux bâtiments non contigus sera ménagée pour permettre l'entretien aisément des marges d'isolement et des bâtiments eux-mêmes et, s'il y a lieu, le passage et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie."</p> <p>p81 : Hauteurs : Reprendre la rédaction suivante en lieu et place de celle indiquée :</p> <p>"Permettre des gabarits variés avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des secteurs à vocation dominante d'habitat dont le gabarit des constructions ne doit pas excéder RDC ou RDCS+5,</li> <li>- des secteurs de confortement des polarités interquartiers dont le gabarit des constructions ne doit pas excéder RDC ou RDCS+6,</li> <li>- des secteurs ponctuels d'intensification de l'habitat dont le gabarit des constructions ne doit pas excéder RDC ou RDCS+6.</li> <li>- un secteur à vocation tertiaire dont le gabarit des constructions ne doit pas excéder RDC ou RDCS+5+C ou Att"</li> </ul> <p>Schéma OAP en p 83 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprendre le schéma de l'OAP validé lors de la modification en cours du PLU de Pringy (Illustration 12_Modifications_OAP_Pre_Billy)</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP 16 campus cluster</p> <p>Il s'agit d'un secteur de friche industrielle à faire muter en un pôle dit « Campus Cluster Papeteries » accueillant une mixité de produits programmatiques en lien et en complémentarité des Papeteries Images Factory.</p> <p>Le projet se développe dans un secteur aux atouts nombreux, avec la présence d'un coteau boisé, la vue dégagée sur le Grand Paysage et les berges du Fier, aujourd'hui non aménagée, un projet urbain avec une réelle diversification des fonctions. –</p> <p>Il s'agit donc de développer un pôle économique d'excellence présentant une programmation mixte complétée par des équipements spécifiques, de réaliser une véritable opération d'ensemble, support d'espaces publics de qualité intégrant notamment des cheminements « modes doux », des espaces paysagers et des espaces fédérateurs en lien avec les voisins.</p> <p>Le projet fait l'objet d'une OAP dans le PLUi HMB. Cependant, au regard des évolutions du projet, les modalités d'aménagement de la zone doivent être modifiées.</p> <p>Modifier l'OAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en précisant le phasage du projet ;</li> <li>- en modifiant les modalités d'aménagement de la zone pour «L'aménagement de la zone se fera via une opération d'aménagement d'ensemble, sans imposer un seul et même permis. »</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP17 SACU Ajustements en vue des projets d'aménagement prévus sur le campus universitaire</p> <p>Intégrer la réserve foncière du Grand Annecy et de la ville d'Annecy à l'OAP</p> <p>Une réserve foncière a été constituée sur le campus universitaire d'Annecy-le-Vieux dans le cadre de la politique de soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche portée par le Grand Annecy.</p> <p>Un projet de bâtiment neuf pour l'accueil d'un INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) est ainsi prévu. Il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur intégré aux universités, chargé de la formation initiale et continue des futurs enseignants (du primaire « premier degré » et du secondaire « second degré »).</p> <p>L'enjeu pour l'université Grenoble Alpes (UGA) et l'université Savoie Mont Blanc (USMB) est de recréer des conditions favorables pour la formation des enseignants et professeurs des écoles sur le territoire des deux Savoie. Le principal mécanisme de cette réussite est le rapprochement de la formation des maîtres avec les campus universitaires qui accueillent des laboratoires de recherche disciplinaires et des formations dans d'autres disciplines et constituent un environnement technologique (réseaux et équipement informatiques), social et culturel (accès aux bibliothèques multidisciplinaires, service des sports, actions culturelles spécifiques, échanges avec des étudiants d'autres formations) particulièrement propice aux études. Le Campus d'Annecy représente une excellente possibilité de rapprochement pédagogique et opérationnel de l'INSPE avec d'autres structures universitaires ainsi que des infrastructures du CNRS et du CROUS. Le futur bâtiment est avant tout destiné à accueillir les professeurs stagiaires dans leur formation mais se conçoit comme un bâtiment ouvert à d'autres formations et intégré dans l'infrastructure du Campus d'Annecy.</p> <p>L'antenne de Bonneville a été transférée à Annecy en 2022, et est actuellement accueillie dans un bâtiment temporaire. Cette relocalisation visait à rapprocher la formation des enseignants du campus universitaire d'Annecy-le-Vieux, facilitant ainsi l'accès aux ressources académiques et aux infrastructures universitaires pour les étudiants et les formateurs.</p> <p>Le projet est de transférer également l'antenne de Chambéry et de rassembler ces formations dans un bâtiment neuf sur le campus d'Annecy-le-Vieux. Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027 et permettrait de regrouper l'offre de Master (M1 / M2) sur un seul site afin de proposer une offre de formation consolidée qui faciliterait la gestion des services universitaires et des formations, et rapprocherait ces formations d'un campus universitaire.</p> <p>Le campus d'Annecy est propice en raison du besoin en recrutement de professeurs en Haute Savoie. Le projet se conçoit comme un bâtiment ouvert à d'autres formations, et doit bénéficier également à l'USMB.</p> <p>Ainsi, pour permettre la construction de ce bâtiment destiné à accueillir l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation), il est nécessaire de faire évoluer le zonage du PLUi HMB arrêté de 2AU vers Ueq conformément au périmètre rouge ci-dessous, en laissant en zonage inconstructible la partie du terrain localisé en zone humide (en jaune dans le schéma ci-dessous).</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Par souci de cohérence, suite à l'évolution du projet de construction, il convient d'élargir le périmètre de l'OAP existante (SACU – OAP 17 ) pour y intégrer les terrains destinés à accueillir le projet.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>SACU D'autres projets sont envisagés à moyen – long terme sur ce foncier, tels que des résidences étudiantes, des équipements et/ou établissements dédiés à l'enseignement supérieur, et éventuellement du stationnement.</p> <p>Répondre de manière adaptée aux enjeux de stationnement</p> <p>Il a été mis en place un collectif composé des représentants techniques des acteurs du campus (publics et privés) afin de coconstruire la vision du développement souhaité pour le campus pour les 15 années à venir, et prenant en compte la notion de campus durable induite par l'objectif du pacte pour le climat.</p> <p>De ce travail collectif est issu, et a été validé en conseil communautaire le 21 décembre 2023, un schéma d'aménagement du campus universitaire et son Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et environnementales.</p> <p>Dans ce cadre, un stationnement sur la partie est du campus (sur la réserve foncière du Grand Annecy) était envisagé. Cependant, face à la pression foncière sur ce secteur, à la présence de riverains, à l'enjeu de limiter l'imperméabilisation des sols et aux évolutions prévues dans le cadre du déploiement du TCSPI, d'autres options sont envisagées. Ainsi, en vue de répondre de façon optimisée aux besoins en stationnement des utilisateurs du site, il est demandé les modifications suivantes de l'OAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parkings en ouvrage : « offre de stationnement passera par la mise en place de deux ouvrages de stationnement » =&gt; proposition de reformulation « offre de stationnement passera par la possible mise en place d'ouvrages de stationnement si une offre à distance raisonnable du campus ne peut être proposée ». L'intention est d'offrir un stationnement suffisant aux usagers du campus.</li> <li>- Supprimer la phrase relative au « parking est ».</li> <li>- Les besoins du stationnement véhicules : « chacun des parkings » =&gt; à reformuler (intention de projet)</li> <li>- Adapter le texte de l'OAP sur le stationnement pour le rédiger sous forme d'orientation « si des stationnements sont créés, il devront pourront être de préférence en ouvrage ».</li> </ul> <p>Laisser la possibilité de démolir un bâtiment très vétuste</p> <p>Supprimer la protection au titre des « éléments de patrimoine surfaciques à préserver » (art. L151-19 CU) sur deux bâtiments potentiellement voués à la démolition (n°54 et 56).</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Laisser la possibilité de créer des aménagements dédiés à l'enseignement supérieur</p> <p>Conformément au schéma d'aménagement du campus, des aménagements dédiés à l'enseignement supérieur doivent être possibles sur la parcelle CA0406.</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	OAP 18 Glaisins : Préciser p108 - Composition urbaine - section formes urbaines, volumétrie : les RDC sont uniquement à destination des activités de production et d'artisanat. Ces RDC doivent proposer une hauteur minimum adaptée à ce type d'activité.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Altaïs</p> <p>Créé en 2002, le Parc Altaïs est un modèle pour l'implantation de nouvelles entreprises pluridisciplinaires. Conçu pour accueillir activités de production et de services B to B, sa mixité en fait aussi sa richesse.</p> <p>Situé sur les territoires de Chavanod et de Cran-Gevrier, ce site d'une superficie de 60 hectares, dont 40 hectares commercialisables, a pour vocation d'accueillir des activités de toute nature, à l'exception du commerce, de l'artisanat et de la logistique.</p> <p>Situé à proximité du Lac d'Annecy et au cœur des Alpes, le Parc Altaïs constitue un point d'ancre idéal pour la dynamique économique, autour de pôles de compétitivité (mécatronique, technologies de l'image, de l'informatique et du multimédia, ainsi que l'industrie du sport).</p> <p>L'intégration économique et paysagère confirme ces caractéristiques : valorisation des espaces boisés et des points de vue sur les montagnes, prise en compte des modes de déplacement écologique avec l'aménagement d'une piste cyclable. Les entreprises candidates à l'implantation dans le parc doivent se conformer à un cahier de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères qui définit les règles en matière de volumétrie, de positionnement des bâtiments et de matériaux à utiliser.</p> <p>Pour maintenir la dynamique de développement du parc, et ainsi répondre aux orientations du PADD repris dans l'axe 3, il est nécessaire de procéder à des ajustements du PLUi HMB.</p> <p>Le règlement écrit :</p> <p>Pour répondre aux objectifs de développement du parc, il est prévu un règlement dédié dans le PLUi HMB. Cependant, celui comprend des erreurs et inexactitudes qu'il convient de corriger :</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>OAP à reintégrer à Cran</p> <p>De plus, dans le PLU communal actuel (Cran Gevrier), une OAP est existante sur le secteur. Dans le PLUi HMB, cette OAP n'a pas été reprise. Il doit d'agir d'une erreur matérielle car celle-ci permet de préciser le parti pris d'aménagement sur le secteur, issu d'une concertation avec la population.</p> <p>Cette OAP doit être intégrée dans le PLUi HMB.</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>OAP Bioclimatique ADAPTER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma avec albédo à adapter pour clarifier (carré pour retirer arbres en rouge).</li> <li>- Adapter certaines rédactions de l'OAP thématique pouvant être trop prescriptives.</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>Chapitre 2 – séquestration du carbone</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À développer.</li> <li>- Citer la bonne gestion des massifs forestiers et la construction bois.</li> </ul>	Demande non retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>Chapitre 3 - solutions fondées sur la nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justification de la méthode de construction de la trame verte et bleue (TVB) apportée à la pièce 1.1- rapport de présentation – diagnostic – justification OAP thématiques =&gt; s'y référer pour les remarques.</li> <li>- Texte « espace de bon fonctionnement (EBF) des zones humides (ZH) » à corriger pour apporter des précisions sur les fonctions assurées grâce aux EBF et pour être conforme au travail réalisé avec le Cerema</li> <li>- Ajouter une information sur les EBF de cours d'eau qui sont à minima couverts par l'interdiction de construire (ou la réglementation quand exception) dans une bande de 10 m de part et d'autre du cours d'eau en urbain et de 20 m en zones naturelles et agricoles.</li> <li>- Indiquer pour les îlots de chaleur qu'une végétation même basse est toujours bénéfique.</li> </ul>	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>Annexe à l'OAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans l'annexe, ajouter le rappel de bonnes pratiques en amont de la partie fonction hydrologique, tel que proposé par le Cerema.</li> <li>- A réinsérer, comme pour la fonction biogéochimie.</li> </ul>	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Atlas cartographique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cartographie est à reprendre pour bien matérialiser l'espace qui est soumis à l'OAP.</li> <li>- En effet, les pièces graphiques du règlement reprennent bien la zone inconstructible constituée par la ZH et un buffer de 10 m.</li> <li>- Mais, aux plans TVB &amp; EBF-ZH de l'OAP, la bande buffer de 10 m a disparu et semble être intégrée à l'espace immédiat de bon fonctionnement.</li> <li>- Suggestion : faire apparaître le buffer de 10 m sur les plans TVB &amp; EBF-ZH pour bien signifier que l'OAP s'applique passé cette bande buffer.</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>Partie 3.2.1 – Imperméabilisation des sols</b></p> <p>CORRECTION</p> <p>Nombreuses incohérences/imprécisions dans la rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux de pluie à toutes les échelles de l'aménagement (bâti, espaces libres privés et publics...). »</li> <li>- Développer des solutions de gestion et de rétention des eaux de ruissellement des parties imperméabilisées, en favorisant le ruissellement vers des espaces de rétention végétalisés, présentant un intérêt pour l'infiltration sur site, pour le paysage, et pour la biodiversité (noues, bassin végétalisé...).</li> <li>- « Privilégier des parcours à moindre dommage pour les eaux de ruissellement. »</li> <li>- « Favoriser au maximum la désimperméabilisation des sols lors des opérations de renouvellement urbain (remplacement du revêtement de parkings, des allées). »</li> <li>- « Si le besoin d'imperméabilisation est inévitable pour les projets, privilégier l'utilisation de matériaux perméables et drainants (pavés avec joints enherbés/sablés, béton poreux, plateformes...). »</li> <li>- « Favoriser la déconnexion des gouttières du réseau d'assainissement pluviale »</li> </ul> <p>Conclusion :</p> <p>Rédaction Volet Cycle de l'eau - OAP Bioclimatique à reformuler suivant la proposition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Favoriser la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages extérieurs (arrosage en particulier), à toutes les échelles de l'aménagement (bâti, espaces libres privés ou publics). »</li> <li>- « Favoriser au maximum la désimperméabilisation des sols et la déconnexion des réseaux d'eaux pluviales lors d'opérations de renouvellement urbain »</li> <li>- « Limiter au maximum l'imperméabilisation nouvelle, notamment par l'utilisation de matériaux poreux/perméables : béton poreux, pavés non jointifs, matériaux et enrobés drainants... »</li> <li>- « Développer des solutions orientant les eaux issues du ruissellement des surfaces imperméabilisées vers des espaces perméables, si possible végétalisés et à ciel ouvert, visant l'infiltration/évapotranspiration et favorisant la biodiversité et la qualité paysagère (noues, jardins ou arbres de pluie, espaces en creux...). »</li> <li>- « Favoriser l'utilisation systématique de revêtements perméables notamment sur les zones de circulations douces et espaces de stationnement pour véhicules légers »</li> <li>- « Anticiper la gestion des pluies exceptionnelles vis-à-vis du projet lui-même et des enjeux à l'aval. »</li> <li>- « Aménager des parcours à moindre dommage des débordements issus des pluies exceptionnelles »</li> </ul> <p>- Supprimer : « Favoriser la déconnexion des gouttières du réseau d'assainissement pluviale »</p>	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p><b>OAP Patrimoine</b>  <b>ANNECY-LE-VIEUX :</b>            1 rue Guynemer – 011AH0112 (ferme) <i>oubliée - patrimoine rural</i></p> <p><b>CRAN-GEVRIER :</b>            8 rue du 11 Novembre – 093AN0133 et 1 rue du Rond Point – 093AN0165 (parcelles manquantes au milieu d'un grand ensemble 20è) <i>oublie - patrimoine civil 20è</i></p> <p><b>SEYNOD :</b>            13 chemin de l'Union – 093AN0479 et 093AN0480 (parcelles manquantes au milieu d'un grand ensemble 20è) <i>oublie - patrimoine civil 20</i></p> <p><b>ANNECY :</b> 24 avenue de Cran - DZ 120 <i>nouvelle demande</i></p> <p><i>(Dossier d'illustrations - Repérage oubliés OAP Patrimoine)</i></p> <p><b>Intégrer les remarques de l'illustration 5</b></p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>RP - CORRECTION à apporter : 1.2.5 – p94 : le Contrat de territoire espaces naturels sensibles du GA a bien été signé au printemps 2021.</p> <p>AJOUT: rappeler dans le rapport de présentation le régime de plafonnement des places de stationnement pour les projets situés dans le périmètre de 500 m d'une gare ou d'une station de transport en commun prévu par les articles L141-35 alinéa 2 et L141-36 du code de l'urbanisme, et ce de manière à préciser que dès lors que les dispositions de ces articles seraient remplis, le plafonnement des places de stationnement seraient opposables au projet, nonobstant les dispositions du PLUi-HMB.</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	RP - A CORRIGER : la compétence Gemapi a été transférée par le Grand Annecy aux 4 syndicats gemapiens sur le territoire. De plus, la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines est exercée par le Grand Annecy (et non le SILA).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>RP - Justification du règlement - p 33 : la justification de la zone UCM est un copié/collé de la zone UCP, il faut corriger : "L'enjeu de cette zone est la densification par mutation du bâti existant, constructions sur parcelle déjà bâtie, projets de collectifs, avec une intégration soignée des projets et adaptée au contexte urbain dans lequel ils se trouvent."</p> <p>Reformuler la phrase avec la mention suivante "l'enjeu de cette zone est la conservation du tissu bâti existant de faible densité en milieu urbain".</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	RP - Au 3.4.2 : ajouter des éléments sur la séquestration carbone, notamment la construction bois.	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>RP - Au 3.4.3, soit les Solutions fondées sur la Nature pour la partie TVB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser la justification des espaces de bon fonctionnement des zones humides (ZH) : l'étude Cerema s'est appuyée sur les 3 grandes typologies de fonctions des ZH, la seule mention du bassin d'alimentation est donc réductrice. Il convient de plus de noter que seul l'espace immédiat de bon fonctionnement a été retenu pour intégration au PLUi avec conséquences pour les activités humaines pouvant faire l'objet d'une autorisation dans le cadre de l'urbanisme. Deux autres espaces avaient été définis pendant l'étude : l'espace proche et l'espace éloigné.</li> </ul> <p>A remplacer :</p> <p>« En effet, l'intégration des espaces de bon fonctionnement permet de tenir compte des bassins d'alimentation des zones humides et de pousser à une réflexion quant à leur importance. »,</p> <p>Il pourrait ainsi être noté :</p> <p>« En effet, l'intégration des espaces de bon fonctionnement permet un espace minimum pour assurer les 3 grands fonctions de toute zone humide, soit les fonctions hydrologique (par la prise en compte des bassins d'alimentation des zones humides), biogéochimique et biologique (par la prise en compte des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité liés à la zone humide), et de pousser à une réflexion quant à leur importance. »</p> <p>AJOUT - Il est proposé d'ajouter en sus :</p> <p>« Ces espaces de bon fonctionnement ont été définis par l'étude Cerema avec 3 périmètres distincts : espaces immédiats, espaces proches et espaces éloignés. La cartographie en annexe de la présente OAP (soit les plans F du règlement graphique) reprend l'espace immédiat de bon fonctionnement des ZH. »</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>RP - Au 3.4.3, soit les Solutions fondées sur la Nature pour la partie TVB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier des prescriptions des limitations autour des cours d'eau et les mentionner comme proposition d'espace de bon fonctionnement de cours d'eau ;</li> <li>- Par exemple, il pourrait être indiqué que des travaux de définition des EBF ont été menés par les différents syndicats compétent en Gemapi</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>RP - Justification du règlement : CORRIGER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P86 zone Aalp: corriger pour les autres constructions "l'extension du bâti d'origine est interdit" (elle est autorisée dans la limite de 30%)</li> <li>- P113: corriger la phrase dans Implantation "Ce recul permet d'éviter de favoriser une bonne intégration du bâti sur le secteur."</li> <li>- P149: rajouter sous-titre de la prescription graphique L151-11 2° (repérage changement destination)</li> <li>- P169 / titre 5.6.3: corriger la lettre de l'article du code de l'urbanisme</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	RP - CORRECTION: remplacer dans le rapport de présentation la référence à l'article L151-14 du code de l'urbanisme par les dispositions de l'article L151-15 du même code (sur la justification règle de mixité sociale)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	REGLEMENT Les couleurs des zones se ressemblent trop, voir sont identiques (exemple UAC/UAC2) + limites de zones et étiquettes qui ne permettent pas toujours de savoir dans quelle zone on se situe.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Impasse des Rochers (CRAN) parcelles AP 202 et 201 à mettre en zonage N.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Nj : sur CRAN : passer les Jardins du Thiou en Njardin (Illustration 6 - NJardin Cran-Gevrier).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Incohérence entre le nom de la zone "UT6 mixte" et les destinations qui sont strictement liées au lac => ce n'est donc pas du mixte. UT7 : "zone touristique des aménagements des bords du lac", qui autorise exactement la même destination que dans la zone UT6, qui ne permet toujours pas la mixité des destinations. (Illustration 14 - secteur Chavoires).	Demande non retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	Poche UEQ incohérente lotissement rue de la Pesse, Ouest du Campus : à passer en UBI (Illustration 10 - zonage_ch_bellevue)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Passer en UBI le tènement route de Thônes et le laisser en R+1+C dans le plan des hauteurs (Illustration 7 - changement_zonage_rte_Thones).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	VIEUGY : passage de la parcelle OD 1413 en UEQ, IDEM OD 2795,2796, 1246 et 1412.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Ut1 secteur ANNECY - élargissement du périmètre du camping municipal sur des propriétés privées : erreur (Illustration 8 - erreur_zonage_ch_du_bellevedere)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Centre Equestre la Cravache - parcelle CV58 (Sacconges) zonage NS ne permet pas l'évolution du bâti - proposition d'un autre zonage AI (Illustration 13 - Modification zonage centre équestre)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	CLARIFIER - Rajouter plan Thorens-Glières nord (yc B, C, D, E, F) - Etoiles noires pas référencées dans la légende : à compléter - Parties nord de la parcelle AY1 à remettre en N (St-Martin Bellevue)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Altais : Le plan de zonage comporte également des erreurs qu'il convient de corriger : VOIR SCHEMA DE LA CONTRIBUTION	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Il est également demandé de corriger des oubli et des incohérences sur la commune d'Annecy (Cran Gevrier): Dans le PLU actuel de Cran Gevrier, la parcelle AH 265 est constructible. Dans le projet de PLUi HMB, une partie du terrain se retrouve en zone Naturelle, sans justification particulière. Il est demandé que la parcelle 093 AH 275 reste constructible, dans un objectif de faciliter l'implantation d'entreprises sur la zone.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Zone U - Partie "aspect des constructions": identifier les pages de chaque secteur par un code couleur pour en faciliter la lecture. Faire correspondre la couleur à celle de la carte des 5 entités - "Rajouter dans les parties 1.3 Mixité fonctionnelle: Afin de favoriser la mixité urbaine, des linaires commerciales ont été délimités au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme dans le règlement graphique A - Plan de zonage"	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Zone U - Partie "aspect des constructions": identifier les pages de chaque secteur par un code couleur pour en faciliter la lecture. Faire correspondre la couleur à celle de la carte des 5 entités - "Rajouter dans les parties 1.3 Mixité fonctionnelle: Afin de favoriser la mixité urbaine, des linaires commerciales ont été délimités au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme dans le règlement graphique A - Plan de zonage"	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Zone A</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CORRECTION p.80 : coquille (100 l à la place de 100m)</li> <li>- AJOUT : pour les règlements concernés par des STECAL : écrire explicitement qu'il s'agit d'un STECAL</li> <li>- CORRECTION p.80 : clarifier la règle sur les logements nouveaux + ne pas interdire les logements de fonction (liés à l'exploitation) dans un périmètre de 100m autour des exploitations</li> <li>- CORRECTION p.80 : clarifier la règles des changements de destinations en zones A/N : <ul style="list-style-type: none"> <li>o adapter la règle sur les extensions</li> <li>o bien préciser les destinations / sous destinations autorisées en cas de changement de destination</li> <li>o AJOUT : Dans l'objectif de limiter les impacts des changements de destination sur les zones agricoles et naturelles, ajouter que les modes de stationnement sont également réglementés afin de limiter l'imperméabilisation des sols et garantir une intégration de qualité des véhicules sur ces lieux, et que les extensions de réseaux publics sont interdites.</li> </ul> </li> </ul> <p>Zone N</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CORRECTION p.80 : ne pas interdire les logements de fonction (liés à l'exploitation) dans un périmètre de 100m autour des exploitations</li> <li>- P87, 2ème paragraphe: supprimer redite "est autorisé"</li> <li>- AJOUT: pour les règlements concernés par des STECAL : écrire explicitement qu'il s'agit d'un STECAL</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Zone UAC2</p> <p>P42 - section implantations des constructions :</p> <p>« Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :</p> <p>Les nouvelles constructions, extensions, annexes et installations doivent être implantées en retrait. Ce retrait des constructions devra être à minima égal à 1/3 de la hauteur des constructions avec minimum de 4 m.</p> <p>Toutefois, l'implantation des constructions peut être admise ou imposée, sur une ou plusieurs limites séparatives, pour des raisons architecturales ou urbanistiques prenant en compte la morphologie urbaine environnante et assurant une meilleure insertion de la construction dans son environnement.</p> <p>Les piscines doivent s'implanter avec un retrait minimum de 3 m à partir du bassin extérieur.</p> <p>Implantation des constructions les unes par rapport aux autres :</p> <p>Les reculs des constructions les unes par rapport aux autres devra être à minima égal à 1/3 de la hauteur du bâtiment le plus haut avec minimum de 8m.</p> <p>Des implantations différentes peuvent autorisées ou imposées pour prendre en compte la morphologie urbaine environnante, préserver un espace boisé ou un élément paysager remarquable (arbre, bouquet d'arbre, etc). »</p>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Dans les dispositions générales - règles applicables à toutes les zones p 22 - ajouter le même paragraphe pour les implantations en limites séparatives que pour les implantations par rapport aux voies : "Des implantations différentes peuvent être définies au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation, notamment pour favoriser la gestion économe des sols et l'intégration paysagère des constructions".	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Tous secteurs Revoir les implantations par rapport aux limites séparatives. La distance (H/2 ou H/3 selon les cas) doit être une donnée minimale.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 11 : dans le cas d'une division foncière, les règles PLUi doivent s'appliquer à chaque lot objet de la division. Division : phrase confuse, peu compréhensible => reformuler la phrase : Dans le cas d'un lotissement et dans celui de la construction sur une unité foncière ou sur plusieurs unités foncières contigues, de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance, les règles du PLU s'appliquent à chaque terrain divisé.	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	P 13 : ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics non soumis à autorisation qui est trop dangereux. Reformuler en précisant que "les ouvrages en superstructure doivent répondre aux critères de bonne insertion dans le site"	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 13 : ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics non soumis à autorisation qui est trop dangereux. Reformuler en précisant que "les ouvrages en superstructure doivent répondre aux critères de bonne insertion dans le site".	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 14 : section 1.15 : il est marqué " une adaptation mineure dès lors qu'elle remplit 3 conditions". Je pense qu'il serait préférable d'utiliser le terme "cumule" à la place de remplir. En effet, ces 3 conditions sont cumulatives.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 15 : section 1.20 : conditionner les travaux de rénovations à une DP c'est très limitant même si dans la plupart des cas il s'agit de DP. Mais dans le cas où cette rénovation a pour objet une petite extension ou tout simplement un changement de destination, ce sera le PC qui s'appliquera. Préciser nécessité obtenir une autorisation d'urbanisme. Remplacer "DP" par "Autorisation d'Urbanisme"	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 19 : manque définition Energies Renouvelables.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 20/22 : voie ouverte à la circulation générale : ajouter la définition " Une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 581-2 du code de l'environnement, sont les voies publiques ou privées qui peuvent être librement empruntées, à titre gratuit ou non, par toute personne circulant à pied ou par un moyen de transport individuel ou collectif.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	p21 : 1.1.A IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS / Ajouter en tête de paragraphe la phrase suivante : "Des implantations différentes peuvent être définies dans les orientations et/ ou dans le schéma des OAP, notamment pour favoriser la gestion économe des sols, favoriser les espaces verts mais également l'intégration architecturale paysagère des constructions."	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 21 : manque définition modénature : éléments ornementaux d'une façade extérieure (moulures, corniche, encadrement...) => Ajouter la définition.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 23 : volets : manque volets roulants => Ajouter les volets roulants.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 28 dernier alinéa, manque un mot (+ préciser 1,80 de haut).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 36 : règles d'implantation : ouvrage en saillie/règlement voirie : ajouter "en cas d'existence d'un règlement voirie, se référer à ce document."	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	P 38 : enlever "avec un prospect inférieur" : laisser "les annexes pourront s'implanter en limite dans les cas suivants". Le retrait part des limites du bord extérieur du bassin.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	(zones urbaines d'habitat individuel) P 47 : pas de dérogation pour l'implantation des annexes ? Mettre la même règle qu'en UAC1 et dans toutes les zones pour les annexes.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Schéma CES - lexique : p 15 définition. Manque le sous-sol. Concerne la superstructure et l'infrastructure 1,1,B : p 22 - CES. le schéma exclu le sous-sol débordant, les annexes non closes, les sous-sols semi enterrés (schéma à revoir).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Implantation des constructions - Le long de la RN 508 à MEYTHET, les constructions de la Zone Actigone devaient respecter un recul de 10 m par rapport à la RN. La zone UXc passe en Uec où le recul est de 5 m (dans les règles générales sans faire d'exception pour ce secteur). Cela concerne tout le long de la route de Frangy, du rond-point avant le Météore, jusqu'à Gillon. Toutes constructions devaient respecter au PLU de Meythet un retrait de 10 m par rapport à la route de Frangy pour un souci de sécurité et de visibilité, beaucoup de sorties. Or, sur le PLUi on demande uniquement 5 m. de retrait pour les constructions par rapport à la voie. Par contre pour Actigone 2, juste derrière les jardins potagers, on autorise une hauteur de 15 m sachant que les servitudes aéronautique imposent environ 5 m le long des jardins potagers. De même que les grues fixes sont interdites, obligation de grues télescopiques, impossible de faire du R+3+C ; Il serait bien de faire préciser dans le règlement des hauteurs « sous réserve du respect des servitudes aéronautiques ».	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	(zones agricoles) P 75 : ne sont pas évoqués les remblais (Code de l'Environnement et CU). La règle générale interdit uniquement les dépôts de déchets.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	1.25 – p19 : METTRE A JOUR : définition de la zone humide à mettre à jour selon évolution de la réglementation (aujourd'hui on ne cumule plus présence d'eau et végétation : c'est l'un et/ou l'autre).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	2.1.2 – p25 : CLARIFIER : il semble pertinent de préciser que la bande autour des cours d'eau (qui peut être considéré comme l'espace de fonctionnement des cours d'eau proposé au PLUi) s'étend de chaque côté du cours d'eau et depuis le haut de berges (excepté le cas n°1 décrit).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Clôtures : CLARIFIER : les règles sont différentes selon les communes et il faut être attentif à la cohérence avec l'article 1.8 générique qui demande un passage libre pour la faune en zones naturelles et forestières.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Chapitre 2 - Dispositions applicables à toutes les zones P26. 2.1.B Voirie MODIFIER la phrase : « Les voies privées ou publiques doivent avoir des caractéristiques adaptées à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie, de protection civile et de brancardage et de ramassage. Les voies publiques doivent avoir des caractéristiques adaptées à la collecte des déchets ordures ménagers en entrée d'impasse avec un lieu dédié à la collecte. »  « Les voies nouvelles en impasse doivent comporter à leur extrémité un système permettant les manœuvres et retournements notamment des véhicules et engins de lutte contre l'incendie. Les voies publiques doivent avoir des caractéristiques adaptées à la collecte des déchets ordures ménagers en entrée d'impasse avec un lieu dédié à la collecte. »  P29. RAJOUTER une nouvelle partie : 2.2.D : Déchets ménagers « Pour toute nouvelle construction, une solution de gestion des déchets ménagers doit être prévue et adaptée aux modalités de collecte du secteur et au maillage du territoire. » Voir proposition rédaction par la valorisation des Déchets ou chapitre 4 ci-dessous	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Chapitre 4 – Aspect des constructions 4.x.D. Eléments techniques, P109, 114, 120, 125, 136, 142, 147, 153, 157 RAJOUTER la partie suivante : « Les modalités de collecte des déchets diffèrent selon les secteurs : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire : - En porte à porte, les bacs roulants doivent être remisés conformément aux prescriptions du Grand Annecy. Les bacs doivent être présentés en bordure de voie. La zone de présentation doit être prévue conformément aux prescriptions du Grand Annecy sur espace privé ou public en fonction des aménagements de voirie. - En apport volontaire, les colonnes de tri (aériennes, semi-enterrées ou enterrées) doivent être prioritairement implantées sur l'espace privé. Elles doivent être accessibles par le véhicule de collecte depuis la voie publique. Si impossibilité technique, elles peuvent être implantées sur l'espace public, sous réserve de la validation des services communaux. - Concernant le compostage des déchets organiques, des zones dédiées devront être prévues au sein des opérations selon les prescriptions du Grand Annecy (cf. annexes sanitaires). Sur les secteurs urbains denses, où la collecte des déchets alimentaires est déjà déployée, il pourra être étudié l'implantation de bornes d'apport volontaire si le compostage ne peut être mis en œuvre. »	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Dispositions règlementaires applicables à toutes les zones</p> <p>CORRIGER : Cohérence règlement avec zonage annexé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte type de renvoi au zonage eaux pluviales annexé au PLUi conforme aux directives – Article 2.2.B règlement</li> <li>- corriger : le titre de l'article 2.2.B porte sur « Eaux usées et eaux pluviales », cependant l'article ne concerne que les eaux pluviales</li> <li>- Proposition de rédaction : Article 2.2.B : « Gestion des eaux pluviales »</li> <li>- CLARIFIER : Préciser la vocation des zones au fur et à mesure de leur présentation</li> <li>- CLARIFIER : Préciser en p27 que les accès cycles et piétons peuvent être mutualisés</li> <li>- AJOUT : P 1 : Dans les dispositions générales : ajouter le même paragraphe pour les implantations en limites séparatives et les implantations les unes par rapport aux autres que pour les implantations par rapport aux voies : "Des implantations différentes peuvent être définies au travers des OAP, notamment pour favoriser la gestion économe des sols et l'intégration paysagère des constructions" pour éviter les contradictions.</li> <li>- CLARIFIER : P80, en zone A : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nécessité de réglementer les déblais et remblais car la règle est imprécise</li> <li>o Rajouter la notion de surface de plancher</li> <li>o Récrire la règle pour les implantations des annexes aux logements des exploitations agricoles / périmètre ICPE</li> </ul> </li> <li>- CLARIFIER : Zones A et N, harmoniser la règle des annexes : les pergolas sont exclues, comme dans les autres zones</li> <li>- CLARIFIER : P56 : préciser pour les extensions des commerces existants si la limite des 100 m<sup>2</sup> s'applique à l'existant + extension ou seulement l'extension</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>hauteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLARIFIER : Incohérences entre les hauteurs du règlement écrit et des plans graphiques (problème dans la légende)</li> <li>- CLARIFIER : Les règles de hauteur se contredisent : conserver celle sur la hauteur projetée : « La hauteur se calcule à la verticale entre le terrain naturel avant travaux, au point le plus bas, et le faîte de la construction, ou au sommet de l'acrotère, dans le cas de toitures terrasses ou de terrasses en attique. »</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Implantations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLARIFIER : Ajouter un schéma permettant d'apprécier les règles de recul entre constructions sur un même terrain et par rapport aux limites de propriétés voisines</li> <li>- CLARIFIER : Revoir la rédaction des règles de recul (règle identique entre annexe et construction principale) : recul d'1 mètre, à voir selon les zones</li> <li>- AJOUT : Dans les secteurs denses, pour permettre une certaine densité, adapter la règle relative aux implantations par rapport aux limites séparatives. Le H/2 doit être une donnée minimale, et permettre le H/3.</li> <li>- Retirer les débords de toit dans le calcul du recul et clarifier pour les balcons en faisant rajoutant un schéma</li> <li>- AJOUT Imposer un recul de minimum 3 mètres pour les piscines par rapport aux limites de propriété (privée et publiques)</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>desserte, voirie, réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- REFORMULER la règle suivante : « Tout nouvel aménagement ou construction doit respecter les règles imposées par le zonage eaux pluviales. Elles s'appliquent, par la voie du présent règlement, à l'intégralité du territoire. En complément des règles générales énoncées dans la présente sous-section, il est renvoyé à la notice et aux cartes du zonage eaux pluviales annexé au PLU. »</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Coefficient d'emprise au sol, espace libre et coefficient de biotope par surface</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLARIFIER : Joindre une notice d'aide à l'instruction</li> <li>- Préciser la règle d'application de coefficient de biotope et pleine terre en cas de zonage multiple</li> <li>- Préciser une seule pergola par habitation</li> <li>- Règles à préciser (emprise au sol - les sous-sols qui ne sont pas à l'aplomb de la superstructure doivent compter dans l'emprise / Revoir schéma et rédaction du 2.1.1.b)</li> <li>- Les annexes non closes doivent compter dans l'emprise au sol</li> <li>- Adapter la règle imposant 1 arbre tous les 100 m<sup>2</sup> d'espaces libres dans les zones en dehors du cœur d'agglomération car elle peut s'avérer trop contraignante</li> <li>- AJOUT : p.23 : CBS : ""En cas d'impossibilité technique, y compris pour les extensions, les objectifs du CBS ne s'appliquent pas. Ajouter la mention --&gt; en cas d'impossibilité technique "motivée"</li> <li>- AJOUT : p.23 : CBS : Préciser que le CBS s'applique zone par zone (Ex d'un projet sur différents zonages)</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Stationnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLARIFIER : Rajouter une superficie minimale de 2,5 par 5 m par place</li> <li>- Arrondir systématiquement à l'entier supérieur</li> <li>- Parler de « minimum » requis et non pas d'un nombre « absolu » pouvant faire penser qu'un projet avec davantage de places ne respecterait pas le PLUI</li> <li>- Préciser dans le titre que le chapitre traite également des caves</li> <li>- Rectifier l'écriture du règlement sur le stationnement vélo, pour les destinations autres qu'habitat, afin qu'il soit conforme à minima aux seuils fixés par la réglementation : Bureaux, services et industrie : 15 % de l'effectif total des salariés / agents / usagers accueillis ; Ensemble commercial, établ. de spectacle: 10% de la capacité du parc de stationnement</li> <li>- Préciser que les règles de plantation des espaces de stationnement se cumulent avec celles concernant la plantation des espaces libres</li> <li>- Préciser ce qui attendu par « les aires doivent être végétalisées » : préciser « perméables et/ou végétalisés », compléter, voire illustrer la règle</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	<p>Divers</p> <p>CLARIFIER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FORME : Renommer 1er chapitre pour éviter confusion --&gt; préambule au lieu de disposition générales</li> <li>- FORME : Mettre code couleur pour repérer les zones : reprendre les bonnes couleurs dans le préambule et remettre au début de chaque zone</li> <li>- FORME : Faire un sommaire plus complet pour accéder aux zonages voulus</li> <li>- FORME : En-têtes et pieds de page pour permettre de se repérer dans le doc</li> <li>- FORME : Créer des raccourcis afin de permettre d'aller directement au chapitre concerné "Se référer au chapitre..."</li> <li>- AJOUT : Annexer fiche sur la performance énergétique dans le neuf (énergies renouvelables) plus de simplicité pour les pétitionnaires</li> <li>- AJOUT : ajouter "L'évacuation des eaux de vidange et de lavage des filtres de piscine devra être réalisée conformément aux prescriptions du Règlement du Service d'Assainissement collectif des eaux usées."</li> <li>- FORME : Mise en forme du document : faire des encoches couleur aux différentes parties</li> <li>- AJOUT : possibilité d'indiquer les cours d'eau comme des limites ?</li> <li>- AJOUT : Rectifier ou compléter les règles bis des hauteurs : Indiquer la surélévation du bâti existant (renvoi aux dispositions générales)</li> <li>- Ajouter définition précise de ce qu'est la surélévation</li> <li>- AJOUT : En cas de division : respecter les règles sur tous les lots créés, c'est-à-dire à l'échelle du lot et non pas à l'échelle globale du lotissement</li> <li>- CORRECTION p9 : retirer mention du règlement graphique G</li> <li>- AJOUT p10 : « Doivent être précédés d'un permis de démolir ou déposé simultanément lors du dépôt de PC les travaux ayant... »</li> <li>- AJOUT p19 - ajouter définition pergolas</li> <li>- CORRECTION : Lexique : supprimer taxe aménagement</li> <li>- CORRECTION : Lexique : clarifier la définition d'une "voie" et d'une "emprise publique" pour différencier les règles applicables en matière de recul</li> <li>- AJOUT : Disposition applicables à toutes les zones : ajouter implantation par rapport aux limites séparatives Page 21</li> </ul>	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- AJOUT : p.26 : concernant la règle suivante : "Pour toutes les constructions neuves consommant de l'énergie, la part d'énergies renouvelables locales et de récupération dans le bilan énergétique devra représenter à minima 35% de l'énergie primaire consommée." Préciser que la règle ne s'applique qu'aux constructions neuves et pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aux extensions</li> <li>o Aux annexes de petites tailles"</li> </ul> </li> <li>- CORRECTION : p.27 : "Les toitures terrasses végétalisées avec une épaisseur de terre végétale supérieure à 80 cm entrent dans le champ d'application du cas n°5"</li> <li>- FORME : p.32 : réorganiser la liste des éléments Trame Verte et Bleue suivant la légende du plan graphique (alignement, boisement, ripisylve, ...)</li> <li>- AJOUT : p.44 : définir les annexes et extensions</li> <li>- CORRECTION : p.45 : qualité urbaine, architecturale et paysagère : "chapitre 10"</li> <li>- FORME: p 46, 50, 54, Implantation des constructions les unes par rapport aux autres: rajouter que le recul est libre pour les zones non citées</li> <li>- FORME : p.103 : remonter règle sur les annexes et pylônes avant le tableau</li> <li>- AJOUT : ASPECT DES CONSTRUCTIONS : ajouter schémas pour règles sur longueur toiture</li> <li>- AJOUT : préciser la règle concernant les murs de soutènement considérés comme des "ouvrages"</li> <li>- AJOUT : Obligation arbres page 25 (espaces libres) et page 163 (stationnement) : ""1 arbre de haute tige dont le tronc mesure minimum 1,80 mètres devra être planté par tranches de 100 m<sup>2</sup> d'espace libre." / Ajouter une définition de l'espace libre</li> <li>- CORRECTION : Page 156 : clôture/murs pleins : clarifier la formulation</li> <li>- CORRECTION : Clôtures page 135 et 141 : harmoniser la règle</li> <li>- CORRECTION : page 121 : adapter les règles concernant "mur de soutènement" et "remblai" par souci de cohérence avec la terre naturelle</li> <li>- AJOUT: faire un renvoi du règlement aux OAP en leur donnant une valeur réglementaire pour pouvoir les justifier avec l'article L151-14 du code de l'urbanisme</li> <li>- CORRECTION : Hauteurs page 102 : les règles se contredisent, à modifier.</li> <li>- AJOUT : Liste des communes comportant un nuancier (afin d'accompagner les porteurs de projets)</li> <li>- Pour tous les emplacements réservés ( ER) : au besoin, adapter/mettre à jour le nom du bénéficiaire des emplacements réservés en fonction des compétences respectives.</li> </ul>	
ANNECY Cedex	enquête publique	(Hauteurs) P 94 : alinéas 2 et 3 se contredisent. Si le calcul se fait depuis le terrain naturel, pourquoi ne pas prendre en compte les constructions semi-enterrées ? => Le reformuler.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Légende plan des hauteurs qui est illisible (couleurs + étiquettes). Il faudrait faire un contour par dessus les bâtiments (aplat en dessous, contour au dessus).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Passage Chevenes : il manque une surface de hauteur dans le secteur du passage Chevesne : passer en R+2+C (illustration 11 - Corrections hauteurs Chevenes)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Harmoniser la légende des hauteurs pour que toutes les hauteurs d'ANNECY soit en secteur "bis". Préciser la règle dans le règlement : surélévation autorisée mais sous réserve du respect des autres règles, notamment, les retraits.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	CLARIFIER - Modifier la légende pour éviter les confusions avec la hauteur indiquée (qui peut différer de la règle écrite, ex: C13) - Faire évoluer couleur secteur C13 pour mieux le distinguer du C1 (le mettre en vert par ex)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	S'assurer que la rénovation du bâti patrimonial n'est pas touchée par cette règle de mixité, idem surélévation : "Toute opération de 4 logements et plus comprendra un minimum de 40% de logements et de surface de plancher destinés à des logements locatifs sociaux pérennes de type PLS/PLUS/PLAI. En cas de surélévation, extension et création de logement dans un volume existant, un minimum de 30% de logements et de surface de plancher destinés pour des logements sociaux pérennes de type PLAI/PLUS/PLS/BRS sera exigé pour toute opération de 10 logements et plus."	Demande retenue pour l'approbation

Commune	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
ANNECY Cedex	enquête publique	CLARIFIER : Les tranches entamées sont dues --> à préciser dans règles générales	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Préciser géographiquement ce que recouvrent les 6 secteurs en E5 en renvoyant à minima vers la réglementation en vigueur (arrêté du 30/06/2022).	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	CLARIFIER - Renommer 3A bis3 (complémentaire et lisibilité) : à demander à la ville : renonce à sa demande - Remettre les corridors en transparence déjà fait donc RAS - Ajouter la hiérarchisation des routes départementales (E, S, L) (CF p. 21 règlement écrit) - Légendes des plans F : manque les EBC classiques alors que les EBC littoraux sont partout (même dans les communes non littoral)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	CLARIFIER - Ajouter les informations sur le plan graphique F les communes concernées par les reculs sur les sections de routes départementales hors agglomération : à demander au département - Insérer un sommaire plus détaillé - Afficher les pipelines et canalisations - Superposition repérages patrimonial et changement de destination à améliorer pour la lisibilité. - Liste des emplacements réservés: harmoniser le libellé des aménagements liés à la voirie et à l'espace public et veiller à la bonne insertion des aménagements cyclables et du TCSPi et compléter la destination - Emplacement réservé : o Créer un ou plusieurs emplacements réservés pour accompagnement à la filière bois, à l'échelle du territoire du Grand Annecy	Demande retenue partiellement pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Ajouter un Emplacement réservé sur le chemin des Carrières entre le passage des Carrières et l'avenue de Genève sur les parcelles cadastrées (parcelles EZ 69 et 70, anciennement EZ 51) d'une largeur de 5m (destinataire : Ville d'Annecy - Objet : élargissement du débouché du chemin des Carrières pour un aménagement modes doux)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Ajouter un Emplacement réservé sur le chemin du Génie Militaire au niveau ddu débouché de cette voie sur le chemin des Carrières (parcelles 011 AC 332, 231, 232, 233, 41, 354, 355, 46 et 357) d'une largeur de 5m (destinataire : Ville d'Annecy - Objet : élargissement du débouché du chemin du Génie Militaire pour un aménagement modes doux)	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Supprimer emplacement n°136 Pont Neuf, n°176 et 182 sur Vallon du Fier.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Absence de l'AVAP ANNECY historique : règlement et carto.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Intégrer le Référentiel du Bien Construire aux annexes du PLUi.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Les servitudes sont erronées. Exemple : il manque l'archéologie préventive Exemple : la maison située au 3 rue du Ramponnet est concernée par un périmètre MH et par une protection des eaux éloignées alors que ce n'est pas le cas au PLU actuel.	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Mettre à jour et/ou intégrer les Servitudes d'Utilité Publique et les annexes prévues aux articles R151-51 à R151-53 du code de l'urbanisme	Demande retenue pour l'approbation
ANNECY Cedex	enquête publique	Dans les annexes sanitaires, remplacer les documents du schéma directeur de l'eau potable par une note synthétique sur le bilan besoins/ressources du service	Demande retenue pour l'approbation

SUITES DONNEES AUX AVIS ET OBSERVATIONS DES COMMUNES, DES PPAC, DE LA MRAE, DE LA CDPENAF, DE LA CDNPS ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE – ETAT- PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Retirer le LLI de la liste des logements encadrés dans le POAH	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Préciser l'offre de logements intermédiaires (LLI) dans la typologie des logements à réaliser ou indiquer qu'aucun objectif n'est fixé par la PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir les objectifs de production de logements sociaux : - Soit avec un CMS mutualisant - Soit en portant les volumes de productions de LS au niveau des objectifs réglementaires pour Argonay, EMT, Groisy, Poisy et Villaz ET de porter la part à au moins 54% des logements produits pour Fillière, Saint-Jorioz et Sevrier	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Augmenter la hauteur maximale des constructions en cœur d'agglo, à minima au niveau des constructions déjà existantes	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Renforcer les outils de maîtrise foncière publique (ZAC, ER)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Hameau de Angon à classer en SDU : il ne devra pas permettre les extensions d'urbanisation	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	les secteurs Ut2 et Uhs discontinus du hameau au sud-est doivent être déclassés en zonages naturels indicés n'autorisant pas de nouvelle construction (seules les extensions limitées des constructions existantes étant autorisées)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	les parcelles situées entre la route départementale et les rives du lac doivent être déclassées des U indicés en zonages naturels tel que le Nsl	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Le règlement graphique A-Zonage devra explicitement faire apparaître la limite des EPR	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Les extensions limitées de l'urbanisation des EPR doivent être justifiées et motivées (L121-13).	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Al à Groisy : Sa surface présente un caractère incompatible avec les critères définissant un STECAL : surface trop importante et pas assez justifié	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Al à Groisy : La notion d'aménagement autorisé dans le règlement de la zone Al est trop imprécise.	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Groisy n°287 : impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Chapeiry n°265 ; impact sur des tènements agricoles	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Pringy n°269 impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Pringy n°270 : impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Pringy n°271 : impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Pringy n°272 : impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Pringy n°273 : impact sur des tènements agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Groisy n°277 : impact sur boisement	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Fillière n°292 : impact zone rouge du PPR	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Epagny n°267 : impact zone rouge du PPR	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr Cusy n°267 : impact sur EBC	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nr : Seuls les secteurs Nr2 et Nr3 autorisent sous condition les acteurs privés de l'industrie alors que tous doivent pouvoir permettre une exploitation publique et privée. Il y a lieu donc de permettre cette sous-destination « industrie » dans le règlement des zones Nr1 et Nr4.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ngv1 Seynod: doivent être réétudiés, d'une part, à la lumière des dispositions de l'article L.111-1-4 du C.U pour pouvoir déroger aux règles de recul vis-à-vis des voies à grande circulation s'agissant des 2 secteurs sur Seynod	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ngv1 Poisy : à réduire suivant la zone rouge du PPRn	Demande non retenue pour l'approbation
		Ngv2 : Il convient de prendre en compte les enjeux environnementaux et les contraintes d'usage découlant notamment de la SUP des « Puits du Fier » et de son périmètre de protection rapproché. Il convient aussi de supprimer dans le règlement écrit la mention relative à la sous-destination logement et hébergement comme destinations autorisées pour la zone Ngv2, seule celle pour « autres équipements recevant du public » suffit.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Npu Annecy n°98 : zonage doit être modifié pour retirer le parc de la Préfecture qui n'est pas un parc public mais un espace vert annexe de ce bâtiment public.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Talloires n°36 : discontinuité de l'urbanisation loi montagne(page 73)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Groisy n°82 : discontinuité de l'urbanisation loi montagne	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Villaz n°39 : discontinuité de l'urbanisation loi montagne	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Villaz n°72 : discontinuité de l'urbanisation loi montagne	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Cusy n°101 : discontinuité de l'urbanisation loi montagne	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nct : L'extension du classement en EBC des deux ripisylves croisant le champ de tir depuis les espaces boisés situés au Nord ne paraît ni justifiés par rapport aux milieux naturels actuels ni cohérents en termes de fonctionnement et d'aménagement du secteur. Ce classement devrait être corrigé au moins pour les deux segments séparant les STECAL. Idéalement les STECAL devraient être élargis à ces espaces intermédiaires.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt : Les cimetières et parcs de stationnement ne peuvent être autorisés par dérogation, de même que les stations d'épuration si le secteur Nt concerne une commune soumise à la Loi Littoral et a fortiori si ce secteur est tout ou partie sur la bande des 100 m.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt2 : Le projet de STECAL Nt2 – UTN de la Maison du plateau aux Glières - doit être ajusté sur la base des réserves et recommandations émises par la CDNPS du 13/02/2025.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt6 : (golf) Il convient d'assurer la bonne prise en compte des enjeux paysagers de ce secteur du chef lieu de l'ancienne commune situé sur un promontoire et visible de très loin et d'une bonne partie du bassin annécien.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt8 Leschaux: Le règlement graphique C – Hauteurs (C13 – UTN = 13 m ou R+2+C) applicable pour ce secteur doit être corrigé avec une hauteur réduite sur la commune de Leschaux.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt11 : Sur la commune de Montagny, il y aurait lieu de ne pas permettre d'extension qui pourraient impacter les berges de l'étang et plus généralement son espace de bon fonctionnement. S'agissant du restaurant situé sur la commune de Talloires-Montmin, aucune extension n'est possible sur la partie impacté par la zone rouge du PPR ; les prescriptions du PPR devront être strictement appliquées.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt13 : L'objectif de ce règlement est de permettre l'extension limitée des existants à 10% maximum de l'emprise au sol existante ainsi que la création d'une aire de stationnement. Il conviendra d'interdire les stationnements imperméabilisés dans un espace naturel bordé de forêts et de prairies.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt14 : Il convient de mieux justifier et définir le projet objet du STECAL Nt14 et d'ajuster ce dernier en conséquence notamment en contractant son périmètre aux seules zones à aménager.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt16 et Nt18 : S'agissant des aménagements de la partie sommitale du Semnoz – UTN du Courant d'Ere et Luge 4 saisons - l'inscription de ces deux STECAL Nt16 et Nt18 n'est envisageable qu'à la condition qu'ils prennent en compte les réserves et recommandations formulées par les CDNPS du 08 octobre 2024 (lire les considérant a minima comme des réserves) et du 13 février 2025.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt17 et Nt19 : S'agissant des aménagements en partie sommitale du Semnoz, ces deux secteurs nécessitent d'être clarifiés, d'une part, quant à leurs objectifs notamment pour le Nt19 pour les modalités de gestion des 500 m <sup>2</sup> maximum d'extension de potentiellement plusieurs bâtiments sous gestions différentes et, d'autre part, pour la bonne prise en compte des enjeux d'insertion paysagère des terrassements prévus au Nt17 ainsi que de la réponse aux normes environnementales (lutte contre les pollutions aux métaux, dispositifs de sécurité par rapport à la pratique sportive prévue...).	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt20 : Dans le rapport de justification il manque le sans (construction ni extension) à rajouter dans la rédaction qui sera ajouté au règlement écrit, celui-ci ne prévoyant pas de Nt20. Selon les dispositions de la Loi Littoral, seule l'extension limitée, à justifier et à motiver, des constructions existantes est possible, étant entendu que ces campings ne peuvent pas être le support de nouvelles urbanisations.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt1 Fillière (n°1730), le classement Nt1 intègre dorénavant un bâti identifié comme chalet d'alpage dans le PLU précédent, ce qui lui donne des possibilités d'évolution plus large que précédemment : il convient d'exclure ce bâtiment et de le gérer par une procédure ad hoc. A	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt1 Groisy (n°1735), l'emprise du STECAL de Groisy paraît trop large par rapport au périmètre dévolu au camping et pourrait avoir un impact sur les boisements identifiés à l'est de la parcelle. Il doit être retravaillé et réduit.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neai : Il subsiste une interrogation sur l'application de la règle autorisant les extensions lorsque plusieurs constructions sont présentes sur le même terrains qu'il faudra préciser.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neai Saint-eustache n°1194 : interrogation quant à l'opportunité respectivement d'autoriser plusieurs sous-destinations qui pourraient s'avérer incompatibles avec la configuration des lieux et au choix du type de sous zonages	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neai Villaz n°1198 : interrogation quant à l'opportunité respectivement d'autoriser plusieurs sous-destinations qui pourraient s'avérer incompatibles avec la configuration des lieux et au choix du type de sous zonages	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neai Gruffy n°1627 : périmètre trop large à resserrer	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neai Villaz n°1198 : sous-zonage choisi interroge au regard de l'activité existante (recyclage), le zonage Neai apparaît trop permissif en termes de destinations ; un autre type de zonage (ex. Nr3 ou Nr4) serait plus approprié	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Npu : Il faut modifier la rédaction du règlement de la zone qui ne limite pas le nombre de constructions sur chaque zone. Il peut donc être envisagé plusieurs constructions de 20 m <sup>2</sup> sur un même terrains, sans que ces dernières soient reliées entre elles. Si l'emprise au sol est raisonnable, la hauteur de 10 m permet en outre des constructions avec une surface de plancher significative. Il est recommandé de clarifier cette rédaction pour mieux l'encadrer. Il y a lieu de préciser la rédaction générale et de réinterroger les secteurs ciblés du Vallon du Fier (n°201, 202 et 222).	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP n°2 (Laudon Nord) Saint-Jorioz : il est demandé d'augmenter le seuil de la servitude de mixité sociale à 50 % de logements encadrés au lieu de 40 % actuellement, compte tenu de la situation de la commune vis-à-vis de la loi SRU.	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP n°4 (Vieille église) Saint-Jorioz : il y a lieu de supprimer dans le rapport de justification de l'OAP la mention d'une unité touristique nouvelle car incohérente avec les principes d'aménagements de la zone	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP n°2 Héry sur Alby : demande de déclassement en zone A car trop grande conso foncière	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	EBC commune Annecy : de ne pas classer le versant opposé au lac du Semnoz et d'ajouter le classement des alignements d'arbres le long du lac Un avis défavorable pour le classement du versant arrière du Mont Veyrier - tourné vers l'Est dans la vallée du Fier et sans co-visibilité avec le lac	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter le règlement avec les dispositions relatives à la création de nouvelles ISDI, afin de répondre aux besoins de stockage des terres de terrassement dites inertes	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Zones Naturelle et sous zonages indicés N des destinations et sous-destinations sont autorisées sous conditions à savoir : « les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées » pour lesquels des précisions sont apportées, il conviendra de retirer de cette liste les cimetières et les stationnements voire les stations d'épuration qui n'apparaissent pas comme compatibles avec un usage agricole ou un maintien des fonctionnalités naturelles.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Le zonage retenu pour plusieurs espaces naturels significatifs (réserve du Roc de Chère à Menthon et Talloire, Marais de l'Enfer à Sevrier et Saint Jorioz) mériterait d'être revu en relation avec CEN-ASTERS afin d'en permettre la meilleure gestion.	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Plusieurs espaces boisés ont été classés en espaces agricoles, ils mériteraient plutôt d'être en zonage naturel	Demande retenue partiellement pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pour les communes soumises à la Loi Littoral, règlement Nsl devra être spécifique et corrigé : seules dérogations possibles sont encadrées par la Loi et la jurisprudence qui en découle.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Reclasser en Ueq l'ensemble de l'emprise du quartier Tom Morel, siège du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpins, aujourd'hui zoné en N au projet arrêté	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ajouter au tableau récapitulant les destinations et sous-destinations I/A/ASC le même type de synthèse pour chaque zone sur les installations et autres usages des sols, en particulier pour encadrer les exhaussement et affouillement et les conditionner notamment à un usage vis-à-vis de la protection contre les risques naturels ou en réponse à un projet de valorisation agricole. Pour ce point, le lien est à faire avec l'encadrement et la gestion des carrières et des terres inertes.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Repérer les sièges d'exploitation agricole compte tenu des incidences importantes en matière de recul à respecter (au titre du RSD ou en tant qu'ICPE...) et donc des possibilités ou non d'instruire une autorisation d'urbanisme	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Actualiser le fond des règlements graphiques notamment par rapport aux constructions	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Reprendre doctrine CDPENAF pour règlements A et N	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir et clarifier règlement zonage As (parfois complexe sur les conditionalités et parfois trop permissif vis-à-vis de ses objectifs. Par ex: logements de fonction pour des exploitations classées ICPE ou sur les sous destinations « artisanat et commerce de détail » autorisées sous conditions.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Zonage Aalp : Alerter que toute construction qui ne serait pas reconstruite à l'identique est assimilée à une nouvelle construction et donc doit être autorisée, le terme « déplacer » n'existant pas au sens du CU. Sur ce même sous-zonage Aalp, il serait souhaitable de préciser ce qui est entendu par « réversible » et « légers » le cas échéant pour les aménagements autorisés sous conditions.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir sous-zonage As à l'échelle du Grand Annecy afin d'assurer une meilleure cohérence de classement, le secteur couvert par l'actuel PLUi du Pays d'Alby étant souvent traité différemment.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Zonage Ns : compléter ses dispositions et d'autoriser, a minima, l'extension des exploitations agricoles existantes	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Encadrer le plus strictement les aménagements qui seraient acceptables et nécessaires au titre des infrastructures du TCSPi au sein des zonages couvrant les communes soumises à la Loi Littoral, en particulier en zone Nsl, donc en dehors des espaces urbanisés.	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Chalet d'alpage : corriger/supprimer appellation	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Chalet d'alpage : circonscrire les bâtiments repérés et les distinguer en fonction des intentions de protection et/ou d'évolution de ces constructions puis de choisir le classement et les dispositions appropriées aux règlements	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Chalet d'alpage : supprimer la référence (p. 80 Aalp) « servitude administrative libérant la commune » qui ne peut relever du PLUi et de son propre classement mais découle de la procédure dédiée après validation en CDNPS du caractère de chalet d'alpage.	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	réalisation d'un inventaire/atlas patrimonial, idéalement à soumettre pour avis à la CDNPS, qui permettra d'orienter et d'appuyer les éventuels classements	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RESERVE. Charvonnex. Reclasser en A ou N les parcelles AD 1494 et AD 1496 auparavant classées en zone agricole dans le PLU approuvé	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RESERVE. Charvonnex. Reclasser en zone N ou A les parcelles AD 1260, AD 1258, AD 1260, AD 1259, AD 1255, AD 1254, AD 1253, AD 1252, AD 1251 et la partie classée en Ucp de la parcelle AD 1256	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RESERVE. Charvonnex. Reclasser en A ou N les parcelles AD 1533, AD 1534, et AD 1575 auparavant classée en A.	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Détailler le compte foncier Mobilités (12,67 ha) / projets	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Détailler le compte foncier Mobilités (12,67 ha) / ER	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Intégrer un observatoire des accidents pour effectuer le suivi des accidents (art. R1214-3 code des Transports)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Rajouter un recensement des passages à niveaux existants et un diagnostic sécurité, voire des orientations à prendre	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Compléter le tableau de financements du POA-M p31	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Faire mention du compte déplacements que doit établir le Grand Annecy en tant qu'AOM	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Joindre les PAVE des communes en annexes du POA-M	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Rectifier l'écriture du règlement sur le stationnement vélo, pour les destinations autre qu'habitat, afin qu'il soit conforme aux seuils fixés par la réglementation, voire plus ambitieux (effectif et non surface de plancher)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Rajouter les périmètres des secteurs situés aux voisinages des infrastructures de transports terrestres affectés par le bruit, qui n'y figurent pas	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Mettre à jour le POA-M / SERM pour le réseau express métropolitain et le projet de modernisation de la ligne Aix-Annecy	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Actualiser la carte du périmètre proposé / arrêté de création ZFE	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Préciser le calendrier de mise en oeuvre des actions 3, 9, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19 et 20.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Harmoniser le libellé des aménagements liés à la voirie et à l'espace public	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Mettre à jour les cartes et tableaux du diagnostic sur les nuisances sonores	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RECOMMANDATION. Corriger les cartes représentant les secteurs affectés par le bruit et les infrastructures	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	RESERVE. Démontrer l'intégration de la diminution des prélèvements en étiage et l'adéquation des ressources en eau avec les projections démographiques sur le sous-BV de la Veïse et la notification de l'EVP sur le bassin versant du Chéran. Compléter l'EE sur la projection à 2050.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Modifier / compléter les dispositions pour les clôtures des infrastructures autoroutières	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Modifier / compléter les dispositions pour les matériaux des constructions situés aux abords ou en visibilité des infrastructures autoroutières	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les caractéristiques pour la servitude et les coordonnées du gestionnaire	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter (si nécessaire) la mention des ouvrages dans les dispositions écrites des zones concernées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Faire apparaître les implantations d'ouvrages et retrancher les bandes de recul	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter les SUP I3 et I1	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter une phrase pour éviter les constructions dans les SUP1	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter la présence des ouvrages de gaz dans les dispositions générales ou chaque zone concernée	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Faire apparaître les zones d'effet relatives à la maîtrise de l'urbanisation de tous les ouvrages GRTgaz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Les changements de destination devront être conformes aux spécifications des ouvrages de transport de gaz et de leurs SUP.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter une phrase d'attention sur les risques potentiels dans les OAP : ANNECY : OAP n°19 CUSY : OAP n°1 GRUFFY : OAP n°2	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter une phrase d'attention sur les risques potentiels pour les STECAL: ANNECY, CUSY, GROISY, GRUFFY, POISY, VIUZ LA CHIESAZ, FILLIERE	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter une phrase de validation technique des ER / spécifications des ouvrages concernés	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter une phrase sur le libre passage / servitude d'implantation des ouvrages	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Matérialiser les servitudes I3 et I1	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rectifier le nombre et les mentions de PPRn, cartes d'aléas et PPRt	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rajouter les mentions correctes pour le PPRn et les cartes d'aléas et au sujet de l'inconstructibilité aux des cours d'eau	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Adapter les OAP concernées par un risque fort (PPRn et carte d'aléas): PPRn risques forts: OAP n°1 Talloires-Montmin, OAP n°2 et 8 Annecy (Cran Gevrier, Seynod), OAP n°15 Epagny - Metz-Tessy, OAP n°3 Poisy Carte aléas forts: OAP n°15 Fillière (St-Martin Bellevue), OAP n°2 Groisy, OAP n°7 Sevrier, OAP n°3 Villaz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Prendre en compte les prescriptions des PPRn risques forts pour les 530 zones U et AU impactées. Vigilance aussi sur les 170 secteurs en U et AU prévus en zones aléas forts des cartes d'aléas	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vigilance sur les 408 ER situés en zones aléas forts des cartes d'aléas et 290 en risques forts des PPRn	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vigilance sur 3 bâtis voués au changement de destination situés en zones aléas forts débordements torrentiels : Chez Guichard à St-Félix, Le Villard à St-Jorioz, Le Marais à Villaz	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	S'assurer de la bonne prise en compte des périmètres actualisés des SUP notamment celles relatives aux monuments historiques, de surcroît quand ceux-ci bénéficient d'un périmètre rapproché adapté	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Reklasser les zones Ufa (Aéroport) et Ufv (Autoroute) en zones A ou N indiquées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Hypothèse que la largeur des pistes cyclables fera moins de 5m non vérifiée, donc pistes cyclables non comptabilisées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Interroger l'écart de consommation passée sur 2021-2024 (de 81 Ha à 41 Ha)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Propositions de réduction du compte foncier sur une dizaine de communes, de façon non exhaustive (Thorens, Poisy, EMT, Cusy, Groisy, etc.)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Intégrer les emplacements réservés au compte-foncier lorsqu'ils sont susceptibles d'induire une consommation d'ENAF	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter l'étude de densification du territoire pour justifier les besoins d'extension du PLUi (compatibilité SCoT, objectif 9.1)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Demande un zonage carrière ciblant des secteurs de projet (création ou extension) plutôt qu'une trame	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Le zonage carrière doit permettre d'autoriser les ICPE "carrière" ainsi que les constructions associées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Besoin d'analyser les besoins en matière de traitement ou stockage des déchets inertes	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Modifier le règlement des zones Nr au regard de la doctrine CDPENAF afin d'autoriser les ICPE relatives au stockage ou au recyclage des terres inertes	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Exiger le suivi agronomique des terres lors de l'apport de déchets inertes type "aménagement" (hors ICPE)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	STECAL expliqués et décrits plus que justifiés	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Erreur sur le plan graphique de Groisy : Légendes Ae et Al inversées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	L'AP autorisant cette ISDI prévoit une remise en état du site par reconstitution d'un sol forestier, incompatible avec l'installation d'un parc photovoltaïque. L'emplacement est pertinent et s'inscrit dans la perspective de développement de la production d'énergie renouvelable du territoire mais nécessitera une évolution de l'arrêté préfectoral encadrant cet ICPE.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Le règlement du secteur Npv n'autorise que les porteurs de projet publics. A modifier pour permettre d'autres projets	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Alerte sur les Neq situés en loi Montagne : le règlement n'est pas compatible avec celle-ci. Rappeler que la loi Montagne s'appliquera de fait	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Neq Fillière (n°79) : Représente une consommation foncière importante sur des espaces naturels (forêt)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt1 Fillière (n°1097) : Réduire le STECAL sur sa partie Sud en raison de l'impact sur une parcelle agricole (RPG)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt1 Fillière (n°1732) : Réduire STECAL sur sa partie Nord afin de limiter l'impact paysager potentiel d'éventuelles évolutions	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Nt10 : Formaliser plus strictement la prise en compte de l'enjeu d'insertion dans un espace forestier	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Afficher les périmètres, noms et numéros d'OAP sur l'ensemble des règlements graphiques	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Alerte sur certaines hauteurs autorisées sur Annecy qui pourraient impacter la définition des EPR (covisibilité limitée au front bâti)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Retirer ER n°15-32 à Groisy en raison de son incompatibilité avec le projet de collisionneur circulaire du CERN	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Saint-Jorioz : Certains groupes de constructions sont en discontinuité des agglomérations ou SDU classés par le SCoT (basculer en N indicé). Cela s'applique également aux campings et centres de vacances.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Déclasser tous les secteurs Ueq ou Ut en bande des 100m (préférer un Nt avec mention du principe d'inconstructibilité du L121-16 et des dérogations du L121-17), sauf à définir, justifier et motiver - que ces secteurs se trouvent en espace urbanisé délimité d'une agglomération ou d'un village	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rappeler dans le règlement écrit que les dispositions de la loi Littoral s'appliquent de fait	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pour les projets présentés en CDNPS du 08/10/2024 au titre du L122-7, tenir compte de l'avis CDNPS afin de lever les réserves.	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vérifier que l'objectif des 1400 logements par an sera effectivement atteint par l'application des règles et OAP du PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vérifier que l'objectif des 50% de logements réellement accessibles sera effectivement atteint par l'application des règles et OAP du PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	La traduction du PAF n'est pas évidente dans le PLUi-HMB	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Question du budget dédié aux acquisitions foncières destinées à l'habitat : sous-dimensionné au regard des prix du foncier sur le Grand Annecy (permettrait environ 47 lgts/an)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Cibler plus spécifiquement les besoins en logements de grande typologies pour lesquelles les demandeurs peinent à trouver satisfaction	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Objectifs de PLS sur-représenté au regard de la demande qui s'oriente principalement vers les PLUS et PLAI	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Report massif des objectifs de production de logements sociaux vers Annecy : interrogation quant au rôle d'appui réel des pôles d'appui (qui ont des objectifs de mixité sociale moindres)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Question de l'adéquation entre les objectifs fixés au POA-H et les moyens mis en œuvre dans le volet réglementaire	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Explorer les nouveaux outils créés par la loi Le Meur du 19 novembre 2024	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vérifier la faisabilité, sur le site ciblé, de l'aire de grand passage (Ngv2)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rechercher des sites supplémentaires pour l'accueil des gens du voyage	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mentionner la reconstitution de l'offre de 150 logements et création de nouvelles places en Résidence Sociale suite au projet ADOMA	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Préciser l'objectif de Pensions de Familles dans le POA-H dans l'Action 5 du POA-H	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Intégrer le PDALHPD et les travaux de la CIL concernant les publics les plus démunis	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Imprécision de l'objectif concernant l'affectation du budget dédié au soutien à la production de logements (types de produits et niveau de financement ?)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Question des densités au sein des OAP (parfois trop faibles, parfois trop élevées)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Alby-sur-Chéran : Propose une part de LLS	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 3 Annecy : Questionne le choix d'abaisser la part de PLAI à 25% (contre 30% ailleurs)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Exprimer les prescriptions de mixité sociale à la fois en nombre de logements et en SDP	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 13 EMT : Rédaction de la mixité sociale trop imprécise	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1,2,3 et 6 Saint-Jorioz : Préciser 20% maximum de PLS au risque de ne pas respecter les objectifs qualitatifs des communes SRU	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1, 2 et 3 Duintg : Programmation trop imprécise (pas de nombre de logements) et erreur de formulation à rectifier (25% maximum de logements en accession sociale)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Héry-sur-Alby : Inutile de préciser "dans le respect des objectifs qualitatifs..." dans la mesure où la commune n'est pas SRU	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Montagny-les-Lanches : Proposer une part de BRS	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 et 2 Saint-Eustache : L'OAP renvoie à un objectif fixé dans le règlement, or le règlement ne fixe aucun objectif	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 3 Veyrier-du-Lac : Fixer des seuils minimaux plutôt que des seuils approximatifs	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 6 Veyrier-du-Lac : Remplacer la terminologie "logements sociaux" par "logements sociaux pérennes", en adéquation avec le POA-H	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 1_4 Alby-sur-Chéran : ERL en zone non constructible	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 9_28 Chavanod : Secteur de lotissement déjà construit et appartenant à un bailleur social, et absence d'OAP suggérant un projet d'aménagement global (+ rédaction trop imprécise)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 11_34 et 11_39 Duingt : Programme de l'ER trop imprécis (création commerces et logements)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 14_21 Fillière : ERL en zone non constructible	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 15_3 Groisy : Programme de l'ER trop imprécis (LLS ou hébergement séniors)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 16_30 Gruffy : ERL en zone non constructible	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 19_2 Leschaux : Programme de l'ER trop imprécis (Programme de logements aidés)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 26_2 Quintal : Programme de l'ER trop imprécis (100% mixité sociale) et correspondance à vérifier (ressemble à un linéaire de trottoir)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 28_60 Saint-Jorioz : Terrain préempté par l'EPF 74 sur délégation de l'Etat. Programme de l'ER trop imprécis (100% mixité sociale)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 32_39 Veyrier-du-Lac : Emprise correspondant à un délaissé de voirie de 292 m <sup>2</sup>	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ER 33_18 Villaz : Préciser "logements locatifs sociaux pérennes"	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B1 : Le taux de 40% est insuffisant pour atteindre les objectifs définis sur Annecy. Les seuils doivent être exprimés à la fois en nombre de logements et en SDP	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B2 : Les seuils doivent être exprimés en SDP et en nombre de logements	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B3 : Couvrir les UeqL des communes concernées par cette servitude	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B4 : Seuil de 40% insuffisant pour les communes carencées	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B5 : Seuil de 40% insuffisant pour une commune carencée	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B6 : Questionne le choix de ne demander aucun logement social au sud du bourg de Veyrier	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B7 : Surprenant de mettre une SMS sur le centre ancien et pas autour du collège	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SMS B8 : Mention « dans le respect des objectifs qualitatifs imposés par l'Etat » inutile car aucune SRU n'est concernée	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	POISY - Route de Lovagny (AV212, AV213, AV214) : le coefficient d'emprise au sol, est actuellement (PLU de Poisy) de 0,2 ; il est réduite à 0,15 dans le cadre du PLUi-HM. Il conviendra de s'assurer que cette baisse de constructibilité ne remet pas en cause la production de logements sociaux	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SAINT-JORIOZ - Pécoeur : le site classé en zone UeqL qui n'impose aucune part de logements sociaux ; il est également hors des secteurs de mixité sociale. En application de la décision de préemption, le terrain devra néanmoins accueillir uniquement des logements sociaux, en complément de l'équipement public prévu (Maison de santé)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Absence d'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Alby-sur-Chéran : Manque de clarté sur la destination de la partie Est de la zone et de précisions sur la typologie des constructions	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Annecy : Zone bleue du PPR	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Annecy : Le schéma d'aménagement ne détaille pas les dispositions de la partie écrite	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 3 Annecy : Une emprise du schéma non légendée	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 4 Annecy : Schéma peu lisible, Incohérences entre le schéma et la partie rédigée (espaces publics structurants avec espaces verts, R+15)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 5 Annecy : Schéma peu lisible	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 6 Annecy : Différence de hauteur entre collectif du carrefour (R+8) et collectifs autour (R+2 à R+4)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 7 Annecy : Emprise du stationnement à conforter supérieure à celle existante	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 8 Annecy : Manque de précisions sur les zones à vocation mixte (habitat, commerces, R+8, devenir des commerces existants), OAP impactée par des zones rouges PPR	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 9 Annecy : Information manquante sur le nombre de logements total sur la zone (675 prévus, 525 en cours, reste 150 sur l'OAP ?)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 11 Annecy : La hauteurs des bâtiments (R+5 ou R+6) ne semble pas compatible avec les vues sur l'A41, manque de cohérence avec les hauteurs des bâtiments environnants	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 13 Annecy : Interrogation sur l'espace vert situé en retrait du bâti sur la D1201	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 16 Annecy cluster papeteries : Pas de schéma d'implantation des bâtiments	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 18 Annecy : 4 hectares d'extension sur des tènements agricoles	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Chapeiry : Densité de logements faible	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Charvonnex : Secteur à reclasser en zonage A ou N, conformément à l'avis CDPENAF	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 5 Charvonnex : Secteur à reclasser en zonage A ou N, conformément à l'avis CDPENAF	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Chavanod : Densité faible sur ce tènement, parcelle agricole anciennement 2AU	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 4 Chavanod : Typologie de logements peu claire dans l'OAP	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 5 Chavanod : Impact agricole et paysager important, OAP peu détaillée (minimaliste)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Cusy : Avis défavorable CDNPS, en discontinuité de l'urbanisation, avec impacts paysagers, zone humide, agricole forts, potentielle aggravation du risque d'inondation, stationnement souterrains à proscrire	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 6 Epagny-Metz-Tessy : Densité importante au regard du bâti environnant, sur un terrain en pente	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 7 Epagny-Metz-Tessy : Densité importante pour le secteur, proche zone humide, sur un tènement agricole	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 12 Epagny-Metz-Tessy : Densité importante pour le secteur, sur un tènement agricole	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 13 Epagny-Metz-Tessy : Volumétrie pas assez importante et densité trop faible pour une centralité, équipement absent du schéma (pourtant présent en légende)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 14 Epagny-Metz-Tessy : Principes d'aménagement insuffisamment détaillés (voir DGD OAP)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 15 Epagny-Metz-Tessy : Zone rouge PPR en bordure Est	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Fillière : Zone humide et risque fort en limite	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 8 Fillière : Site à dépolluer	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 16 Fillière : Avis favorable de la CDNPS, sous réserves	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 10 Groisy : Voir l'OAP récemment modifiée dans le PLU de Groisy / l'EBC présent. Vérifier la compatibilité avec le SCoT en matière de secteurs d'activité	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Gruffy : Densité faible au regard de la typologie de logements, Impact agricole possible sur la partie Sud de la parcelle	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Héry-sur-Alby : Principes d'aménagement à revoir (implantation du bâti trop éloignée de la voirie et de l'urbanisation existante), principe d'accès et espaces verts incohérents, tènement agricole	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Leschaux : Avis favorable de la CDNPS, sous réserves	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Menthon-Saint-Bernard : Tènement situé dans un périmètre rapproché de captage	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Montagny-les-Lanches : Incohérence entre le schéma et le descriptif sur les hauteurs (R+1 / R+1+C), extension de l'urbanisation non justifiée et en U (pas AU ?)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Nâves-Parmelan : Ajouter un stationnement à l'Ouest de la zone (réserve CE lors de la dernière procédure d'évolution du PLU de Nâves)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Poisy : Principes d'aménagement pas assez détaillés, impact agricole fort	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Saint-Jorioz : Densité trop faible du fait de la présence de logements uniquement sur S2 (S3 préempté pour création de logements)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 4 Saint-Jorioz : Justifier et motiver la compatibilité loi Littoral des secteurs Ueq et Ut5, retirer la mention UTN (non applicable en loi littoral)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 Veyrier-du-Lac : Pas de prescriptions architecturales concernant les enjeux d'insertion paysagère et de préservation des vues sur le lac	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 7, 8, 9 et 10 Villaz : Densité importante comparé au bâti environnant	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Constate l'inconstance du niveau de détail des OAP, et notamment sur la ville d'Annecy	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas de transcription de l'orientation 6 du PADD dans le règlement ou les OAP: pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Intégrer l'accentuation de la pression sur la ressource en eau liée à l'évolution climatique (augmentation de la consommation d'eau par habitants ?)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Justifier que les perspectives démographiques du PLUi-HMB ne sont pas supérieurs aux perspectives intégrées au SDAEP. Démontrer l'intégration de la diminution des prélèvements en étiage et l'adéquation des ressources en eau avec les projections démographiques sur le sous-BV de la Veïse et la notification de l'EVP sur le bassin versant du Chéran. - Compléter l'évaluation environnementale sur la projection à 2050.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vérifier les capacités futures des STEP de SILOE et de POISY	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Préciser l'analyse en fonction des STEP et ne pas se contenter d'une approche globale	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Sur la base des chiffres du SRC, le déficit de production de matériaux à l'échelle du Grand Annecy est d'environ 1Mt/an	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir le niveau d'enjeu des ressources minérales de faible à fort	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Justifier les besoins en matériaux et expliciter la méthode	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Retravailler la trame carrière (ex : cas du projet de boucle du Fier)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Secteurs non compatibles avec l'extraction de matériaux, dont le PNR des Bauges ou le Parmelan par exemple	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir le zonage autour de la carrière d'Annecy le Vieux : supprimer EBC et classer en NC	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Permettre les installations de tri/transit sur le site des carrières	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Considérer un enjeu fort en matière de maillage en ISDI du territoire	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Localiser des sites ISDI au sens ICPE	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Encadrer l'utilisation des déchets inertes en zone A et N hors ISDI	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas de suivi agronomique exigé par le règlement du PLUi concernant les aménagements hors ISDI	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir règlement des zones Nr 1 et 4 afin d'autoriser les industries nécessaires aux ISDI	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas de zones Nr à proximité des nouvelles zones de projet	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	l'autorisation des deux ISDI du territoire arrivent à échéance dans quatre ans, le PLUi HMB ne prévoit aucun maillage de secteurs où les ISDI sont autorisées pour tripler a minima les capacités actuellement disponibles ce qui correspondrait a minima à ses besoins.	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Recours à l'outil EBC non homogène (distinction Annecy / autres communes)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Matérialiser les réservoirs de biodiversité en tant que Prescriptions graphiques	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mieux territorialiser et affirmer le corridor SRADDET « Salève / Bornes (Frettes) : communes de Groisy – Fillière	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mieux prendre en compte le corridor Mandalaz – Annecy Nord – Argonay – Villaz – Parmelan (prescription graphique)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mieux prendre en compte le corridor reliant le Vuache au Semnoz (prescription graphique + élargir fuseau corridor)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mieux traduire le corridor SCoT sur les gorges du Fier	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Identifier des corridors locaux non présents à l'échelle du SCoT	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Elargir les corridors locaux sur Saint-Jorioz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Elargir le corridor entre le roc de Chère et les Dents de Lanfon	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Propose une prescription pour l'ensemble des ZNIEFF de type 1	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter l'identification des haies, soit par EBC, soit par L151-23 (4 exemples développés dans l'avis)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter l'identification d'arbres remarquables en dehors d'Annecy	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Intégrer des protections spéciales pour les pelouses sèches et friches à molinie	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Supprimer la zone AUa du Canal de la Monnaie (EMT)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Réduire l'emprise des zones sur la plaine de Sous-Lettraz afin de préserver les terres agricoles	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Une centaine de zones humides non répertoriées	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Filière méthanisation, collecte des biodéchets, et bois local peu développées dans le document	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Identifier en Npv tous les secteurs pv au sol identifiés dans l'arrêté préfectoral 2024-1514 du 19 Décembre 2024	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Permettre les petites installations ENR dans la rédaction du règlement écrit	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Les OAP sectorielles suivantes n'indiquent pas de disposition pour favoriser le développement des ENR (réseau chaleur, PV toiture...) ni pour l'utilisation de matériaux moins impactant : Pas de dispositions pour favoriser les ENR ni pour le recours à des matériaux moins impactants : Alby, Allèves, Annecy (16, 18, 19), Argonay, Chainaz, Chapeiry, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, EMT, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry, Leschaux, Menthon, Montagny, Naves, Poisy, Quintal, St Eustache, St Félix, St Jorioz, St Sylvestre, Sevrier (1 à 6), Talloires, Veyrier, Villaz, Viuz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Rénovation énergétique peu développée dans l'OAP bioclimatique	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter le règlement afin de rappeler les obligations de solarisation des toitures et parking pour le non-résidentiel (loi APER)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Englober tous les objectifs du Pacte pour le Climat dans l'OAP bioclimatique et dans ses déclinaisons dans le règlement écrit	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ajouter une notion de « perception de l'espace public » dans le lexique	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Reporter les dispositions du secteur Annecy en matière d'aspect des énergies renouvelables (4.1E et 4.2E) dans tous les secteurs anciens (indices A), voire sur l'ensemble du secteur Lac (A et B)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Proposer de ventiler l'obligation de 35% d'énergies renouvelables et de récupération dans le bilan énergétique dans les dispositions « énergies renouvelables » de l'aspect des constructions	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 21 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 14 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 19 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte (OAP Glaisin ?)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 23 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 24 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 36 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 38 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 40 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 50 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Compléter les dispositifs du PLUi au regard de l'action 51 du PCAET, et mieux justifier de sa prise en compte	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ce ne sont pas 11 communes qui doivent établir un plan de prévention du bruit (p281 EIE)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Il convient de faire référence au PDM et non au PDU (p282 EIE)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ce ne sont pas 5 communes mais 4 qui sont concernées par le PEB de l'aéroport de Meythet (p282 EIE)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Revoir la représentation graphique des secteurs affectés par le bruit des cartographies en Annexe (6.3.2 05)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Oubli de certains patrimoines du XXe siècle (Tribunal judiciaire d'Annecy, immeubles du quartier de Novel, MJC de Teppes, Foyer Jeunes Travailleurs, Locaux EDF/GDF boulevard Decouz,...)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas d'orientations concernant le label Architecture Contemporaine Remarquable	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas de règles édictées pour le bâti repéré dans le règlement écrit	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Manque d'études paysagères pour les bâtiments de grande hauteur (R+16)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP Barral Ouest et Meythet entrée de ville réduites à des projets de type plots isolés : besoin de réflexions urbaines plus poussées sur ces secteurs avant toute ouverture à l'urbanisation	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP Romains : demande de ne pas détruire les locaux EDF/GDF	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 2 Fillières Centre : Demande de conserver le bâti ancien sur parcelle H 821	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Conserver une percée paysagère depuis la rue Saint François de Sales (// Opération du presbytère ?)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Mener une étude patrimoniale urbaine sur l'OAP 2 de Fillière	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 16 Maison du Plateau des Glières : Déplacer parking bus côté gauche et réserver côté droit pour PMR	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 1 et 2 de Quintal : Prévoir ces OAP comme des greffes à l'urbanisation (R+1+C)	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP 3 Centre-village de Veyrier du lac : Conserver la totalité du bâtiment patrimonial	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP Talloires : Etude paysagère et urbaine à prévoir pour une urbanisation aussi conséquente	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP Menthon, entrée Nord centre village : Rappel du site inscrit (24 avril 1947) = avis conforme ABF pour toute démolition	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	OAP Menthon, Chemin du Pré-vert : terrain à forte valeur paysagère + préservation grange	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pâquier à classer intégralement en Nsl (SPR interdit tout aménagement)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Règlement écrit, chapitre 4.2 : interdire les menuiseries noires ou anthracites	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Encadrer les châssis de toit : 1m <sup>2</sup> max et pas d'outeaux	Demande non retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Se référer au guide d'intégration des panneaux photovoltaïques en espace protégé : installations non visibles depuis l'espace public	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Changer la terminologie chalets d'alpages (plutôt chalet d'altitude ?)	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Retirer les mentions à la loi Montagne et à l'article L122-11	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Les orientations reprenant en partie la doctrine des chalets d'alpage devraient être conservées.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Erreur de renvoi relevée p45 (chapitre 10 au lieu de 9)	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Demande de compléter le PADD pour ne pas développer d'habitat ou d'équipements dans les SUP1 des ouvrages de gaz	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Autoriser les installations gazières dans tout le zonage	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Pas de nouvelle zone U ou AU dans les SUP1 gaz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Eviter la densification urbaine dans les SUP1 gaz	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	EIE p69 : préciser qu'un PPRT a été approuvé le 08/04/2011	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Concernant les mesures conservatoires le long des cours d'eau (10m ou 20m), rappeler qu'en cas de dispositions contraires avec les PPR, le PPR s'impose. Pour une carte d'Aléas, le recul le plus important est à retenir (T3).	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	SUP notamment celles relatives aux monuments historiques : Manque conservatoire près des Marquisats	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Vérifier la largeur de la SUP T1 le long de l'avenue de Brogny	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Sources de captages et Périmètres de protection non repérés sur Thorens	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 13 octobre 1992 concernant la servitude AS1 attachée à la protection des eaux potables du captage du Puits-du-Fier à Argonay ne figure pas dans les SUP des communes concernées (Annecy-le-Vieux, Argonay et Villaz).	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Définition de la servitude AR6 erronée	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Fiche sur la servitude AR6 à ajouter	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Régime extérieur de la SUP à présenter	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	ALENTOURS du champ de tir : La zone des Blanches en zone AUc3 au PLU opposable est passée en zone Ucs1 contrairement aux termes du courrier du maire d'Annecy du 5 novembre 2024, ce qui laisse cette zone urbanisable. De plus il serait intéressant d'ajouter un indice au zonage signalant les potentielles nuisances sonores sur les zonages inscrits dans les plans de zonage aux alentours du champ de tir.	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Ajouter un indice au zonage signalant les potentielles nuisances sonores	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Plus largement, vérifier la liste SUP et les plans	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Effort supplémentaire nécessaire pour assurer la cohérence entre le projet réglementaire et l'objectif PADD de 240 Ha de conso ENAF sur la période 2021-2040	Demande retenue pour l'approbation
Préfecture de la Haute-Savoie	consultation administrative	Réaliser un atlas des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination en zone A ou N	Demande non retenue pour l'approbation

Suites données aux avis et observations des communes, des PPAC, de la MRAE, de la CDPENAF, de la CDNPS et des conclusions de la commission d'enquête – partenaires publics associés et consultés, collectivités limitrophes

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Régime dérogatoire dans la territorialisation de l'armature urbaine pour la rive Ouest du Lac	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Questionne le choix de ne chiffrer des objectifs de remise sur le marché de logements vacants que pour les communes ayant plus de 6% de logements vacants.	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Apporter des compléments concernant les publics visés par les logements étudiants prévus, notamment dans le cadre de l'OAP SACU (notamment type BTS)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Questionne le besoin de créer un Lycée sur le Grand Annecy au regard des dynamiques en œuvre sur le territoire et les territoires limitrophes (rééquilibrage des flux)	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Interrogation sur les moyens mis en œuvre pour la reconstitution du stock foncier face aux besoins locaux et aux dynamiques territoriales constatées	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Manque de prise en compte du e-commerce et de ses impacts sur le territoire	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Relève l'absence de référence à l'atlas biodiversité du SRADDET et à la TVB du SCOT dans le PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Absence de traduction réglementaire de la trame noire	Demande ne relevant pas directement du PLU
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Besoin d'éclaircir l'adéquation entre la ressource en eau et le projet de PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Regrette l'absence d'objectifs chiffrés d'amélioration de la qualité de l'air	Demande ne relevant pas directement du PLU
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Regrette l'ancienneté de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (2017)	Demande ne relevant pas directement du PLU
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	consultation administrative	Certains projets de mobilité sur le territoire sont portés par la Région, d'autres sur les territoires limitrophes. Il s'agirait de distinguer les champs de compétence dans le POA-M et de cibler les projets partenariaux (SERM)	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	S'interroge sur la contribution du POA-M à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du SRADDET	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Relève l'absence des véloroutes voies vertes dans le dossier	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Demande de compléter les identifications patrimoniales au regard de l'inventaire Régional	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Regrette le faible développement de la filière d'excellence industriel-outdoor	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Rappelle la nécessaire transition des territoires de moyenne montagne vers des activités 4 saisons par une diversifications de l'activité touristique	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Estime que la lecture des dispositions patrimoniales via le règlement et par l'OAP thématique posera des difficultés de mise en œuvre	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Trouve les préconisations peu détaillées	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Estime que le recours à une liste d'éléments repérés est réducteur	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	RLPi annexé au PLUi sans qu'il n'y soit fait référence	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Prise en compte insuffisante des ISDI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes</b>	consultation administrative	Pointe l'interdiction des équipements de santé en zones U et AU d'activités économiques	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Demande la reprise de la carte du PADD "protéger les espaces agricoles" en prenant en compte la carte de synthèse du diag agricole de la CASMB	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Suppression de la zone As pour une unique zone A	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Non respect de la densité/ au Scot notamment dans les OAP	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Non respect des prescriptions concernant les logements neufs/ au SCot. Le Scot préconise 90% en cœur d'agglo et 70% dans les pôles d'appui. EMT et Poisy sont respectivement à 61% et 58%	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Aucune mention de l'ERC dans le PLUi	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Affirmation erronée sur le fait que l'artisanat n'est pas concerné par le principe de réciprocité à supprimer	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Demande le réexamen des 205 bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en concertation avec la CASMB	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Demande de réexamen du centre d'élevage à Poisy avec une zone et règlement adapté (actuellement Ueq) et suppression de la zone Aua à proximité qui ferme le tènement agricole	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Demande la suppression des projets de luge d'été et biathlon au Semnoz	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Opposition au classement en NR1 des terres de Pringy pour les ISDI et demande un classement en A	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Demande l'identification de sites en ISDI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Suppression de tous les ER en zone A/As	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Revoir le PADD concernant les 11ha identifiés pour une ZAC et la comptabiliser dans la conso ENAF	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Zone Aua à cusy à supprimer et à reclasser en zone A (voir avis)	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc</b>	consultation administrative	Suppression de la zone Aueqs à Seynod (centre de remisage du TCSPI)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Préciser ce qu'il va advenir du site de 11ha	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Hauteurs trop restrictives à Annecy	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Trame carrière : ne fait pas apparaitre les sites existants ni les projets futurs et ne cartographie pas les zones de report (préconisation du SCoT).	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	QUID Carmaco ?	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Manque des ISDI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Plusieurs OAP prévoient des opérations résidentielles sur du foncier aujourd'hui occupé par des entreprises à Annecy (OAP n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8) et à Saint Jorioz (n°5)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	OAP n°18 d'Annecy (Glaisins) : Impose que les bureaux en étage soient liés à l'activité productive (soit celle implantée en R+1), ce qui est irréaliste (supprimer la mention ?)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	OAP n°18 d'Annecy (Glaisins) : QUID extension bâtiments d'enseignement (ex : CFAI) (la destination n'est pas autorisée, ASC extension ?) Hauteur maximale pas indiquée dans OAP	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	OAP n°6 de Saint Félix (Orsan) : ne précise pas le traitement des bureaux	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Alerte sur la multiplication des polarités commerciales et notamment dans les OAP n°5 de Charvonnex, n°12 (Diacquenods Impérial), et 13 (Route des Diacquenods) de Fillière qui prévoient l'implantation de commerces en bordure de RD1203, alors que le SCOT préconise de limiter l'offre de commerces le long des principaux axes routiers	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	OAP sectorielles: ne pas automatiser les RDC commerciaux mais les indiquer comme RDC actifs (peuvent aussi accueillir locaux et bureaux)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	OAP sectorielles : uniformiser les RDC commerciaux : indiqués en légende + sur le schéma dans les OAP	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Destinations : interdire équipements publics en ZAE	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Destinations : Interdire toutes les implantations commerciales en Ueai, Uei 1/2/2d , Uem 1/11s/2/5 et AUe1/2/3	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Destinations : En AUa (vocation habitat) : autoriser sans condition artisanat et commerce de détail	Demande retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Destinations : en Uem1/1s/4/4s Autoriser les activités artisanale du secteur de l'industrie	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	Associer les professionnels du tourisme à comprendre les choix faits en Ut	Demande ne relevant pas directement du PLU
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	consultation administrative	POAM: Reprendre avis CCI de juin 2024 sur la ZFE-m (et celui de novembre 2021 sur le PDM 2030 et de juillet 2024 sur le Réseau Haute Mobilité)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Pringy Centre ; Les nouveaux accès éventuels devront se faire par les voies communales	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Bré Billy : aucun nouvel accès ne sera autorisé sur la RD1201	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Glaïsins : aucun nouvel accès depuis RD916 ne sera autorisé pour desservir le Parc par le Nord	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Pilleuse ; reprendre tracé Véloroute Via5 en bord de la RD12011	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Pilleuse : avis favorable pour créer accès et desservir PEM sous réserve de ne pas créer de troune à gauche (cf courrier 13/01/2025)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP Cote Merle : aucun accès direct ne sera autorisé depuis la RD14 au projet	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP ZA Mercier : supprimer accès à proximité du virage pour n'en garder qu'un sur la RD 174 (=recommandation)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	TCSPI : apporter précisions sur les souhaits de requalification RD (notamment RD 1201)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	Tour dit Eugène Sud (proche lac à Annecy) : des prescriptions pas assez justifiées bloquent l'évolution d site : zonage en réserve naturelle, SUP AC3, élément patrimonial n°22 --> besoin de permettre aménagements légers pour assurer ouverture au public	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	S'assurer que le classement EBC et zones naturelles permettent l'installation d'ouvrages de protections contre les risques naturels (ex : pare-blocs)	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	OAP sectorielles sur secteurs à enjeu environnemental manquent de détails et précisions quant aux aménagements futurs par rapport à l'environnement ou à la préservation du paysage : nécessitera vigilance supplémentaire lors des aménagements futurs	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	PDIPR : identifier les tracés inscrits au PDIPR sous forme de servitudes	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	UTN Glières : p.53, le monument national à la Résistance existe depuis le 27 mai 2020	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	SDIS : Meythet : agrandissement du centre de traitement des appels (CTRA) + création d'une nouvelle pharmacie, demande de reconsiderer zonage parcelles AL59, AL80, AL81, AL88 (actuellement en A) pour permettre 3000m <sup>2</sup> de construction	Demande non retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	SDIS : Annecy : parcelle DX36 projet de démolition/reconstruction du centre d'incendie et de secours	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	SDIS : EMT extension des équipements de formation de sapeurs pompiers sur foncier existant : AI 88 et AN74	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	SDIS : Talloires : construction d'une nouvelle caserne	Demande retenue pour l'approbation
<b>Conseil Départemental de la Haute-Savoie</b>	consultation administrative	SDIS : Seynod/Chavanod : prévoir un ER au profit d'un équipement public pour permettre un renfort du maillage territorial	Demande non retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - La Maison du Plateau - aux Glières <b>Réserve 1 :</b> Corriger le dossier qui mentionne par erreur l'absence de site ou monument protégé au titre des MH	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - La Maison du Plateau - aux Glières <b>Réserve 2 :</b> Revoir le périmètre de la partie constructible de ce secteur en la limitant aux espaces déjà anthroposés	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - La Maison du Plateau - aux Glières <b>Réserve 3 :</b> Mettre en cohérence les surface projetées et autorisées, dans le règlement écrit et dans l'OAP sectorielle	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - La Maison du Plateau - aux Glières <b>Reco_a :</b> Mieux expliciter les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - La Maison du Plateau - aux Glières <b>Reco_b :</b> Préciser les alternatives à la voiture individuelle qui pourraient accompagner ce projet et les modalités de réduction souhaitée des surfaces de stationnement imperméabilisées	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - Le Courant d'Ere - au Semnoz <b>Réserve 1 :</b> Imposer la réalisation d'un diagnostic patrimonial du bâtiment existant	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - Le Courant d'Ere - au Semnoz <b>Réserve 2 :</b> Conditionner la réalisation de places de stationnement à ce qu'elles soient en surface perméable	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - Le Courant d'Ere - au Semnoz <b>Reco_a :</b> Mettre en cohérence les surface projetées et autorisées, dans le règlement écrit et dans l'OAP sectorielle	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	UTN - Le Courant d'Ere - au Semnoz <b>Reco_b :</b> Préciser les alternatives à la voiture individuelle qui pourraient accompagner ce projet et les modalités de réduction souhaitée des surfaces de stationnement imperméabilisées	Demande retenue pour l'approbation
<b>CDNPS</b>	consultation administrative	Commission favorable sur le principe d'une dérogation aux éventuelles obligations de déploiement d'ombrières photovoltaïques	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>CDPENAF</b>	consultation administrative	<b>Reserve 1 :</b> demander un effort supplémentaire sur la préservation des ENAF : incohérence entre la traduction des règles, les justifications des choix et l'objectif de 240 ha. Nécessité de corriger , préciser et compléter le PLUi en conséquence	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 2</b> : demande de reclassement de parcelles en A ou N (Charvonnex)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 3</b> : préciser, corriger les dispositions des règlements des zones A et N : compléter le règlement pour permettre le ISDI	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 3</b> : préciser, corriger les dispositions des règlements des zones A et N : chapeau général des zones N : supprimer certaines sous destinations autorisées (cimetières, stationnement)	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 3</b> : préciser, corriger les dispositions des règlements des zones A et N : corriger règlement zone N des communes loi littoral	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 4</b> : corriger la qualification de certains chalets d'alpage mal nommés ( ne répondant pas à la définition)	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Réserve 5</b> : questionne plusieurs STECAL (en opportunité, en faisabilité, en encadrement)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_1</b> : ZONAGES : adapter le règlement sur certains espaces naturels significatifs	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : ajout d'un tableau récapitulant les autres travaux et aménagements autorisés (notamment affouillement exhaussement) pour chaque zone	Demande non retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : plan graphique : repérer les sièges d'exploitation agricole	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : intégrer la doctrine CDPENAF de Haute-Savoie aux règlements A et N	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : clarifier règlement As	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : adapter zonage Aalp	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : compléter le zonage Ns pour autoriser les extensions des exploitations agricoles existantes	Demande non retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : encadrer davantage les aménagements nécessaires au TCSPi	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_2</b> : REGT : reclasser en Ueq le quartier Tom Morel (bataillon de chasseurs alpins)	Demande retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_3</b> : CHALETS D'ALPAGE : réaliser un inventaire des chalets d'alpage	Demande non retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_4</b> : changement de destination : réaliser un atlas des bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination, ré interroger l'opportunité des possibilités offertes en lien avec la profession agricole, et de sensiblement réduire le nombre de bâtiments concernés	Demande non retenue pour l'approbation
CDPENAF	consultation administrative	<b>Reco_5</b> STECAL : revoir : Al, Neai, Nr, Ngv2, Npu, Nt1, Nt6, Nt11, Nt13, Nt14, Nt17 et Nt19	Demande retenue pour l'approbation
Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement	consultation administrative	Préciser la typologie de logement locatifs sociaux et très sociaux, l'offre locative privée et l'offre de logements intermédiaires et leur répartition territoriale	Demande retenue pour l'approbation
Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement	consultation administrative	mettre le PLUi en conformité avec les objectifs de rattrapage fixés, le cas échéant mettre en place un CMS	Demande retenue pour l'approbation
Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement	consultation administrative	Augmenter les hauteurs maximales en cœur d'agglomération en cohérence avec les constructions existantes	Demande retenue pour l'approbation
Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement	consultation administrative	Renforcer la maîtrise foncière publique notamment pour les OAP	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Mairie de Cuvat	consultation administrative	contesté le projet d'aire d'accueil des GDV	Demande non retenue pour l'approbation
Espace Citoyen	consultation administrative	Logement : demande de précisions sur les choix de localisation ? (à proximité des nouveaux emplois ?)	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Espace Citoyen	consultation administrative	Les commissions d'attribution peuvent-elle prendre en compte la provenance géographique des candidats ?	Demande ne relevant pas directement du PLU
Espace Citoyen	consultation administrative	Comment sont pris en compte des besoins sociaux et les différents profils d'habitants (notamment liés à la décohabitation) ?	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Espace Citoyen	consultation administrative	L'objectif de 1.400 logements par an (soit environ 2.800 habitants par an) totaliseraient plus de 42.000 habitants en 15 ans, alors que le chiffre avancé est de +22.000 : quel est le détail du calcul entre nombre d'habitants et nombre de logements ?	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Espace Citoyen	consultation administrative	Comment les besoins ont été calculés ?	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
Espace Citoyen	consultation administrative	Où seront situés les 11ha de zone d'activités ?	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Espace Citoyen	consultation administrative	Les aménagements envisagés sont-ils résilients face aux aléas (climatiques et approvisionnement en matières premières) ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Espace Citoyen	consultation administrative	Besoin de pédagogie pour rendre le PLUi accessible et compréhensible	Demande retenue pour l'approbation
Espace Citoyen	consultation administrative	Proposition de plus mettre en valeur les intérêts de communs des 34 communes	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Espace Citoyen	consultation administrative	Prévoir réunion annuelle d'informations/restitution	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Espace Citoyen	consultation administrative	La densification concerne-t-elle à parts égales l'habitat et l'économie ?	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
Espace Citoyen	consultation administrative	Indicateurs de suivis proposés (densité, satisfaction équité, mixité sociale, environnement)	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Critères d'exclusion de certains fonciers	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Exclusion des dents-creuses de moins de 2,5 Ha	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Demande la densification des zones d'activités économiques	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Pointe la mobilisation des zones d'activités en friche	Demande non retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Pertinence des extensions urbaines de faibles densité (moins de 20lgts/Ha)	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Question des hauteurs en première couronne	Demande retenue partiellement pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Impact des OAP sur leur milieu naturel	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Interroge le caractère exceptionnel des STECAL	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Pointe les secteurs Ngv2 (aire de grand passage gdv), Nt5 (Château de Thorens), Nt17 (biathlon au Semnoz), et Nt18 (luge sur rail au Semnoz)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Emplacements réservés	Demande non retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	50% lgts à prix et loyers encadrés est insuffisant : aligner l'ensemble du territoire sur Annecy (règle des 3 tiers)	Demande non retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Questionne la cohérence d'un objectif de 40% de lgts à prix et loyers encadrés sur les communes ayant un important programme de logements	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Ponction considérable sur les terres agricoles (240 Ha)	Demande non retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Question de la ressource en eau et des alternatives au "tout lac"	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Question des rejets d'assainissement face à l'état des cours d'eau (notamment Fier, Chéran, Viéran, Thiou,...)	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Préservation des zones humides	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Continuités écologiques	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Pollution de l'air	Demande retenue pour l'approbation
France Nature Environnement (PLUi)	consultation administrative	Réaliser les infrastructures de déplacement avant de planifier une croissance urbaine	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Correction d'erreurs matérielles dans le Rapport de Présentation	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Correction d'erreur matérielle dans le plan des mixités sociales (plan B) : superposition de « secteur B1 ». La commune d'Epagny Metz-Tessy ne dispose pas de secteur B1.	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifications de rédaction à faire dans certaines OAP sectorielles	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Proposition de modification de rédaction de la SMS dans le règlement écrit	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Correction erreur matérielle des ER 100% logements sociaux dans les zones A et N	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Autoriser par une phrase générique, pour toutes les zones, les aménagements des modes doux	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier les prescriptions sur les aménagements des modes doux qui sont techniquement trop contraignantes / protection de la TVB éléments L151-23	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier les prescriptions sur les travaux / protection de la TVB éléments L151-23	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Supprimer l'EBC sur la RD5 route des Bauges	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Supprimer les ER modes doux sur la RD1203 Argonay-Groisy	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Rajouter pour les ER de veiller à la bonne insertion des aménagements cyclables et compléter la destination	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Remplacer le tracé de principe de l'axe 1 du TCSPI par des ER de la gare d'Annecy à Duingt	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier l'OAP n°6 Friche des rails (Annecy): mentionner le passage du TCSPI, prendre en compte le SMR, supprimer l'obligation de renaturer le ruisseau, supprimer le corridor écologique	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier l'OAP n°18 Glaisins (Annecy): agrandir l'emplacement du PEM, faire apparaître le tracé du TCSPI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Rectifier le tracé de principe du TCSPI	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier l'OAP n°15 Pré Billy (Annecy): modifier le tracé du TCSPI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier l'OAP n°17 SACU (Annecy): modifier le tracé du TCSPI, modifier les principes de liaisons douces, modifier le texte de l'OAP (largeur voirie et arbres existants)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Compléter le tableau des destinations par l'exemple des PEM	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Autoriser par une phrase générique les aménagements du TCSPI pour toutes les zones	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Rajouter pour les ER de veiller à la bonne insertion des aménagements liés au projet de TCSPI et compléter la destination	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier l'OAP n°5 La Tuilerie (Saint-Jorioz): rectifier le tracé du TCSPI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier plusieurs OAP (Annecy : OAP n°12 « Romains », OAP n°13 « Pringy Centre », OAP n°14 « Vallin Fier », OAP n°16 « Campus/Cluster Papeteries », OAP n°17 "SACU" ; Sevrier : OAP n°6 « Port de Letraz » ; Duingt : OAP n°2 « Prés Bernard ») sur la mention relative à la conservation des arbres existants	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Rajouter un ER pour un PEM et aménagements liés au TCSPI à Sevrier	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Modifier plusieurs OAP (Annecy: OAP n°5 « Barral Ouest », OAP n°7 « Balcon du Val Vert », OAP n°8 « Avenue d'Aix-les-Bains », Duingt: OAP n°1 « Place de l'église » et n°2 « Près Bernard ») au sujet des variantes TCSPI	Demande retenue pour l'approbation
<b>Grand Annecy</b>	consultation administrative	Rajouter un ER pour le futur SMR dans le secteur de Vovray	Demande retenue pour l'approbation
<b>GRT GAZ</b>	consultation administrative	intégrer dans différentes pièces du règlement les informations nécessaires à la bonne prise en compte de la SUP (partie écrite et graphique des SUP, règlement écrit (DG))	Demande retenue pour l'approbation
<b>Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)</b>	consultation administrative	zone d'extension trop importante, pouvant impacter certaines exploitations	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Mairie de Lovagny</b>	consultation administrative	RAS	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Demande la mise à la disposition sur Internet d'un outil intégré permettant de visualiser et d'identifier les règles et orientations à l'échelle parcellaire	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Tableau des superficies des sous-zonages du règlement graphique indicé A, accessible et commenté	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Le dossier n'établit pas que le PLUi n'est pas susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 selon la méthodologie d'évaluation des incidences sur ce type de site.	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Le dossier ne comprend aucun zoom cartographique ni analyse des incidences environnementales pour les PAPAG, la nouvelle zone d'activité communautaire (11 ha), les projets d'équipements publics (41,59 ha), les projets liés à la mobilité (56,57 ha) ; il n'analyse du reste les incidences que d'une infime minorité des Stecal (4 sur 36, Nt1, Nt2, Nt5, Nr1) et des emplacements réservés (4 sur 1 165) à l'occasion de l'analyse des incidences Natura 2000.	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Préciser la traduction qui est faite dans le PLUi des « mesures supplémentaires proposées par l'évaluation environnementale ».	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Analyser l'articulation du projet de PLUi-HMB avec le projet de Scot du bassin annécien 2025-2045 et le projet de charte du PNR et expliciter en quoi le PLUi contribue à l'atteinte de leurs objectifs.	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Pointe diverses insuffisances dans les dossiers UTN et discontinuité au sens de la loi Montagne (eau potable, impact sur les ZH en aval, impact N2000, absence d'espèce protégée, impact cumulé avec d'autres projets, incidences paysagères, solutions de substitution raisonnables, mesures ERC, incohérences)	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Préciser et justifier le scénario démographique retenu et justifier le besoin de logements supplémentaires.	Demande retenue pour l'approbation
<b>MRAE</b>	consultation administrative	Compléter et rendre effectif l'objectif de protection des espaces de bon fonctionnement des zones humides.	Demande non retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
MRAE	consultation administrative	Compléter la justification de l'adéquation du projet avec la ressource en eau, en tenant compte des effets du changement climatique.	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Compléter la justification de l'adéquation du projet avec les équipements d'assainissement collectifs, en tenant compte des effets du changement climatique sur les débits d'étiage	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Préciser les solutions de substitution raisonnables étudiées pour chaque secteur d'OAP	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Quantifier les besoins en matériaux et déchets inertes supplémentaires à l'horizon 2040 et analyser la localisation prévisionnelle des carrières et ISDI supplémentaires.	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Préciser les impacts du POA-M et du PLUi-HMB sur les émissions de GES (leviers de réduction des émissions, émissions liées aux projets de transport, destruction de puits de carbone, etc.)	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Analyser la vulnérabilité du territoire suivant la TRACC (Trajectoire du Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique)	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Compléter l'EIE sur le risque feu de forêt	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Justifier du maintien en zone U ou AU de certaines parcelles situées en zone rouge des PPR	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Demande la prise en compte dans le projet de PLUi-HMB des avis MRAE émis sur des procédures actuellement en cours (notamment le PEC à EMT et le secteur Pré-Billy à Pringy)	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Pointe l'omission de certaines ZH répertoriées dans l'inventaire départemental	Demande retenue pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	De manière générale sur les sites de prospection, conclure sur la présence ou non d'espèces protégées, et éventuellement sur la nécessité d'obtenir une autorisation dérogatoire de destruction d'individus d'espèce protégée.	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	Absence de phasage	Demande retenue partiellement pour l'approbation
MRAE	consultation administrative	L'Autorité environnementale recommande de compléter le dispositif de suivi.	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	L'enjeu majeur des changements climatiques et leurs impacts sur la ressource en eau et les milieux forestiers mériterait d'être traité plus en profondeur.	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Non prise en compte des commentaires formulés par le PNRMB lors de la préconsultation de Septembre 2024	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Aurait souhaité une analyse de la compatibilité avec le SCoT en cours de Révision et la Charte de Parc également en cours de révision	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Justification de la compatibilité basée sur le PADD essentiellement et manque de renvoi aux outils réglementaires	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Trame carrière incohérente avec la charte de Parc cet avec le SRC (qui traite des PNR dans son annexe)	Demande non retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Prise en compte des trames prioritaires du massif insuffisamment démontrée (ZH, pelouses sèches calcicoles, prairies de basse altitude)	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Prise en compte partielle de l'inventaire du patrimoine bâti du Parc	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Pas de référence aux ensembles paysagers remarquables du Parc	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Aurait souhaité une mise à jour du diagnostic (études sur la ressource en eau, sur les impacts du changement climatique, inventaire du patrimoine bâti, gestion des milieux protégés, etc.)	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Impacts environnementaux insuffisamment justifiés (N2000, STECAL, ER)	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Manque de justification des sous-zonages agricoles	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Difficile compréhension du document	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Carte de l'évaluation environnementale ne permettant pas d'évaluer les impacts du projet de PLUi sur les ZH, les N2000, etc.)	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Besoin de compléments concernant les secteurs de la luge d'été au Semnoz et de Cusy, Les Bruchets.	Demande retenue pour l'approbation
Parc naturel régional du massif des Bauges	consultation administrative	Diverses remarques de forme et appellations à corriger dans le document	Demande retenue pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
RTE	consultation administrative	intégrer dans différentes pièces du règlement les informations nécessaires à la bonne prise en compte de la SUP (partie écrite et graphique des SUP, règlement écrit (DG))	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Proscrit la création de nouvelles ZAE hors de celles identifiées dans le DOO : Cote Merle incompatible avec le SCoT	Demande non retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Proscrit la création de nouvelles ZAE hors de celles identifiées dans le DOO : Sous-Lettraz et Cote Merle incompatibles avec le SCoT	Demande non retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Justification de la zone As insuffisante. Classement qui peut compromettre l'objectif n°2 du Scot à certains endroits	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Inscrire les alpages autour de la tournette en Aalp	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Retirer ZAC Brassilly du PADD	Demande non retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Aucune mention de la séquence ERC mentionnée dans le PLUi	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Installations d'activités artisanales en diffus dans zones agricoles est interdite	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Developper des actions pour les entrées de villes, bourgs, lisières urbaines notamment le long des axes des RD1201, 1203 et 1508	Demande non retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Retirer l'aire de grand passage prévue au bord du Fier, au cœur d'un corridor écologique majeur identifié dans la trame écologique du SCoT	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien	consultation administrative	Meilleure prise en compte des trames noires et blanches	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
<b>Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien</b>	consultation administrative	Davantage de prise en compte des territoires voisins en matière de mobilité	Demande retenue partiellement pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien</b>	consultation administrative	Identifier des ISDI supplémentaires	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien</b>	consultation administrative	Densités insuffisantes en cœur d'agglomération et à Chavanod, Cusy, Chapeiry et Chainaz avec davantage de constructions dans l'EU et moins en extension	Demande déjà satisfaite dans le PLUi HMB arrêté
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Cohérence des objectifs de développement démographiques affichés avec les extensions réalisées ou prévues à court terme des ouvrages de traitement du SILA.	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Incompatibilité du zonage naturel ou agricole prévu avec de futurs travaux d'extension et de modifications autour des infrastructures du SILA. Classer ces secteurs en Ueq.	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Faire référence dans le règlement écrit, notamment le chapitre 2, aux annexes sanitaires des eaux usées.	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Demande l'intégration d'orientations en matière d'aménagement des réseaux sur les secteurs d'OAP	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Intégrer des compléments dans les OAP des ZAE sur la capacité des systèmes et des milieux / typologie des activités accueillies.	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Afficher dans les OAP concernées les servitudes de réseaux d'eaux usées	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Evoquer dans certaines OAP éco leur situation en zonage d'assainissement non collectif et/ou nécessitant une étude de raccordement voir le recours à une solution alternative	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Evoquer dans certaines OAP habitat leur situation en zonage d'assainissement non collectif et/ou nécessitant une étude de raccordement voir le recours à une solution alternative	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	OAP avec remarques complémentaires à vocation habitat en ANC avec ZRV prévue: Filière (Evires n°6, 7, 8)	Demande retenue pour l'approbation
<b>Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)</b>	consultation administrative	Intégrer les propositions relatives à la mobilité douce et à la gestion des milieux naturels.	Demande retenue partiellement pour l'approbation

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Sur le Plan F, distinguer la voie verte, compétence du SILA à vocation touristique et de loisirs, des voies prévues au schéma cyclable du grand Annecy	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Intégrer les EBF des cours d'eau	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Intégrer les espaces de mobilité des cours d'eau dans les OAP	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Prévoir un volet plantes exotiques envahissantes (PEE) sur les OAP n°1 et 2	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Réservoirs de biodiversité de type ripisylve et boisements d'accompagnement des cours d'eau: rajouter l'obligation d'entretien des boisements des berges par les propriétaires	Demande non retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	En plus de la protection métrique, ajouter la notion d'éviter les dépôts et stockage à proximité des cours d'eau et l'interdiction des exhaussements de terre dans le lit majeur	Demande retenue partiellement pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Préciser dans le règlement que des cartes d'aléas par commune sont présentées dans les annexes	Demande retenue pour l'approbation
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	consultation administrative	Ajouter une lister les espèces végétales à proscrire dans l'OAP bioclimatique (voir proposition annexée)	Demande retenue pour l'approbation
UNION SOCIALE L'HABITAT 74	consultation administrative	<b>Remarques sur le POAH/au PADD :</b> - Objectif de production de logements (1400) trop faible pour répondre au besoin du territoire et qui ne sera certainement pas atteint.	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques sur le POAH/au PADD :</b> - Mention du LLI dans le POAH = fragilité juridique	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques sur le POAH/au PADD :</b> - Absence de maîtrise foncière publique qui fragilise la bonne réalisation des objectifs de production de logements et de mixité sociale	Demande retenue partiellement pour l'approbation
		<b>Remarques sur le POAH/au PADD :</b> - Hauteur trop faible en cœur d'agglomération qui ne permet pas de répondre à l'objectif d'une densité plus élevée	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques sur le POAH/au PADD :</b> - Objectifs bioclimatiques des constructions de logements trop couteuse pour la réalisation de logements sociaux	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
		<b>Remarques règlement écrit et graphique :</b> -Terrains déclassés qui constituaient une réserve foncière pour les bailleurs sociaux	Demande non retenue pour l'approbation
		<b>Remarques règlement écrit et graphique :</b> -Règlementation logements sociaux différente entre les OAP et le plan des SMS	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB

PPAC	Provenance	Objet de la remarque	Prise en compte dans le PLUi HMB approuvé
		<b>Remarques règlement écrit et graphique :</b> -Règles de hauteurs incohérentes avec la volonté de densifier pour limiter la consommation d'espace -Remarques sur le règlement écrit (incohérence, demande de précision.)	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques OAP :</b> -Absence de maîtrise foncière pour les OAP	Contribution n'appelant pas de changement dans le PLUi HMB
		<b>Remarques OAP :</b> -Cartes imprécises et légendes pas cohérentes d'une OAP à l'autre	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques OAP :</b> -Problème de phasage et de temporalité	Demande retenue pour l'approbation
		<b>Remarques OAP :</b> -Règles incohérentes ou trop restrictives dans certaines OAP	Demande non retenue pour l'approbation